SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

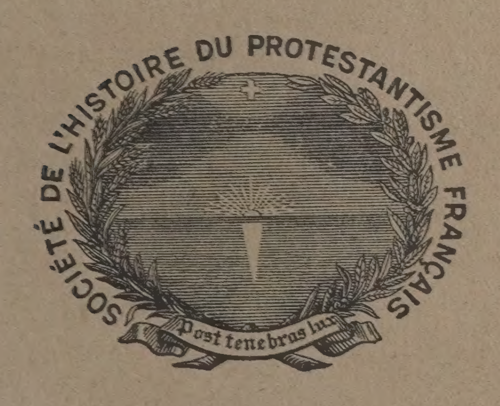
Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXXVII[e] ANNÉE
ONZIÈME DE LA 6[e] SÉRIE

Juillet-Septembre 1938



PARIS
Au siège de la Société
54, Rue des Saints-Pères (VII[e])

1938

BULLETIN

de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE du N° de JUILLET-SEPTEMBRE 1938

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme)

France et Colonies : **30** fr. (pasteurs et professeurs : **15** fr.)
Etranger (*nouveau tarif*) : **50** fr. (pasteurs : **40** fr.).

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).**

Les abonnés français sont priés de verser directement, de préférence à ce compte plutôt qu'aux libraires.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

En cas de changement d'adresse, il est dû **2** fr. pour nouvelle bande.

Prix d'un numéro : avant 1913, **5** fr. ; après 1914, **10** fr. (port en sus).

RÉDACTION

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au Secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique « Livres donnés ».

ANNONCES

Les annonces doivent être également adressées au secrétaire.

Pages à la suite du « Bulletin » : 800 fr. la page ; **500** fr. la demi-page, **250** fr. un quart de page ; **125** fr. un huitième de page ; il n'est accepté d'annonce de cette catégorie que pour un an.

Petites annonces : voir page 3 de cette couverture.

ÉTUDES HISTORIQUES

La religion de Marc Lescarbot, de Vervins, explorateur du Canada

Les fêtes célébrées en Amérique pour les 250e et 300e anniversaires des explorateurs français qui ont parcouru le bassin du Mississipi, Cavelier de la Salle et le Père Marquette (1), ont ramené l'attention de nos contemporains, si facilement oublieux de leur passé, sur la part importante qui revient à notre pays dans la découverte de l'Amérique. C'était dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Bien auparavant, au milieu du XVIe siècle, avaient eu lieu des tentatives de colonisation protestante dans le continent récemment découvert : d'abord au Brésil, l'entreprise dirigée par Villegagnon, sous l'inspiration de Coligny, puis en Floride l'expédition de Jean Ribaut. Elles ont été rappelées à plusieurs reprises (2). Une autre expédition, plus tardive, et qui intéresse également le protestantisme, est restée davantage dans l'ombre, peut-être parce que, dans son insuccès final, elle n'a pas revêtu le caractère tragique des précédentes. Il s'agit de la tentative de colonisation dans cette partie du Canada, appelée primitivement l'Acadie, aujourd'hui Nouvelle-Ecosse, et à laquelle se rattache la collaboration de Marc Lescarbot, un nom jusqu'ici laissé dans l'ombre : il n'apparaît pas dans les cinquante premières années de ce *Bulletin*, où il a été mentionné depuis (3). Une société d'histoire locale qui vient de renaître en Thiérache a consacré une étude à la mémoire de Lescarbot (4).

---

(1) Sur le P. Marquette, voir la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1937.

(2) *Bulletin hist. prot.*, 1931, p. 147, etc.

(3) 1912, p. 509 ; 1924, p. 153 ; 1931, p. 264.

(4) *La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, 1937, p. 127.

Etait-il protestant, était-il catholique ? c'est ce que nous voudrions rechercher.

Sitôt que les plaies occasionnées par les guerres de religion et la Ligue commencèrent à se cicatriser, grâce à l'Edit de Nantes, dès que le royaume, bientôt convalescent sous la sage administration de Sully, eut recouvré des forces, le génie politique de Henri IV lui fit porter ses regards de l'autre côté de l'Océan, vers ces régions où Jacques Cartier avait déjà arboré les fleurs de lis. Dès 1599, un huguenot de Honfleur, en Normandie, *Pierre Chauvin*, seigneur de Tontuit, avait reçu du roi une commission pour coloniser l'Amérique. Accompagné de collaborateurs de confessions diverses, mais n'ayant que des ministres protestants pour ecclésiastiques (1), il fonda, à l'embouchure du Saint-Laurent, un établissement destiné au commerce des fourrures. La rigueur du climat fit échouer une entreprise insuffisamment pourvue et qui n'était guère qu'un comptoir (2).

Parmi les compagnons de Chauvin se trouvait un gentilhomme de Saintonge protestant, *Pierre du Gua*, sieur de Monts (3), qui résolut de reprendre sur d'autres bases l'entreprise manquée de Chauvin. Quatre ans plus tard, il reçut du roi une commission datée du 8 novembre 1603, l'autorisant à posséder tout le territoire situé entre les 40 et 46[e] degrés de latitude nord, une région sur laquelle la France s'attribuait des droits. Du Gua avait assisté à l'échec de la tentative précédente, il fallait un climat moins rude. Son choix s'arrêta sur la grande presqu'île située au sud du Saint-Laurent, qui reçut d'abord le nom d'Acadie.

La commission signée par Henri IV conférait le titre de vice-roi à Du Gua de Monts, elle se justifiait par ces deux

---

(1) *Voyages du sieur de Champlain ou journal ès découvertes de la Nouvelle France.* Paris, 1830, tome I, p. 44-45. Cf. Charles-W. Baird, *Histoire des réfugiés huguenots en Amérique,* p. 54-55.

(2) Champlain désapprouve le choix d'un huguenot pour la conduite de cette expédition. « Ce qui fut à blâmer en cette entreprise est d'avoir donné commission à un homme de contraire religion pour pulluler la foi catholique, apostolique et romaine, que les hérétiques ont tant en horreur et abomination » (*Voyages,* t. I, p. 48). Ces divers essais de colonisation étaient accompagnés d'une pensée missionnaire.

(3) Il existe une « Pointe de Monts » à l'embouchure du Saint-Laurent.

volontés du souverain : accroître son royaume, propager la religion chrétienne. Il s'en explique dans les termes suivants :

Comme nostre plus grand soin et travail soit et ait toujours esté, depuis nostre avènement à cette couronne, de la maintenir et conserver en son ancienne dignité, grandeur et splendeur, d'étendre et amplifier, autant que légitimement se peut faire, les bornes et limites d'icelle, nous estant, dès longtemps a, informez de la situation des païs et territoire de la Cadie, meuz sur toutes choses d'un zèle singulier et d'une dévote et ferme résolution que nous avons prinse, avec l'aide et assistance de Dieu, autheur, distributeur et protecteur de tous les royaumes et estats, de faire convertir, amener et instruire les peuples qui habitent en ceste contrée, de présent gens barbares, athées, sans foi ne religion, au christianisme et en la créance et profession de nostre foy et religion, et les retirer de l'ignorance et infidélité où ilz sont (1)...

Cette commission se heurta à l'opposition du Parlement de Rouen qui refusait de l'enregistrer ; il ne céda que sur un ordre péremptoire de Henri IV (2). Le sieur de Monts était du reste parfaitement qualifié pour la mission dont l'avait chargé la confiance du roi, les témoignages des contemporains sont unanimes à cet égard (3). L'obstacle que présentait le Parlement de Rouen une fois levé, l'expédition, composée de deux navires et d'environ cent vingt futurs colons, put quitter Le Havre le 7 mars 1604. Formée de gentilshommes et d'artisans, elle continuait une diversité confessionnelle qui pouvait alors devenir une source de difficultés. En faisaient partie un pasteur et un prêtre, à qui il arriva de ne pas donner un exemple de support évangélique, ainsi que le raconte Samuel Champlain, qui était de l'entreprise (4).

---

(1) Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, livre IV, chap. 1. Voir aussi Baird, *op. cit.*, p. 56.

(2) *Bulletin hist. prot.*, 1885, p. 502.

(3) « Henri IV avait une grande confiance en lui pour sa fidélité, comme il a toujours fait paraître jusques à sa mort. » *Voyages du sieur Champlain*, t. I, p. 54.

« C'était un fort honnête homme et qui avait du zèle pour l'Etat et toute la capacité nécessaire pour réussir dans l'entreprise dont il s'était chargé. » *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, Paris, 1744, tome I, p. 173. Cf. Baird, *op. cit.*, p. 57, note.

(4) « Il se trouve quelque chose à redire en cette entreprise qui est,

Ces sortes d'établissements qui, à distance, peuvent paraître pleins de pittoresque et de poésie, sont dans la réalité fort rudes, accompagnés de beaucoup d'efforts et de privations. De Monts explora le pays, ou plutôt les côtes, et après des essais plus ou moins heureux, finit par se fixer en un endroit de la baie de Fundy, auquel il donna le nom de Port-Royal, et qui s'appelle aujourd'hui Annapolis. Après le débarquement, fatigues et maladies firent leur œuvre, et le nombre des colons avait bien diminué lorsque, en 1606, vint les rejoindre un avocat en Parlement, Marc Lescarbot, qui a raconté les vicissitudes de l'entreprise dans son *Histoire de la Nouvelle France,* le principal ouvrage qu'il nous ait laissé.

Ce n'était pas un homme ordinaire et cependant ce qu'on sait de lui se réduit à peu de chose. On ignore la date de sa naissance, qu'on place vers 1570 (1), comme celle de sa mort, survenue après 1629. On ne connaîtrait pas non plus son origine s'il n'avait eu soin de faire suivre son nom de la mention « Vervinois » ou « de Vervins ». Il y revient lorsque, parlant d'une coutume indigène d'Amérique, il la compare à celle de « nos soldats sortant de quelque ville neutre, telle qu'était la petite ville de Vervins, en Thiérache, lieu de ma naissance, appartenant à la très illustre maison de Coucy » (2). Lorsqu'on se rappelle avec quelle faveur la Réforme fut accueillie en Thiérache, on ne peut se défendre de la pensée que son prénom biblique montre des influences protestantes autour de son berceau. Il se trouvait dans sa ville natale lors du traité de paix entre la France et l'Espagne. Il y jouissait certainement d'une grande réputation, car, le 31 mai 1598, il prononçait en latin la harangue d'action de grâces pour la paix adressée au légat du pape, le cardinal-archevêque de Florence.

En dehors de l'expédition au Canada qui demeure l'événement le plus connu de sa carrière, la soif de connais-

---

en ce que deux religions contraires ne sont jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu parmi les infidèles que l'on veut convertir. J'ai vu le ministre et notre curé s'entre-battre à coups de poing sur le différend de la religion. » *Voyages du sieur Champlain,* t. I, p. 60.

(1) D'après le *Démocrate de l'Aisne,* 6 décembre 1933, il serait né à Vervins vers 1574.

(2) *Histoire de la Nouvelle-France,* livre II, chap. 5.

sances et l'humeur voyageuse l'entraînèrent en Suisse et dans les contrées de l'Europe les plus intéressantes aux yeux du naturaliste. On sait encore qu'il épousa, à Paris, une demoiselle Françoise de Valpergue, le 3 septembre 1619, en la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois (1).

Sa production littéraire a été assez variée ; nous ne la connaissons sans doute pas tout entière. Il fait allusion à un *Traité de la guerre* (2) que nous n'avons rencontré nulle part. Son ouvrage capital, celui qui a transmis son nom à la postérité, et conserve une grande valeur, c'est le récit de son voyage au Nouveau-Monde : *Histoire de la Nouvelle-France contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les François ès Indes occidentales et Nouvelle-France..., en quoi est comprise l'Histoire morale, naturelle et géographique de la dite province,* dont il a paru trois éditions de son vivant et qui a été réimprimé en 1866 (3).

Le Père Charlevoix, qui vivait environ un siècle plus tard, l'apprécie en ces termes :

L'auteur a ramassé avec beaucoup de soin tout ce qui a été écrit avant lui touchant les premières découvertes des Français dans l'Amérique. Il paraît sincère, bien instruit, sensé et impartial...

Un avocat de Paris nommé Marc Lescarbot, homme d'esprit et fort attaché à M. de Poutrincourt, avait eu la curiosité, peu ordinaire aux hommes de sa profession, de voir le Nouveau Monde et servit beaucoup à mettre et à maintenir les choses dans cet heureux état. Il animait les uns, il piquait les autres d'honneur, il se faisait aimer de tous et ne s'épargnait lui-même en rien. Il inventait tous les jours quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, et jamais on ne comprit mieux de quelle ressource peut être dans un nouvel établissement un esprit cultivé par l'étude, et que le zèle de l'Etat engage à se servir de ses connaissances et de ses réflexions. C'est à cet avocat que nous sommes redevables des meilleurs mémoires que nous ayons de ce qui s'est passé sous ses yeux et d'une *Histoire de la*

---

(1) Pour la biographie de Lescarbot, voir Gabriel Marcel, *Une lettre inédite de Lescarbot avec notice biographique sur l'auteur,* Paris, 1885 ; Eugène Creveaux, maire de Vervins, dans les *Amitiés Franco-Canadiennes,* octobre 1933 ; Michaud, *Biographie universelle.*

(2) *Histoire de la Nouvelle-France.* Invocation du début adressée à la France.

(3) Un exemplaire de la première édition, relié en maroquin bleu et aux armes de Henri IV, se trouve à la Réserve de la Bibliothèque nationale, cote LK12 724 (1).

Floride française. On y voit un auteur exact et judicieux, qui a des vues, et qui eût été aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire (1).

Lescarbot écrit avec agrément. Il a des expressions originales ; parlant de l'hiver il le désigne sous le nom de « Père Grisard ». Comme le vers éclôt facilement sous sa plume, il se plaît à parsemer son ouvrage de morceaux poétiques et il le couronne par un recueil intitulé *Les Muses de la Nouvelle-France.* Il est lettré autant que quiconque dans ce siècle d'humanistes. Son érudition étonne ; si elle s'étale peut-être beaucoup dans le premier écrit que nous possédions de lui, la harangue de 1598 au légat du pape — mais n'était-ce pas une nécessité du genre ? — elle soutient son récit et parfois l'anime. Facilité et abondance sont la marque de son heureux génie ; tout attire l'attention de cet esprit curieux et souple, qu'il s'agisse de la faune, de la flore, des maladies, du climat, des indigènes, de leur langue et de leurs mœurs. Cependant cette pensée agile n'est jamais dispersée, elle tourne autour de deux pôles, « la religion chrétienne et l'amplification du nom français » (2).

La religion chrétienne, mais sous quelle forme ? Ici les opinions divergent. Est-il permis d'ajouter le nom de Lescarbot à celui des explorateurs déjà cités, ses contemporains Chauvin et Du Gua de Monts ? Comment se fait-il que certains historiens l'aient rangé parmi les disciples de la Réforme tandis que d'autres, au premier rang desquels se trouve M. Georges Goyau (3), non seulement le déclarent catholique, mais le mettent au nombre des propagateurs de la religion romaine ? Ne soyons pas trop surpris de ces divergences, chaque parti peut avancer des arguments ; l'essentiel est de trouver ceux qui sont probants.

Du côté protestant, on remarque que Lescarbot emporte sa Bible, qu'il exerce le ministère de la parole ; il est si profondément nourri de l'Ecriture sainte qu'on pourrait le croire élevé à l'école de Genève. S'adressant à Louis XIII, il parle des « nations occidentales d'outre-mer où la trom-

---

(1) *Histoire de la Nouvelle-France,* Paris, 1744, tome I, p. XLVII et 119.

(2) *Histoire de la Nouvelle France,* livre III, chap. 31.

(3) *Les origines religieuses du Canada,* dans la *Revue des Deux-Mondes,* mars-mai 1924.

pette de l'Evangile n'a point encore été ouïe » (1). Voilà une trompette qui rend un son assez huguenot. Aussi ne sommes-nous pas étonnés que son protestantisme ne fasse aucun doute pour l'*Histoire des réfugiés huguenots en Amérique* (2). Plusieurs historiens ont partagé cette manière de voir, avec ou sans atténuations (3). Par contre, à la suite de M. Goyau et en le dépassant de beaucoup, on a faussé la physionomie de Lescarbot au point d'en faire un missionnaire catholique romain (4). Autrement juste et raisonnable est la pensée d'un maire de Vervins, auteur d'une étude sur Lescarbot, qui m'écrivait : « Certes, Lescarbot avait la mentalité protestante » (5).

*
* *

Un double problème se pose ; l'un historique : quelle était la confession de Lescarbot ? l'autre psychologique : quelle était sa pensée ?

Pour les résoudre, il faut consulter ses témoignages, assez clairs et nombreux pour apporter une réponse décisive ; puis pénétrer dans son âme, ce qui n'est pas non plus très difficile, et permet une conclusion qu'on voudra bien ne pas trouver arbitraire. Lescarbot est mort catholique après avoir vécu catholique pendant la partie de sa vie que nous connaissons, voilà les faits qui paraissent indiscutables. Mais ils ne suffisent pas à le faire comprendre. Si l'on s'en tient là, sa personnalité demeure énigmatique, il faut entrer plus avant, reconnaître ses tendances, voir l'orientation de sa pensée et dégager sa physionomie morale. En lisant ses

---

(1) *Histoire de la Nouvelle-France.* Dédicace au Roi très chrétien.

(2) Baird, *op. cit.*, p. 65.

(3) J. Pannier, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII* (1610-1621), p. 92 ; *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII* (1621-1629), p. 608. M. Pannier estime que Lescarbot, d'origine protestante, s'est converti au catholicisme, comme beaucoup de ses contemporains entraînés par l'abjuration de Henri IV.

Henry Lehr dit rondement : « Le huguenot Marc Lescarbot » (*Les protestants d'autrefois. Sur terre et outre-mer*, p. 309).

Voir aussi *Bulletin hist. prot.*, 1912, p. 509 ; 1924, p. 153 ; 1931, p. 185, 186 et 264.

(4) *L'Hérodote de la Nouvelle-France, Marc Lescarbot*, par Ernest Ledrus. Cette brochure fait partie de la collection *Xaveriana*, publiée à Louvain.

(5) M. Eugène Creveaux, lettre du 1er juin 1937.

ouvrages, on est frappé de voir comme cet avocat en Parlement n'a rien du légiste. Il a étudié le droit, puisqu'il est « licencié ès loix », mais on ne trouve chez lui rien qui dénote le professionnel, ni dans le vocabulaire ni dans le raisonnement. C'est un honnête homme au sens du XVII[e] siècle.

Lescarbot est tout à la fois un lettré, un observateur attentif de la nature et des hommes, un amateur d'aventures. Muni de connaissances très variées, il s'arme volontiers de citations. Ses auteurs favoris font connaître le régime de son intelligence ; voilà déjà un moyen de pénétrer ses préoccupations spirituelles et les besoins de son âme. Les écrivains sacrés et profanes lui sont familiers, mais avant tout il se réfère à l'Ecriture sainte qu'il cite avec un plaisir évident. C'est peu de dire qu'il la possède, il se reporte volontiers au texte original, notamment à l'hébreu. Un exemple montrera à quel point il est nourri de la Bible, non pas dans une traduction latine ou française, mais dans le texte primitif, surtout pour l'Ancien Testament. Il possède la langue hébraïque d'une façon qui surprend. Tout un raisonnement est basé sur le double sens d'un mot du texte hébreu. Au début de son *Histoire de la Nouvelle-France*, il adresse à la France un émouvant discours dans lequel il l'invite à s'étendre au delà des mers, non pas, lui dit-il, « pour usurper la terre d'autrui, mais pour y planter le nom de Jésus-Christ et le vôtre ». Au cours de son exhortation il lui déclare :

Vos enfants seront appelés « Enfants de la mer », qui sont interprétés « Enfants de l'Occident », selon la phrase hébraïque en la prophétie d'Osée (ch. XI, v. 10)... Prenant la route de la Nouvelle-France... ils feront des négociations grandes sur les eaux, lesquelles négociations sont si propres aux parties du Ponant qu'ès écrits des prophètes le mot de négociation : *maarab*, se prend aussi pour l'*occident*, et l'occident et la mer sont volontiers conjoints avec les discours des *richesses* (1).

Pour comprendre l'argumentation, il faut se rappeler que le mot *maarab* signifie à la fois « gain » et « occident » (2).

(1) Lescarbot écrit le mot *maarab* en caractères hébraïques. Il appuie le texte d'Osée par les passages suivants où ce mot est employé : Ezéchiel XXVII, 19 et 33 ; Daniel VIII, 5 ; Psaumes CIII, 12 ; 1 Chroniques VII, 28 et XXVI, 18.

(2) *Dictionnaire* de GESENIUS : *merces, occidens.*

Lescarbot en conclut que l'établissement dans ces terres nouvelles situées à l'*occident* de l'Europe sera une source de *prospérité* ; si la France y envoie ses enfants elle en retirera un bénéfice certain. Il n'est pas besoin de rappeler ce que ces paroles avaient de prophétique, il suffit à notre dessein d'indiquer quelle connaissance du texte sacré possédait Lescarbot. Les citations bibliques semées dans son principal ouvrage dépassent la centaine. Un écrivain si bien au fait de la Bible et du vocabulaire hébraïque semble formé aux lettres protestantes. Par contre, quoique nous ignorions de quelle Bible se servait Lescarbot, nous avons des raisons de croire que, dans la mesure où il recourait à une traduction, il ne se reportait pas à une traduction protestante. Il existe chez lui un mot qui révèle une formation biblique indépendante de la Réforme contemporaine de Calvin. C'est dans l'Oraison dominicale, le célèbre mot *épiousios* que saint Jérôme a rendu par *supersubstantialis* dans Matthieu, chap. 6, v. 11, et par *quotidianus* dans Luc, chap. 11, v. 3. Dans sa traduction du Nouveau Testament, Lefèvre d'Etaples a suivi la Vulgate ; il écrit « nostre pain supersubstanciel » dans Matthieu, et « nostre pain cotidien » dans Luc (1). La Bible latine-française de René Benoist (1568) emploie les mêmes termes (2).

Pour ces deux passages de Matthieu et de Luc, les Bibles protestantes disent toujours « nostre pain quotidien » (3).

Voilà un mot unique du Nouveau Testament, uniformément rendu d'une certaine manière par toute une catégorie de traducteurs et rendu d'une manière différente par une autre catégorie de traducteurs. Lescarbot, lui, parle du « pain supersubstantiel que nous disons quotidien » (4). On peut conclure qu'il n'employait pas une traduction protestante.

On verra encore combien Lescarbot était versé en matière

---

(1) Le *Nouveau Testament de Lefèvre d'Etaples,* édition de Bâle, 1525. Pareillement dans l'édition de Simon de Colines.

(2) Richard Simon en parle avec éloge dans son *Histoire critique des versions du Nouveau Testament,* p. 342.

(3) Bible d'Olivetan, 1536 ; de Jean de Tournes, Lyon, 1561 ; de Henri Estienne, 1565, etc. Dans son commentaire du N. T., Calvin s'élève contre le terme « supersubstantiel ».

(4) *Histoire de la Nouvelle-France,* livre III, chap. 29.

biblique et combien il avait pratiqué le texte original en comparant l'une de ses traductions avec telle version qu'il aurait pu avoir sous les yeux. Entre ses très nombreuses citations, prenons le passage du Deutéronome, chap. XI, verset 10, non pas qu'il ait une importance particulière, mais à cause de son caractère pittoresque. Qu'on mette en parallèle la Vulgate, la Bible de Lefèvre d'Etaples (édition d'Anvers, 1534), celle d'Olivetan (édition de 1535), celle de Castellion (édition de Bâle 1555), et celle du catholique René Benoist (édition de 1568).

La Vulgate

« Terra enim, ad quam ingrederis possidendam, non est sicut terra Aegypti, de qua existi, ubi jacto semine in hortorum morem aquæ ducuntur irriguæ : sed montuosa est et campestris, de cœlo expectatus pluvias. »

Lefèvre

« Car la terre en laquelle tu entreras pour posséder n'est pas comme la terre d'Egypte de laquelle tu es issu (sorti) ; là où après la semence est jetée * les eaux viennent courir pour l'arroser comme les jardins ; mais est pleine de montagnes et de plains champs attendant les pluies du ciel. »

* Tu les arroses de ton pied c'est-à-dire que la terre d'Egypte, par labeur et courants est arrosée du fleuve Nil.

Olivetan

« Car la terre en laquelle tu vas pour la posséder n'est point comme la terre d'Egypte de laquelle tu es sorti, là où tu semais ta semence et l'arrosais de tes pieds comme un jardin de poirées (poireaux). Mais la terre à laquelle tu passes pour la posséder est une terre où sont montagnes et plaines, et est abreuvée des eaux de la pluie du ciel. »

Castellion

« Car la terre de laquelle vous allez prendre possession n'est pas comme la terre d'Egypte d'où vous êtes sortis, laquelle vous semiez de votre semence et arrosiez à tous vos pieds, comme un jardin à poirée. Mais la terre en laquelle vous passez pour en prendre possession est une terre de monts et vaux, abreuvée de l'eau de la pluie du ciel. »

René Benoist

« Car la terre en laquelle tu vas pour la posséder n'est

point comme la terre d'Egypte, de laquelle tu es sorti ; là où après que la semence est jetée, l'on mène les eaux pour l'arroser comme les jardins. Mais il y a des montagnes et plaines attendant les + pluies du ciel*. »

« Le pays auquel vous allez passer pour le posséder n'est pas comme le pays d'Egypte, duquel vous êtes sortis, là où tu semais ta semence, et l'arrosais avec le travail de ton pied, comme un jardin d'herbes. Mais le pays auquel vous allez passer pour le posséder est un pays de montagnes et de campagnes, et est abreuvé d'eaux selon qu'il pleut des cieux (1). »

La traduction de Lescarbot est indépendante, exacte, colorée et d'un français moderne, surtout si on la compare à celle de Lefèvre ou de Castellion. Elle prouve une connaissance approfondie des langues sacrées, tout au moins pour l'Ancien Testament. Elle s'éloigne de la Vulgate, et qui voudra la confronter avec le texte original sera frappé de sa fidélité.

Les nombreuses citations de l'Ecriture sainte sont rendues dans une langue fraîche et vivante. La traduction en paraît originale, au moins ne les avons-nous pas trouvées dans les mêmes termes dans les traductions de l'époque que nous avons consultées. Certaines traductions des psaumes sont particulièrement heureuses ; pleines de couleur et d'énergie, elle dénotent un beau talent littéraire. On peut en juger par ces fragments du psaume 147 (2) (versets 8 et 10 du psautier) qu'on peut comparer avec les mêmes passages du psautier de Clément Marot et Théodore de Bèze.

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, livre IV, chap. 13. L'orthographe des citations est modernisée.
(2) *Op. cit.*, livre IV, chap. 16 et livre I, chap. 1.

Texte de Lescarbot

Il donne la neige chenue
Comme laine à tas blanchis-
[sant,
Et comme la cendre menue
Repand les frimas brouissans.

A Jacob il donne pour guide
Son verbe et ses enseigne-
[ments,
Et à la race Israëlide
Ses statuts et ses jugements.

Il n'a fait ainsi pour le reste
Des peuples de tout l'univers,
Leur rendant sa loi manifeste
Et ses jugements découverts.

Texte de Bèze

C'est lui qui couvre mont et
[plaine
De neige aussi blanche que
[laine,
Et qui vient la bruine épandre
Tout aussi menue comme cen-
[dre.

Quoi plus ? c'est lui qui ma-
[nifeste
A Jacob son pouvoir céleste,
Et de toute sienne ordonnance
Donne à Israël connaissance.

Tous peuples du monde habi-
[table
N'ont pas un traitement sem-
[blable,
Car ses ordonnances sacrées,
Il ne leur a point déclarées.

Selon M. Goyau « il est possible que Lescarbot, très familier avec la Bible et avec la traduction des Psaumes du huguenot Clément Marot, se soit, à certaines heures, laissé gagner par les tendances de cette famille d'esprits (1) ». Il est en effet indubitable qu'une affinité existe entre Lescarbot et le protestantisme. Nous ignorons s'il a pratiqué Clément Marot ou Théodore de Bèze, mais, de même que ses citations bibliques paraissent originales, sa traduction des psaumes est indépendante du psautier huguenot.

Pourquoi Lescarbot, qui avait déjà joué un rôle dans son pays natal, et qui était en passe de devenir un homme en vue, a-t-il quitté la France pour une vie d'aventures ? Plusieurs raisons expliquent son entreprise.

Un fait personnel est venu donner carrière à son besoin d'inconnu. Il avait été l'objet d'un déni de justice sur lequel il ne s'explique pas autrement, mais dont il était resté meurtri ; lorsque l'occasion se présenta d'aller dans un pays neuf, il n'hésita pas à la saisir. Il raconte la chose dans les termes suivants (2) :

---

(1) *Revue des Deux-Mondes, Les origines religieuses du Canada*, mars 1924, p. 50.
(2) *Histoire de la Nouvelle-France*, livre IV, chap. 9.

Ayant eu l'honneur de connaître M. de Poutrincourt quelques années auparavant, il me demanda si je voulais être de la partie. A quoi je demandai un jour de terme pour lui répondre. Après avoir bien consulté en moi-même, désireux tant de voir le pays que de reconnaître la terre oculairement à laquelle j'avais ma volonté portée, et fuir un monde corrompu, je lui donnai parole, étant même induit par quelque injustice qui m'avait été peu auparavant faite, laquelle fut réparée à mon retour par arrêt de la Cour, dont j'en ai particulièrement obligation à M. Servin, avocat général du Roi.

Il faut se souvenir aussi que le XVIe siècle est le siècle des découvertes, qu'il s'agisse de lettres, de sciences ou de géographie. Lescarbot a été gagné par cette fièvre commune à beaucoup de contemporains. Il a pu s'y ajouter ce qu'on a appelé « le mirage américain », la croyance que quelque part vers l'Ouest se trouvaient des îles habitées par des hommes naturellement bons, dont l'innocence paisible contrastait avec la violence et la corruption qui régnaient en Europe (1). Lescarbot est un idéaliste qui éprouve le besoin de « fuir un monde corrompu », et il espère trouver un monde neuf, simple et bon, de l'autre côté de l'Océan. De plus, il est chrétien et l'esprit de prosélytisme le pousse à faire connaître le christianisme aux peuplades qui l'ignorent. Enfin, comme Agrippa d'Aubigné était oppressé par le spectacle des guerres de religion, Lescarbot est hanté par leur souvenir, et il veut s'expatrier pour trouver la paix :

Cédons, sages, cédons au ciel dépité
Contre notre terroir, profané, ensanglanté
De meurtres fraternels, et tout puant de crimes,
Crimes qui font horreur aux infernaux abîmes,
Nous chasse à coups de fouet à des bords plus heureux (2).

La France a trop souffert des troubles confessionnels ; il s'en détourne avec effroi ; non par scepticisme car sa nature est profondément religieuse, mais il cherche une terre où ces luttes n'existeront plus.

Il est de ceux qui voient dans le christianisme la règle de vie individuelle et le ciment social tout ensemble. Le chris-

---

(1) L'état d'esprit qui, déjà au XVIe siècle, voit dans l'Amérique une sorte de Terre promise, est bien décrit par Gilbert CHINARD, *Les réfugiés huguenots en Amérique*, p. X-XV.

(2) *Histoire de la Nouvelle-France*, livre III, Avant-propos.

tianisme qui assure l'âme de son salut éternel est en même temps le régulateur des relations entre les hommes. « La religion, écrit-il, est le lien qui maintient le peuple en concorde et est comme le pivot de l'Etat. La religion est le plus solide fondement d'un Etat contenant en soi la justice et conséquemment toutes les vertus » (1).

S'il donne au christianisme cette importance capitale, il évite d'assigner un rang aux confessions qui s'en réclament. Par la religion il est de son temps, par la tolérance il est du nôtre. La meilleure forme religieuse est celle de la majorité, car « il faut bien prendre garde que la religion soit uniforme, s'il est possible, et n'y ait point de variété en ce que chacun doit croire, soit de Dieu, soit de ce qu'il a ordonné » (2). La ruine des entreprises de Villegagnon et de Ribaut montre qu'il faut tenir compte des circonstances politiques.

Son franc-parler à l'égard des prêtres est d'un chrétien qui ne s'en laisse pas imposer par les prétentions de l'Eglise. Nous entendons un blâme mesuré, mais net, à propos de la recherche infructueuse d'un prêtre pour la Nouvelle-France : « Il n'y eut moyen d'en tirer quelqu'un hors de Paris » (3). Dans une autre occasion, le blâme est caractérisé : c'est avant le départ de l'expédition de 1608 :

> Je dirai que ne nous est chose honteuse que les ministres de La Rochelle (4) priassent Dieu chaque jour en leurs assemblées pour la conversion des pauvres peuples sauvages, et même pour notre conduite, et que nos ecclésiastiques ne fissent point le semblable. De vérité, nous n'avions prié ni les uns ni les autres de ce faire, mais en cela se connaît le zèle d'un chacun (5).

Cet homme d'une piété si virile et si simple était rempli d'ardeur pour propager le christianisme. Sa réputation à cet égard lui valut d'être chargé des fonctions de prédicateur et de catéchète parmi les membres de l'expédition. Cette

(1) *Op. cit.*, livre II, chap. 7 et 9.
(2) *Op. cit.*, livre II, chap, 9.
(3) *Op. cit.*, livre IV, chap. 9.
(4) D'après AYMON, *Synodes nationaux*, lors du Synode de Gap, en 1603, La Rochelle comptait six pasteurs dont voici les noms : Du Mons, Jacques Merlin, Samuel L'Houmeau, Jérôme Coulomier, Louis de la Chappelière, de Montmartin.
(5) *Histoire de la Nouvelle-France*, livre IV, chap. 10.

tâche vint en bon rang dans ses travaux intellectuels ; il s'en acquitta avec succès, grâce à la Bible et à d'autres livres sur lesquels il ne donne aucun renseignement. Voici ce qu'il en écrit :

Je ne serai honteux de dire qu'ayant été prié par le sieur de Poutrincourt, notre chef, de donner quelques heures de mon industrie à enseigner chrétiennement notre petit peuple, pour ne vivre en bêtes et pour donner exemple notre façon de vivre aux sauvages, je l'ai fait en la nécessité et en étant requis pour chacun dimanche, et quelquefois extraordinairement, presque tout le temps que nous y avons été [en l'île de Sainte-Croix]. Et vint bien à point que j'avais porté ma Bible et quelques livres sans y penser. Car autrement une telle charge m'eût fort fatigué et eût été cause que je m'en fusse excusé. Or cela ne fut du tout sans fruit, plusieurs m'ayant rendu témoignage que jamais ils n'avaient tant ouï parler de Dieu en bonne part, et ne sachant auparavant aucun principe de ce qui est la doctrine chrétienne : qui est l'état auquel vit la plus grande part de chrétienté.

L'indépendance avec laquelle il s'acquitta de ce devoir provoqua quelque étonnement, car il ajoute :

Et s'il y eut de l'édification d'un côté, il y eut de la médisance de l'autre, parce que d'une liberté gallicane je disais volontiers la vérité (1).

Son zèle apostolique s'étonnait, se scandalisait même, de l'indifférence des représentants attitrés de la religion pour la conversion des païens. Leur raison d'être n'est-elle pas de répandre la foi qu'ils professent, tout autant que de la conserver ? Le reproche se fait jour à l'occasion du séjour à La Rochelle, avant son embarquement. De même qu'à Paris, il ne se trouve dans cette ville aucun prêtre qui veuille faire partie de l'expédition, « ce que, dit-il, j'espérais se pouvoir aisément faire, pour ce qu'ils étaient là en assez bon nombre et, joint qu'étant une ville maritime, je croyais qu'ils prendraient plaisir de voguer sur les flots ». Il donne alors libre cours à son indignation :

A propos de quoi il me souvient avoir plusieurs fois ouï dire au sieur de Poutrincourt qu'après son premier voyage, étant en cour, un jésuite de cour lui demanda ce qui se pourrait espé-

(1) *Op. cit.*, livre IV, chap. 6.

rer des peuples de la Nouvelle-France, et s'ils étaient en assez grand nombre. A quoi il répondit qu'il y avait moyen d'acquérir cent mille âmes à Jésus-Christ, mettant un nombre certain pour un incertain. Ce bon Père, faisant peu de cas de ce nombre, dit là-dessus par admiration : « N'y a-t-il que cela ! » comme si ce n'était pas un sujet assez grand pour employer un homme. Certes, quand il n'y en aurait que la centième partie, voire encore moins, on ne devrait la laisser perdre. Le bon Pasteur, ayant d'entre cent brebis une égarée, laisse les nonante-neuf pour aller chercher la centième... Ainsi ne faut-il faire si peu de cas de ces pauvres peuples, quoiqu'ils ne fourmillent en nombre comme dans Paris ou Constantinople (1).

Des convictions si vivantes et profondes agissent parfois aux dépens des formes reçues ; la coutume qui se trouve au premier plan dans les temps de tiédeur religieuse devient alors secondaire. Lescarbot tente une démarche assez insolite qui, en cas de réussite, aurait abouti à mettre en péril les prérogatives ou les privilèges du clergé. C'est à propos de l'eucharistie. Dépourvu de prêtre pour son expédition, il aurait voulu emporter du pain consacré — des hosties apparemment — afin de pouvoir communier et donner la communion à ses compagnons de voyage. On lui répondit par un refus. L'incident est trop significatif pour n'être pas conté.

Voyant que je n'avais rien avancé à demander un homme d'Eglise pour nous administrer les sacrements, soit durant notre route, soit sur la terre, il me vint en mémoire l'ancienne coutume des chrétiens, lesquels, allant en voyage, partaient avec le sacré pain de l'eucharistie, et ce faisaient-ils parce qu'en tous lieux ils ne rencontraient point des prêtres pour leur administrer ce sacrement, le monde étant lors encore plein de paganisme ou d'hérésies. Si bien que non mal à propos il était appelé « viatique », lequel ils portaient par voies, et néanmoins je suis d'accord que cela s'entend spirituellement. Et considérant que nous pourrions être réduits à cette nécessité, n'y ayant demeuré qu'un prêtre en la Nouvelle-France (lequel on nous dit être mort quand nous arrivâmes là), je demandai si on nous voudrait faire de même qu'aux anciens chrétiens, lesquels n'étaient moins sages que nous. On me dit que cela se faisait en ce temps-là pour des considérations qui ne sont plus aujourd'hui... Ce qui me donna sujet d'étonnement (2).

---

(1) *Op. cit.*, livre IV, chap. 10.
(2) *Op. cit.*, livre IV, chap. 10. Il n'est pas superflu de justifier le

Une telle liberté à l'égard des règles ecclésiastiques est génératrice de largeur d'idées et de tolérance. Celle-ci devient une vertu chrétienne. La violence est toujours fâcheuse, en religion elle devient coupable. Lescarbot s'approprie le mot de Tertullien : *Religionis non est cogere religionem quæ sponte suscipi debeat, non vi.* « Il est irréligieux de contraindre à une religion qui doit être reçue de bon gré et non par force » (1). Le support, toujours nécessaire, est ici indispensable.

Il est difficile, dit-il ailleurs, voire impossible aux mortels d'amener tous les hommes à une même opinion, et principalement où il y va de choses qui peuvent être sujettes à interprétation (2).

Cet esprit de tolérance se joint au sentiment national pour protester contre la conduite des Espagnols qui pendirent les compagnons de Jean Ribaut avec l'inscription : « Je ne fais ceci comme à Français, mais comme à Luthériens. » Il remarque :

Je ne veux point défendre les Luthériens, mais je dirai que ce n'était point aux Espagnols de connaître de la religion des sujets du roi (3).

Lescarbot, qui comprend la religion comme règle de vie individuelle et comme ciment social, l'a vue avec effroi, entre les mains de certains, devenir un moyen de dévastation et une source de maux. C'est pour cette raison qu'il s'élève avec tant de force contre les Espagnols. Son antipathie ne peut guère surprendre lorsqu'on se rappelle ce que son pays natal a souffert de la Ligue et des soldats de Philippe II. Une opposition est au fond de sa pensée. L'Espagnol a été cruel envers les indigènes dont il s'est montré le

---

point de vue de Lescarbot en l'appuyant d'une citation. « Justin Martyr écrit dans sa première apologie qu'ils [les chrétiens] s'assemblaient le dimanche des villes et de la campagne pour entendre la parole de Dieu et pour participer à l'eucharistie, et il remarque même qu'on en envoyait aux absents pour faire voir sans doute la communion qu'ils entretenaient ensemble » (Matthieu de LARROQUE, *Conformité de la discipline des Eglises réformées de France avec celle des anciens chrétiens*, chap. XII, De la Cène).

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, livre V, chap. 8.

(2) *Op. cit.*, livre I, chap. 18.

(3) *Ibid.*

bourreau, le Français sera humain : l'Espagnol les a dépouillés en même temps qu'il a versé leur sang, le Français leur apportera, avec douceur et persuasion, une religion qui est un message de paix. Il fera connaître le vrai christianisme si cruellement défiguré par les *conquistadores*.

La férocité des Espagnols soulève son indignation. Il leur reproche d'avoir dépeuplé avec une affreuse barbarie les pays dont ils font la conquête, car, dit-il, « en quarante-cinq ans, par les horribles massacres, boucheries, cruautés et inhumanités exercées sur les pauvres peuples, ils en ont fait mourir et détruit vingt millions » (1). Il raconte comment des Indiens « désespérés se pendirent, hommes et femmes, pendant quant et quant (en même temps) leurs enfants. Et par la cruauté d'un seul Espagnol que je connais, il se pendit plus de deux cents Indiens, et est mort de cette façon une infinité de gens ».

Bien significative est la réponse d'un seigneur indigène. Attaché au poteau du supplice et exhorté par un religieux qui lui parlait du ciel, de son repos et de sa gloire, tandis qu'en enfer il serait tourmenté perpétuellement, il demanda si les Espagnols allaient au ciel.

Le religieux lui répondit que oui, quant aux bons. Le cacique, à l'heure, sans plus penser, dit qu'il ne voulait point aller au ciel, mais en enfer, afin de ne se trouver en la compagnie de telles gens (2).

Lescarbot ne se lasse pas de revenir sur la conduite sanguinaire des Espagnols pour marquer sa colère et son mépris.

Nous pouvons à bon droit maudire l'heure quand jamais l'avarice a poussé l'Espagnol en l'Occident pour les malheurs qui s'en sont ensuivis... Les Romains (de qui l'avarice a toujours été insatiable) ont bien guerroyé les nations de la terre pour avoir leurs richesses, mais les cruautés espagnoles ne se trouvent point dans leurs histoires (3).

En ce qui concerne les entreprises protestantes, il rappelle que « quelques-uns, au temps de l'amiral de Coligny, pous-

(1) *Op. cit.*, livre I, chap. 18.
(2) *Ibid.*
(3) *Op. cit.*, livre IV, chap. 3.

sés de désir d'établir la religion chrétienne selon leur doctrine..., se sont transportés les uns au Brésil, les autres en la Floride » (1). Il estime que « l'amiral de Châtillon est un seigneur de louable mémoire, mais qui s'enveloppa trop avant aux partialités de la religion » (2).

Il cherche à tenir la balance égale entre les deux confessions, mais parle des protestants sans sympathie particulière, comme le fait quelqu'un du dehors. Lorsqu'il raconte l'expédition de Villegagnon au Brésil, il dit, touchant l'inspiration religieuse de cette entreprise :

Le sieur de Villegagnon, connaissant qu'il ne pouvait rien faire sans l'amiral [Coligny], et qu'il se fallait conformer à son humeur ou quitter l'entreprise, il écrivit particulièrement à l'Eglise de Genève et aux ministres du dit lieu, les requérant de l'aider autant qu'il leur serait possible à l'avancement de son dessein, et à cette fin qu'on lui envoyât des ministres et autres personnes bien instruites en la religion chrétienne pour endoctriner les sauvages et les attirer à la connaissance de leur salut. Les lettres reçues et lues, les Genevois, désireux de l'amplification de leur religion, (comme chacun naturellement est porté à ce qui est de sa secte), rendirent solennellement grâces à Dieu de ce qu'ils voyaient le chemin préparé pour établir par delà leur doctrine, et faire reluire la lumière de l'Evangile parmi ces peuples barbares sans Dieu, sans loi, sans religion (3).

L'arrivée de la délégation protestante est racontée en ces termes :

Le sieur du Pont, conducteur de la troupe genevoise, commence à parler [à Villegagnon] et lui exposer les causes de leur voyage fait avec tant de périls, peines et difficultés, qui étaient en un mot pour dresser une Eglise qu'il appelait reformée selon la parole de Dieu en ce pays-là, suivant ce qu'il avait écrit à ceux qui les avaient envoyés... (4).

Le dimanche vingt-unième de mars [1557] ils firent la célébration de leur Cène, après avoir catéchisé tous ceux qui devaient y communier (5).

L'expression « les prétendus réformés » qu'il emploie

(1) *Op. cit.*, livre I, chap. 1.
(2) *Op. cit.*, livre I, chap. 5.
(3) *Op. cit.*, livre II, chap. 2.
(4) *Op cit.*, livre II, chap. 6.
(5) *Op. cit.*, livre II, chap. 7.

dans son *Histoire de la Nouvelle-France* (1) marque bien son attitude à l'égard du protestantisme.

Il est enfin une déclaration de Lescarbot qui fixe de manière certaine sa position confessionnelle. En 1599, il traduisait un opuscule du cardinal Baronius intitulé : *Discours véritable de la réunion des Eglises d'Alexandrie et de Russie à la sainte Eglise catholique apostolique et romaine.* Il faisait précéder sa traduction d'une préface qui renferme le passage que voici :

> Nous avons à déplorer notre siècle qui a produit tant de cerveaux bizarres et fantastiques qui, par leurs nouveautés, ont mis tout en combustion... C'est l'Eglise catholique apostolique et romaine, romaine dis-je, qui depuis tant de siècles a cette prérogative de se pouvoir dire le chef, la mère, la princesse de toutes les Eglises, le guide de salut, au patron de laquelle les autres Eglises saintes, légitimes, orthodoxes et apostoliques se sont toujours conformées en tous les lieux de la terre... Les hérétiques de nos jours en ont beau grogner, si ne sauraient-ils sans se faire montrer du doigt et arguer d'ignorance et obstination, rejeter les indubitables témoignages de mille, onze, douze, treize et quatorze cents ans (2).

Bien qu'il faille tenir compte de la qualité de celui à qui l'ouvrage est dédié, le témoignage est décisif. Sans respirer l'animosité, il prend position contre la Réforme. Comme la suite montre un Lescarbot attaché au catholicisme, il est évident que depuis cette date il a appartenu à l'Eglise romaine, quelles qu'aient pu être ses opinions antérieures. Au reste il n'aime pas les jésuites ; il lui arrive d'en parler sans estime et de présenter leur effort, qui apparaît quelquefois comme une manœuvre, sous un jour peu favorable.

La liste suivante des ouvrages de Lescarbot qui existent à la Bibliothèque nationale, donnera l'idée de son activité

---

(1) Particulièrement dans le livre II, chap. 7.

(2) P. 4 et 5. Cette préface est adressée « A Révérend Père en Dieu messire Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent-lez-Laon. » — Godefroy de Billy, fils de Louis de Billy, gouverneur de Guise, et de Marie de Brichanteau, fut moine et devint prieur de l'abbaye de Saint-Denis. Il était abbé de Saint-Vincent de Laon lorsque, en 1594, Henri IV, qui assiégeait cette ville tenue par les Ligueurs, demeura dans le monastère (*totis sex hebdomadis cum exercitu degit in monasterio*). Le roi le désigna comme évêque de Laon, il fut consacré à Paris en 1601. Il mourut en 1612. Voir *Gallia christiana,* t. IX, p. 553 et 586.

littéraire. Il aurait été bien agréable d'y joindre un portrait, mais il ne s'en trouve pas au Cabinet des estampes.

Harangue d'action de grâces pour la paix, prononcée en la ville de Vervins, le dernier jour de may 1598, *par devant le cardinal de Florence, légat de nostre S. Père en France, avec poème sur la Paix.* 37 pages, Paris, 1598. Traduction du texte latin suivant : *Actio gratiarum pro pace ad illustrissimum principem Alexandrum Mediceni, Florentiæ cardinalem et archiepiscopum.* 32 p., Lutetiæ, 1598.

[Traduction du cardinal César Baronins]. *Discours véritable de la réunion des églises d'Alexandrie et de Russie à la saincte église catholique. Discours de l'origine des Russiens et de leur miraculeuse conversion.* Paris, 1599. Cette traduction est précédée d'une préface de Lescarbot.

Adieu à la France sur l'embarquement du sieur de Poutrincourt et de son équipage faisant voile en la terre de Canada dicte la France occidentale, le 26[e] *de may* 1606. 8 p., Rouen, 1606.

La défaite des sauvages armouchiquois par le Sagamos Menubertou et ses alliez sauvages, en la Nouvelle-France, au mois de juillet dernier 1607. 12 ff. Paris, sans date.

Histoire de la Nouvelle-France, contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les Français ès Indes Occidentales et Nouvelle-France, en quoy est comprise l'Histoire morale, naturelle et géographique de la dite province. 888 p. et cartes, Paris, 1609.

Seconde édition, 1611 ; troisième édition, 1617 ; réimpression en 3 volumes, Paris, 1866.

Les Muses de la Nouvelle-France, 66 p., Paris, 1609. Nouvelles éditions, 1611, 1612, 1618.

La conversion des sauvages qui ont esté baptizés en la Nouvelle-France, cette année 1610, *avec un brief récit du voyage du sieur de Poutrincourt.* 46 p., Paris, 1610.

Relation dernière de ce qui s'est passé au voyage du sieur Poutrincourt en la Nouvelle-France depuis 20 *mois en ça.* 40 p., Paris, 1612.

Le tableau de la Suisse et autres alliez de la France ès hautes Allemagnes, auquel sont décrites les singularités des Alpes et rapportées les diverses alliances des Suisses, parti-

culièrement celles qu'ils ont avec la France. 79 p., Paris, 1618.

Le Franc Gaulois au Roy, sur le repos de la France. 16 p., Paris, 1618.

La chasse aux Anglois en l'île de Rez et au siège de La Rochelle, et la réduction de ladite ville à l'obéissance du Roy. La victoire du Roy contre les Anglois au siège de La Rochelle et la réduction de sadite ville. IV. 68 p., Paris, 1629 (1).

En lisant ces titres, une première pensée s'impose : le voyage de Lescarbot au Canada constitue le sommet lumineux et la partie héroïque de sa carrière. Une fois rentré en France, il a vraisemblablement repris ses fonctions d'avocat au Parlement. Ses travaux professionnels ont dû l'absorber entièrement, car c'est ensuite un silence presque complet, à part son tableau de la Suisse où la muse réapparaît : la première partie est un poème descriptif des cantons, la seconde raconte leurs relations avec la France.

Une autre pensée, c'est que la vie de Lescarbot tourne autour de deux pôles : l'intérêt religieux et l'intérêt politique. On a vu son inspiration religieuse, on en a mesuré la profondeur et l'étendue. Quant au domaine politique, son dernier écrit, les Anglais venus au secours de La Rochelle chassés de l'île de Ré, est comme le fanal qui éclaire la fin de sa carrière. A cette date, Lescarbot qui, en politique, n'aimait pas les Anglais, de même qu'en religion il n'aimait pas les jésuites, considérait le christianisme comme légitime et possible en France seulement sous la forme catholique.

*
* *

Que conclure des indications éparses dans les ouvrages de Lescarbot et des diverses déclarations recueillies ? Où ranger leur auteur ; quelle place assigner à cette nature si attrayante, droite, généreuse, originale, admirablement douée ?

---

(1) L'article de *La Thiérache*, par M. Ernest Ledrus, cité en note de la page 1, renferme une liste un peu plus complète des ouvrages de Lescarbot. Elle est tirée de l'édition américaine de l'*Histoire de la Nouvelle France*, par M. W. L. Grant.

Dans l'ensemble, il apparaît comme hors cadre, et de fait il a été revendiqué par des historiens de camps opposés.

Nous sommes tenté, par une analogie qu'on voudra bien ne pas considérer comme un anachronisme, de le regarder comme un partisan de la tendance qui prévalait dès avant l'apparition de la Réforme française ou tout à son origine : à savoir une réforme de l'Eglise dans les cadres existants. Nous dirions volontiers que Lescarbot est un disciple attardé de ces hommes qui rêvaient d'un catholicisme épuré et renouvelé par l'étude des saintes lettres.

Comme eux, il a la souplesse d'esprit, la vaste culture, des connaissances littéraires étendues. Il cite plus de 25 auteurs chrétiens ou païens, et parmi ces derniers c'est Pline qui revient le plus souvent, comme il convient à un fervent de la nature. Quant à l'Ecriture sainte, qu'il cite de préférence à tous les autres ouvrages, on a vu qu'il en avait fait une étude approfondie dans le texte original, mais il paraît hébraïsant encore plus qu'helléniste.

Cet humaniste qui écrit déjà dans la belle langue du XVII[e] siècle est en même temps un naturaliste et un géographe, ce qui ne l'empêche de faire des remarques sur la langue des peuplades où il vit. Son intelligence est ouverte dans toutes les directions. Il se dit « d'une liberté gallicane » (1).

Cet esprit encyclopédique est aussi un chrétien compréhensif, au cœur large, que révolte la cruauté espagnole. « Je ne voudrais », dit-il en parlant des indigènes qui l'entourent, « exterminer ces peuples comme a fait l'Espagnol ceux des Indes occidentales... Car nous sommes en la loi de grâce, loi de douceur, de pitié et de miséricorde » (2).

Bien loin de pratiquer le *compelle intrare*, il est d'avis que « la religion ne veut pas être contrainte, par cette voie on ne fera jamais un bon chrétien. Notre Seigneur n'a point induit les hommes à croire son Evangile par le glaive — ceci est propre à Mahomet — mais par la parole » (3).

Si l'on se place au point de vue qui vient d'être proposé,

---

(1) Ci-dessus p. 251.
(2) *Histoire de la Nouvelle-France*, A la France.
(3) *Op. cit.*, livre V, chap. 8.

le problème du catholicisme ou du protestantisme de Lescarbot perd de son importance. Il est un soldat de ce bataillon qui, au XVIe siècle, participait à la fois du catholicisme et du protestantisme, une petite troupe qui s'est fondue au rude contact des réalités. L'examen des documents, et surtout celui de son principal ouvrage, amène à dire : Lescarbot est un catholique biblique et non-romain ; il pratique la méthode protestante.

Il est membre d'une famille d'esprits propre à notre pays où elle n'a jamais été très nombreuse, mais où elle a compté d'illustres représentants. Lefèvre d'Etaples et Briçonnet, celui de la première phase, se présenteraient comme chefs de file ; Pascal serait la cime éclatante de la chaîne ; Gratry, dernier rejeton, fermerait la marche. Une famille qui est un tiers-parti, attachée à la tradition, reculant avec effroi devant le schisme, voulant une réforme modérée et uniquement française, une famille qui veut être libre et chrétienne. Gallicane, elle part de l'école de Meaux, passe par Port-Royal, et disparaît au XIXe siècle.

On trouve facilement des ancêtres à Lescarbot. C'est un descendant des hommes qui auraient voulu une réforme sans schisme ; avec cette réserve toutefois, qu'entre eux et lui s'étend l'ombre sanglante des guerres de religion. Son âme, religieuse et pacifique, accepte l'Eglise qui a triomphé. Répugnant à toute violence et à toute révolte, il lui suffit de tirer sa substance spirituelle de l'Ecriture sainte.

P. BEUZART.

Servet et les Libertins de Genève [1]

Les partisans de Jean Calvin ont tâché d'atténuer sa responsabilité pour le bûcher de Servet par la même apologétique dont se servent les catholiques pour excuser l'Inquisition. Les victimes, nous dit-on, étaient subversives à l'ordre politique et social et auraient été supprimées dans n'importe quel temps. Quant à Servet cette accusation ne peut se démontrer par ses écrits, parce qu'il n'a pas contredit le serment, ni l'autorité du magistrat ; de même, il n'a pas enseigné l'immoralité. Le seul recours est d'associer Servet avec les ennemis politiques de Calvin, les soi-disant Libertins. L'argument a subi des nuances diverses dans les mains différentes, mais trois thèses principales sont soutenues : 1° Servet a conspiré avec les Libertins pour bouleverser le régime calviniste ; 2° les Libertins ont tâché d'obtenir une sentence d'acquittement pour Servet ; 3° et pour cela, ils avaient communiqué avec lui pendant le procès.

L'argument que Servet était en liaison avec les Libertins pour bouleverser la théocratie genevoise a d'abord consisté à remarquer que, pendant tout un mois avant l'arrestation, il se tint caché à Genève, en machinations avec les ennemis de la Réforme (2). Cette légende ne serait guère digne d'une réfutation, si ce n'était que Holl (3) et Doumergue (4) affirment que « la supposition que Servet était resté déjà quelque temps à Genève avant d'y être arrêté » ne peut pas être définitivement réfutée. La seule preuve est une lettre du Conseil de Genève écrite après la chute des Libertins aux villes suisses pour les persuader de ne pas donner asile aux réfugiés qui avaient donné « protection et faveur » à Servet (5). Cette lettre n'existe plus qu'en traduction

(1) Cette étude a paru, d'autre part, en Amérique dans la revue *Church history*, V, 2, p. 141.
(2) *Calvini opera*, XIV, p. 590, n. 1.
(3) *Johannes Calvin*, 1909, p. 53.
(4) *Jean Calvin*, t. VI, 1926, p. 309, n. 5.
(5) *C. opera*, XX, p. 438.

allemande. Le mot que j'ai traduit « protection » veut dire ordinairement « demeure », mais est employé dans cette lettre avec la signification de « protection » (1). Il n'y a donc pas de justification pour la supposition que Perrin et Vandel ont logé Servet chez eux.

De l'autre côté, nous avons les déclarations catégoriques (d'après M. Doumergue) de Servet qui n'étaient pas réfutées pendant le procès. Il déclara « qu'il nestoit (*sic*) venu pour passer de là les montz, et non point pour demorer icy, et s'en aller au royaulme de Naples, là où sont les Espagnolz, et vivre avec eulx de son art de medicin ; et que expressément pour ce faire il s'estoit venu loger à la Rose, et qu'il en avoit ia parlé à l'hoste et à l'hostesse pour trouver une barque pour aller tant hault par le lac qu'il pourroit pour trouver le chemin de Zurich. Et qu'il se tenoit caché en ceste ville tant qu'il pouvoit, affin s'en pouvoir aller sans estre cogneu » (2) ; et encore : « ledit Servetus... a respondu qu'il... se saulva (de Vienne) et prit le chemin pour aller contre Espagne ; dempuys il s'en est revenu à cause des gendarmes qu'il craignoit et s'en vouloit passer par icy et par Allemagne pour aller delà les mons pour exercer la médicine » (3).

Mais si l'on ne doit pas ajouter foi à ces déclarations, nous avons les affirmations de Bèze que Servet était reconnu « bientôt », même « aussitôt » (4). Colladon déclare que Servet a « esté prins en ceste ville où il pensoit passer comme homme incognu » (5). Calvin écrit : « Servet songeait peut-être à traverser par ici. En effet, on ne sait pas encore dans quelle intention il est venu » (6). Le doute s'entend non de ce qu'il avait fait, mais de son intention. Que Calvin savait parfaitement que Servet ne venait que d'arriver à Genève, paraît d'une lettre à Sulzer dans laquelle Calvin écrit que Servet s'égarait pendant presque quatre mois en Italie (7). Quant à l'Italie, Calvin se laissait tromper (8) par une lettre lui parvenant de l'au delà des Alpes (9), mais ce qu'il dit des quatre mois est très digne de remarque. Depuis la fuite

(1) *Ibid.*, p. 437.
(2) *Opera*, VIII, p. 770, § 28.
(3) *Ibid.*, p. 749 ; cf. p. 782, § 38.
(4) *Opera*, XXI, p. 146 et XIV, p. 602.
(5) Cité par F. Buisson, *Sébastien Castellion*, 1892, t. II, p. 20, n. 1.
(6) *Opera*, XIV, p. 589.
(7) *Ibid.*, p. 614.
(8) *Opera*, VIII, p. 782, § 37.
(9) *Opera*, XIV, p. 577.

de Vienne jusqu'à l'arrestation à Genève, précisément quatre mois et six jours se sont écoulés (du 7 avril au 13 août). Alors, si l'on ajoute aux données de Calvin assez de temps pour aller et retour en Italie, il ne nous restera pas longtemps pour un séjour antérieur à Genève.

Mais M. Doumergue peut se débarrasser de cette mise en scène sans endommager l'action : à part un séjour à Genève, il trouve tout de même des indications que, si Servet n'est pas allé à Genève parce qu'il *comptait* sur l'appui des Libertins, au moins il l'*espérait*. Il est allé pour « voir par soi-même » si les Libertins l'appuieraient ou non. « Selon le cas, il restera ou il prendra une barque pour traverser le lac (1). » Les preuves de cette intention sont trouvées dans les faits que Servet est allé à Genève malgré que Calvin eût repoussé sa demande de sécurité, et aussi que Genève n'est pas la route de l'Italie. Pourquoi donc Servet y est-il arrivé, sinon parce qu'il espérait du secours du côté libertin (2) ? La réponse à cette question est tout simplement qu'un détour peut être le chemin le plus court pour un réfugié.

Les apologistes de Calvin nous signalent ensuite le fait que Servet a essayé de cacher ses relations avec Guillaume Guéroult, l'imprimeur du *Restitutio*, lui-même Libertin. Au commencement du procès, Servet a été accusé par Guéroult de l'avoir évité. Servet le nia catégoriquement (3). Mais le lendemain, il avoua « qu'il a caché la copie dudict livre à Guillaume Guéroult » (4). Des dissimulations successives se terminèrent par la déclaration même « qu'il ne sçait pas son nom... et qu'il ne l'a iamays ouy nommer aultrement que Maistre Guillaume » (5). Pourquoi toute cette évasion s'il n'y avait pas quelque chose de sinistre là-dedans (6) ? La réponse est que Guéroult lui-même était aussi, à Genève, accusé d'avoir joué le catholique à Vienne (7). Servet, au courant on non de ces faits, l'a voulu disculper de toute responsabilité de l'impression de la *Restitutio*. Précisément de même façon, Servet a refusé de donner aucun renseigne-

(1) *Op. cit.*, p. 310.
(2) *Op. cit.*, p. 309.
(3) *Opera*, VIII, pp. 731, 734, § 38.
(4) *Ibid.*, p. 740, § 38.
(5) *Ibid.*, pp. 768, § 11 ; 780, § 15 ; 781, §§ 22-25.
(6) Albert Rilliet, *Relation du procès criminel intenté à Genève, en 1553, contre Michel Servet*, 1844, p. 65. — Doumergue, *op. cit.*, p. 314.
(7) Doumergue, *op. cit.*, p. 310. Guéroult n'est libéré que le 5 sept. La dernière de ces déclarations de Servet est datée du 28 août.

ment incriminant personne à Vienne (1). Supposerait-on qu'il y avait un complot à Vienne aussi à cacher ?

On voit encore une indication d'une machination dans un changement de l'attitude de la part de Servet qui, à Bâle, a rétracté, à Paris a abjuré, à Vienne a dissimulé. Pourquoi si ferme, si courageux, si arrogant, même provocant à Genève, s'il n'était pas sûr d'un appui (2) ? Calvin écrit que Servet aurait pu « racheter sa vie, seulement en donnant quelque signe de modestie... Pourquoy il y a une conjecture probable : qu'il s'estoit forgé quelque vaine confiance, de je ne sçay où, laquelle l'a ruiné et perdu (3) ». Où Calvin avait un doute, M. Doumergue n'hésite pas à dire : les Libertins. Pourquoi non le diable, auquel Calvin aurait plutôt pensé ? Mais toute cette description est inexacte. Servet n'était pas si docile avant qu'il fût arrivé à Genève. Dans la rétractation à Bâle, M. Doumergue lui-même a remarqué « la même violence convaincue (4) ». Quant à l'attitude à Genève, Calvin a une conception quelque peu bizarre de ce que c'est qu'un signe de modestie.

S'il y avait un changement dans l'attitude de Servet, cela se trouve plutôt dans la région de l'eschatologie. L'archange Michel et ses serviteurs, versant leur sang en témoins de Jésus-Christ, viendront pour remporter victoire sur la Bête : « Je sais certainement qu'il me faudra mourir pour cette cause ; mais pour cela, je ne perds pas courage, afin que je devienne un disciple semblable au Maître... Il viendra, certainement il viendra, et il ne tardera pas (5) ». Servet a bien compté sur l'appui, non des Libertins, mais du Seigneur. Si l'on veut comprendre les mouvements erratiques de cet homme pourchassé, on ne doit pas écarter les tableaux foudroyants de l'Apocalypse.

Encore une considération susceptible de démontrer que Servet a compté sur l'appui des Libertins et qu'il est venu précisément au moment où Calvin était dans une situation critique : la lutte acharnée pour l'indépendance spirituelle de l'Eglise s'engageait ; Calvin déclara, avec toute l'intransigeance d'un Hildebrand, que l'Eglise seule doit régler l'excommunication. C'est là une question spirituelle dont

---

(1) *Opera,* VIII, p. 792.
(2) Doumergue, *op. cit.*, pp. 318-19 et 322.
(3) *Déclaration*, pp. 55 et 56, cité par Doumergue, *op. cit.*, p. 319. Cf. *Opera,* VIII, p. 480.
(4) *Op. cit.*, p. 205.
(5) *Opera,* VIII, p. 751.

le magistrat n'a pas le droit de se mêler. Mais Philibert Berthelier, un des chefs des Libertins, a été excommunié, et le Conseil a voulu le restaurer. Calvin, dans une séance extraordinaire, le 2 septembre, jura qu'il mourrait « cent fois plutôt que de soumettre Christ à une aussi honteuse dérision (1) ». Le Conseil faiblit secrètement, et a « admonesté ledict Berthelier qui (qu'il) se pourroit astenyr de la prendre (la Cène) et recepvoir pour le présent ». Mais Calvin, tout en ignorant cela, le dimanche suivant, s'écria en chaire : « Si quelcun se vouloit ingérer à cette table, à qui il seroit défendu du Consistoire, il est certain que je me montreray, pour ma vie, tel que je dois (2). »

« Calvin descend lentement de chaire et vient se placer devant la table sainte. Il dut y avoir, dans la vaste cathédrale, un silence prodigieux, bientôt suivi d'un singulier étonnement. Il est derrière la table, cet homme pâle, maigre, brisé, usé, qui semblait n'être qu'un souffle, mais dont le regard, flamboyant d'une fièvre sourde, cherchait dans la foule... l'excommunié. La foule, saisie, subjuguée, comme une foule seule peut l'être, cherche aussi. Personne, rien ! Berthelier ne se présente pas, Berthelier n'y est pas ! C'était le triomphe (3). »

Mais cette victoire n'aurait pas pu être prévue trois semaines avant, quand Servet est arrivé. En ce temps-là, la situation était très critique. Servet, nous dit-on, savait et comptait sur ce fait. La seule preuve est une déclaration de Musculus, de Berne, à Bullinger, le 28 septembre 1553 : « Servet est récemment venu à Genève pour abuser de l'envie dont les chefs poursuivent Calvin... ; il espérait trouver un lieu d'où il pourrait s'occuper des autres Eglises (4). Cette affirmation d'origine bernoise n'a pu être moins une conjecture que la supposition de Bullinger que « c'était la providence de Dieu qui a amené Servet à Genève afin qu'elle pût se disculper de la charge d'hérésie et blasphème en le châtiant selon qu'il a mérité » (5). Il n'y a donc aucune preuve que Servet était en liaison avec les Libertins. L'accusation de sédition est mal fondée.

Néanmoins, la charge, quoique fausse, a pu se faire, et Rilliet est d'avis que « la politique joua, dans la terminai-

(1) *Opera,* XIV, p. 606.
(2) Cité par M. Doumergue, *op. cit.,* p. 334.
(3) *Ibid.,* p. 334.
(4) *Opera,* XIV, p. 628.
(5) *Ibid.,* p. 624.

son de son procès, un beaucoup plus grand rôle que la théologie » (1). Cette interprétation s'appuie sur le fait que, après l'examen de Servet sur les accusations théologiques de Calvin, le procureur général est entré et, écartant la théologie, a tâché de démontrer que Servet était dès le commencement un esprit brouillon et dangereux. Tout cela est vrai, mais le procureur général est sorti de bonne heure, et Calvin est rentré avec la théologie, qui seule a joué un rôle quelconque dans la terminaison du procès. La sentence spécifie seulement deux accusations, à savoir que Servet niait « le baptesme des petits enfans » et la « saincte Trinité » (1). La politique ne jouait un rôle que dans ce sens large que l'hérésie a été toujours considérée comme dangereuse pour la société.

* * *

Le second argument est que les Libertins ont essayé d'obtenir une sentence d'acquittement pour Servet. La preuve n'est pas incontestable. Calvin a *entendu* que Philibert Berthelier « se mesle de parler en excuse et couverture de ceulx que ledict Servet a volu nommer conscies de son livre » (3). Bullinger a *entendu* (*audio*) que les Libertins soutenaient Servet par haine de Calvin (4). Roset écrit que Berthelier « avoit esté *accusé* de la faveur donnée à Servet » (5). Calvin affirme que Perrin « feignit d'être malade pendant trois jours, (comment Calvin a-t-il pu savoir que Perrin n'était pas vraiment malade ?) mais enfin est allé au Conseil pour sauver ce scélérat du supplice et n'avait pas honte de proposer que la cause fût portée au Conseil de Deux-cents » (6). De tout cela, les registres du Conseil ne soufflent mot. L'*Historia* anonyme témoigne que Perrin s'absentait de la séance du jugement (7). Ce n'est pas vrai. Il y était (8). Castellion, à Bâle, a entendu que Servet aurait été mis à la torture si Vandel n'avait pas intercédé (9).

(1) *Op. cit.*, p. 54.
(2) *Opera*, VIII, pp. 827-28.
(3) *Ibid.*, pp. 742-43.
(4) *Opera*, XIV, pp. 623-24.
(5) *Les Chroniques de Genève de Michel Roset*, éd. Henri Fazy, 1894, c. 51, p. 355.
(6) *Opera*, XIV, p. 657.
(7) Mosheim, *Anderweitiger Versuch einer vollständigen und unpartheyischen Ketzergeschichte*, 1748, p. 449.
(8) *Opera*, VIII, p. 825.
(9) *Contra Libellum Calvini*, Dij., p. 63.

Après la chute des Libertins, le Conseil, comme nous avons vu, a tenté de discréditer les réfugiés en les accusant d'avoir soutenu Servet (1).

De l'autre côté, on peut ranger la déposition (1558) de Trolliet, le confident de Perrin, que voici : « Interrogé si Perrin, Vandel et Berthelier et autres complices n'ont pas soubtenu et maintenu les hérétiques contre notre religion, comme Servet... ? a dit que, quant à Servetus, il n'en a jamais rien su » (2). Vandel a présenté au Conseil un livre anonyme dont le but « estoit de se porter pour advocat de Servet ». Vandel, en le présentant, dit que Calvin était chargé « de plusieurs faulses et mechantes calomnies » (3) ; quand « F.-D. Berthelier est mandé en Consistoire, et là on lui remontre que rapport a été fait « qu'il a mal parlé de » la prédestination et des ministres, et de la justice qu'on » avait faite à Servetus », il nie avec colère avoir tenu de semblables propos » (4). Bonivard écrit que, après les réponses des villes suisses, les Libertins « ne l'ousèrent deffendre, par peur d'infamie » (5).

Néanmoins, il serait téméraire d'insister sur ces doutes. La déclaration de Calvin sur ce qu'il avait entendu de Berthelier est transcrite dans les registres du Conseil sans la moindre suggestion qu'elle fût suspecte, et Calvin n'a guère pu se tromper sur l'appel de Perrin aux Deux-Cents, même si les registres n'en disent rien. Nous devons avouer que quelques-uns des Libertins avaient une bonne œuvre au moins à leur crédit. Mais la même chose ne peut se dire de toute la faction. Rigot, le procureur général qui requiert contre Servet, était lui-même du côté de Perrin, mais personne ne pourrait insister plus que M. Doumergue que Rigot ne s'est pas servi de la collaboration de Calvin (6).

*
* *

La troisième supposition est que les Libertins avaient communiqué avec Servet en prison. La preuve en est indirecte et conjecturale. Farel écrit vaguement : « Quelques-uns lui ont donné à espérer qu'il n'y avait pas de dan-

---

(1) *Opera*, XX, p. 438.

(2) Amédée Roget, *Histoire du Peuple de Genève*, 1875, t. IV, app.

(3) *Ibid.*, pp. 167-68.

(4) *Ibid.*, p. 291, n. 1.

(5) *Advis et devis de l'ancienne et nouvelle police de Genève*, éd. Fick, 1865, p. 108.

(6) *Op cit.*, pp. 326-27.

ger » (1). Bèze constate qu'un des Libertins, un employé du gouvernement (*prætoris assessor*) « est *cru* de lui avoir chuchoté à l'oreille » (2). Bonivard, cependant, pensait que c'était Claude, le geôlier, qui lui avait fourni le renseignement (3). Cette conjecture a le mérite d'être d'accord avec l'affirmation de Servet devant ses accuseurs qu'il n'avait parlé à personne, « sinon à ceulx de céans qui luy ont baillé à manger » (4).

Les apologistes trouvent un appui pour ces conjectures dans le fait que les fenêtres de la prison étaient clouées (5). Pourquoi, demande-t-on, sinon pour couper toute communication avec le dehors (6) ? Mais l'explication est beaucoup plus simple. Servet a témoigné qu'il s'est sauvé, à Vienne, « par une fenestre » (7). Il aurait dû se taire.

M. Doumergue a remarqué que, pendant le cours du procès, Servet a précisé sur les rapports de Calvin avec l'inquisition à Vienne. Comment Servet a-t-il pu obtenir ces détails de plus en plus précis, sinon qu'il « avait été renseigné pendant qu'il se trouvait en prison » (8) ? Alors, M. Doumergue aurait dû remarquer également que, pendant le cours du procès, Servet a précisé aussi sur sa fuite de Vienne (9). Aurait-il été renseigné sur cela aussi par les Libertins ?

On insiste particulièrement sur le fait que Servet connaissait les lois de Genève assez bien pour savoir qu'il pourrait faire appel au Conseil des Deux-Cents. Comment a-t-il pu découvrir cela, sinon qu'il a été renseigné pendant le procès ? Eh quoi ! serait-ce comme si le Conseil des Deux-Cents fût une société esotérique de laquelle on n'aurait pas pu avoir entendu parler à Vienne ? Quant à cela, Servet affirma qu'il est passé par Genève une fois auparavant (10).

On trouve plus digne de remarque la coïncidence que

---

(1) *Opera,* XIV, p. 693.
(2) *Opera,* XXI, p. 146.
(3) *Ancienne et Nouvelle Police,* p. 107. Rilliet déduit, du fait que Servet était commis aux autres mains le 23 oct., que Claude était suspect. *Op. cit.,* p. 104.
(4) *Opera,* VIII, p. 789.
(5) *Ibid.*
(6) Rilliet, *op. cit.,* pp. 69-70.
(7) *Ibid.,* p. 746.
(8) *Op. cit.,* p. 277. *Calvini opera,* pp. 732, 738, 789.
(9) *Opera,* VIII, pp. 746, § 5 ; 749, 789.
(10) *Ibid.,* p. 767, § 4.

Servet a fait son appel aux Deux-Cents le 15 septembre, pendant que le cas de Berthelier était encore *lite pendente.* Comment Servet a-t-il pu deviner le moment opportun sans intelligence avec le dehors (1) ? La réponse est que n'importe quel moment, pendant un mois, aurait été aussi opportun. Calvin avait triomphé sur Berthelier depuis deux semaines (le 3 septembre). Un jour au mois d'août aurait été plus opportun.

Mais admettons qu'il y ait eu intelligence avec le dehors — et ce n'est pas invraisemblable, — qu'est-ce que cela veut dire ? Tout simplement que les Libertins ont essayé, en secret, de sauver Servet, précisément comme ils auraient pu avoir essayé en public. Si tous les deux sont vrais, il ne s'ensuit pas que Servet était coupable de sédition. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il y avait un rapport entre les cas de Servet et de Berthelier. Tous les deux ont été appuyés de même côté. Mais M. Doumergue pense que le rapport était tellement intime que si Calvin avait falli en l'un, il aurait dû nécessairement faillir en l'autre, entraînant la chute de toute son œuvre à Genève. C'était la Réforme à Genève dont il s'agit. « De là l'acharnement de la lutte (2). »

Aucune de ces suppositions ne me semble vraisemblable. Si Berthelier avait été admis à la Sainte Cène, Calvin, assurément, se serait exilé, mais il n'est pas probable que Servet aurait été libéré après les réponses des villes suisses. Le Conseil de Genève savait se montrer sévère sans Calvin (3). De l'autre côté, si Servet avait été mis en liberté, Calvin n'aurait pas perdu la victoire, déjà gagnée, sur Berthelier. Certainement, il serait loin de la vérité de penser qu'un traitement plus doux envers Servet aurait détruit l'œuvre de Calvin. Au contraire, le bûcher a entraîné Calvin dans une controverse longue et embarrassante. Il n'est pas besoin non plus d'introduire les Libertins pour expliquer l'acharnement de la lutte. C'est l'honneur de Dieu dont il s'agit. Calvin, comme Servet, pensait moins aux Libertins qu'au Seigneur.

Roland-H. Bainton.

New Haven (Connecticut).

Yale University.

(1) Roget même a trouvé cela digne de remarque. *Op. cit.*, p. 76.
(2) *Op. cit.*, p. 363, citant M. Seippel ; cf. pp. 336 et 339.
(3) H. D. Foster, *American Historical Review*, janv. 1903, p. 231.

DOCUMENTS

Inventaire après décès de Duquesne (1688) (1)

Lorsqu'il s'agit de continuer l'inventaire, au château du Bouchet, le procureur au Châtelet Faverel cesse de représenter Henri Du Quesne et est remplacé par M. Barbot.

Voilà donc le notaire Boisseau instrumentant, le 26 avril, sur les bords de la Juine, en présence de Mme Du Quesne, du second fils et d'un lieutenant de vaisseau, Jean de Gennes, qui, bientôt, au lieu de prendre le commandement de la frégate *L'Embuscade*, se réfugiera en Hollande (2). Les grilles sont ouvertes par le concierge et les scellés levés par un « sergent à verge ».

On commence par la cuisine ; la batterie est en cuivre rouge, comme à Paris ; il y a de quoi frire les poissons de la rivière et faire des confitures avec les produits du jardin. La vaisselle est non plus d'argent, comme dans la capitale, mais d'étain « commun ».

II. — Inventaire au château du Bouchet.

Et ce Lundy vingt six dudit mois d'Avril, du matin, à la requeste de ladite dame Gabrielle de Bernières, veuve dudit deffunt messire Abraham marquis Duquesne lieutenant général des armées du Roy faite en son nom à cause de la communauté de biens qu'elle a eue avec ledit deffunt sieur marquis du Quesne, sauf à n'accepter ou y renoncer que comme tutrice desdits sieurs Isaac et Jacob du Quesne, et aussy à la requeste dudit messire Abraham Duquesne, comte de Monros (3), et dudit

---

(1) Ci-dessus, p. 168.

(2) Le 9 février 1691, M. de Pontchartrain ordonne que ses enfants, habitant « à La Rochelle ou dans les environs », seront mis dans un couvent ou chez d'anciens catholiques (*Bull.*, 1881, p. 319).

(3) Les hameaux ou fermes dépendant du manoir des Moros se trouvent « en Lanriec », c'est-à-dire dans cette commune du Finis-

Mre Jean Barbot, tant comme subrogé tuteur desdits mineurs que comme procureur substitué dudit Mre Paul Faverel, procureur dudit messire Henry Duquesne, a esté par nous Louis Boisseau, notaire au Chastelet de Paris... et soubsigné, en présence de Mre Jean de Gennes, seigneur de Bourchevreuil, lieutenant de vaisseau, demeurant ordinairement à Rochefort, de present, de la marquise du Quesne, et de Jean Noury, Greffier de la Justice du Quesne, y demeurant, tesmoins ou comparants, faire inventaire et description de tous et chacuns les dits biens meubles, ustensiles d'hostel, linge, titres, et enseignements estans de la succession dudit deffunt sieur marquis du Quesne trouvez en son dit chasteau du marquisat du Quesne, lesdits biens meubles représentés par ladite dame Duquesne et par Etienne Gesquin concierge dudit chasteau à ce present, après serment reiteré par ladite dame et fait par ledit Gasquin ès mains de nous, notaire, de tous lesdits biens monstrés et enseignés sans aucuns cy caches ny destournés sur les peines de droit en tel cas introduites que nous luy avons donné à entendre en presence desdits tesmoins, prisés et estimés lesdits biens meubles par ledit Pierre Bremon, sergent à verge, après quoy scellez apposés sur lesdits biens et effects par ledit sieur commissaire ont esté par luy reconnus lever et ostez et ont signé

Gabrielle DE BERNIÈRES.
BARBOT. DUSQUESNE.
NOURY. BREMON.
DE GENNES.
BOISSEAU.

Dans la cuisine

Premièrement deux chenets, une pelle pincette, un landier, trois crémaillières, un gril, un rechaux, deux broches, deux lèchefrites, deux poesles à frire, le tout de fer prisé ensemble huict livres.

Item un tournebroche de fer, garny de ses cordes et poids, prisé six livres.

Item trois marmites, deux poissonnières, deux tourtières, huict casserolles, une poesle à confiture, un garde-feu, une cuvette, le tout de cuivre rouge prisé le tout ensemble quinze livres.

---

tère, près de Concarneau. Cf. L. VÉRON, *Duquesne aux Moros*, Paris, Plon, 1894. M. l'archiviste départemental Naquet veut bien nous informer que les registres d'état civil de Concarneau renferment quelques mentions de membres de la famille Duquesne, et que les archives communales de Lanriec renferment, le 5 juin 1683, l'acte d'abjuration de « *Marie Marte*, négresse de nation, estant au manoir de Moros sous le seigneur Du Quesne ».

Item un pillon de marbre, prisé huict livres.

Item dix plats, vingt trois assiettes, et quatre autres assiettes volantes, le tout d'estain sonnant pesant neuf livres prisé à raison de douze sols la livre à sa juste valeur et sans crue revenant au dit prix de vingt neuf livres huict sols.

Item un bassin, un pot à cane, un pot de pinte, un de chopine et un demy septier, le tout d'estain commun, prisés à raison de dix sols la livre à juste valeur et sans crue pesant ensemble onze livres revenant au dit prix à cent dix sols.

Item une petite armoire de bois de chesne, fermée à deux guichets comme telle quelle trois livres.

Dans l'office

Item une armoire basse de bois de chesne, fermant à deux guichets, prisée cinquante sols.

Item un petit lit garny d'une paillasse, un matelas de laine, un traversin de coustil, et une couverture de laine blanche prisé huict livres.

Item deux coffres de bahut couverts de cuir noir fermant à clef prisés six livres.

Dans la salle

Item deux tables de bois de chesne avec un tapis de tapisserie à l'aiguille prisés ensemble douze livres.

Item une cuvette de cuivre rouge posée sur son pied, prisée douze livres.

Item sept chaises et quatre fauteuils de bois tourné couverts de tapisserie à fleurs prisés ensemble vingt quatre livres.

Item neuf pièces et morceaux de tapisserie de cuir... faisant la garniture de ladite salle prisés ensemble deux cent livres.

Dans un vestibule à costé de ladite salle

Item six formes couvertes de cuir rouge prisées ensemble six livres.

Dans une chambre qui a vue sur le parc

Item huict chaises de bois buy garnies de crin couvertes de maroquin rouge prisé huict livres.

Dans une autre chambre attenant de la gallerie

Item dix neuf chaises aussy garnies de crin couvertes de maroquin rouge prisées ensemble soixante livres.

Dans la gallerie

Item deux lits de repos garnys de chacun un matelas et d'un traversin remply de crin couverts de maroquin rouge ; neuf

chaises et huict fauteuils couverts de mesme maroquin aussy remplys de crin prisés ensemble soixante livres.

Dans une chambre où couche le valet de chambre tenant à l'escalier

Item une petite couche à haults pilliers garnye d'une paillasse, deux matelas de laine, un lit et traversin de coustil remply de plume, une couverture de laine blanche, deux rideaux de mocquette, quatre chaises et un fauteuil de bois de noyer tourné prisés ensemble soixante livres.

Dans la chambre où couchoit le dit deffunt sieur Du Quesne

Item une tenaille de fer prisée quarante sols.

Item une couche à haults pilliers de bois de noyer garnye de son enfonçure paillasse, deux matelas de laine l'un couvert de futaine et l'autre de toile rayée et le traversin de coustil remply de plume, deux couvertures de laine blanche, la housse dudit lit de serge jaune contenant deux grands rideaux, deux bonnes grâces et dossiers, le tout doublé de pareils rideaux bonnes grâces et dossier de taffetas changeant le tout prisé ensemble deux cents livres.

Item un fauteuil de bois de noyer tourné garny de paille fine, deux oreillers de satin jaulne, quatre chaises et deux autres fauteuils de bois de noyer tourné couverts de tapisserie d'Angleterre. Un siège ployant couvert aussy en tapisserie et un carreau de maroquin rouge. Une petite table de bois d'hestre et couverte d'un meschant tapis de laine prisé le tout ensemble huict livres.

Dans une chambre à costé du sallon

Item sept pièces de tapisserie de cuir doré servantes à la garniture de ladite chambre prisées cent soixante livres.

Item dix sept pièces de tapisserie de Flandre à verdure et personnages prisées ensemble à juste valeur et sans crue quatre mil livres.

Dans une chambre attenant

Item deux petites chevrettes de fer, une table et deux gueridons de bois de noyer tourné prisés ensemble huict livres.

Item un moyen miroir à glace de Venise garny de sa bordure de bois de noyer prisé quinze livres.

Item six chaises et trois fauteuils de bois de noyer tourné couvertes de toille remplies de bourre prisées trente livres.

Item une couche à haults pilliers de bois de noyer garnie de son enfonsure. Une paillasse, trois matelas remplis de laine dont deux couverts de futaine et un de toille rayée. Un traversin de coustil remply de plume, la housse dudit lit consistant en

deux rideaux deux bonnes grâces fond et dossier de serge d'Aumalle verte, le tout prisé ensemble avec une courtepointe picquée de taffetas vert doublé d'un autre taffetas couvert de figures prisé ensemble quatre vingt livres.

Dans une chambre attenant

Item une table et deux guéridons de bois de noyer tourné, une autre petite table à jouer sur son pied de bois de noyer tourné couverte d'un tapis de serge verte prisés ensemble huict livres.

Item un moyen miroir à glace de Venise à bordure de bois de noyer prisé la somme de quinze livres.

Item deux chaises et deux fauteuils de bois de noyer tourné deux autres fauteuils de mesme bois couverts de toile verte prisés ensemble douze livres.

Item un bois de lit à haults pilliers garny d'une paillasse, deux grands matelas de laine couverts de futaine des deux costez, un traversin de coustil remply de plume, prisé en l'estat qu'il est quarante livres.

Dans la chambre dudit sieur comte de Monros

Item une petite couche à haults pilliers garnie de son enfonsure, deux matelas de laine l'un couvert de futaine et l'autre de toille rayée et le traversin de coustil remply de plume, la housse dudit lit consistant en deux grands rideaux, deux bonnes grâces, fonds et dossier, trois pommes dudit lit, les souzbassements le tour de damas de Gennes garny de frange et mollet de soye, une couverture de laine blanche, deux petites chevrettes de fer, deux fauteuils et quatre sièges ployants garnis de mesme damas et frange de mollet de soye, le tout prisé ensemble deux cent l.

Item une petite table de bois de chesne garnie d'un tapis de serge verte avec une petite frange de soye de mesme couleur quatre morceaux de tapisserie de Bergame faisant le tour de ladite chambre prisés comme tel quel douze livres.

Dans la chambre de la dam^{lle} la Cerisière

Item un bois de lit à haults pilliers avec deux grands rideaux, deux bonnes grâces de taffetas jaune rayés, deux fauteuils garnys de mesme taffetas prisés ensemble douze livres.

Dans la chambre à coucher de Mme de Moraines (1)

Item deux chenets de fer et une table de bois d'hestre prisés trois livres.

Item une petite couche à haults pilliers garnie de son enfonsure paillasse, deux matelas de laine, un traversin de coustil remply de plume, une couverture de laine blanche, une contre-

(1) Ci-après p. 279.

pointe piquée de toille indienne, deux rideaux, deux bonnes grâces de moquette, trois morceaux de tapisserie aussy de moquette, prisé le tout ensemble quatre vingts livres.

Dans la chambre de ladite dame Duquesne

Item deux chenets, pelle et pincette de fer poly, prises quatre livres.

Item une table garnye de son tiroir et deux guéridons à colonnes torses, prisés dix livres.

Item un grand miroir à glace de Venise garny de sa bordure de mesme glace et le chapiteau avec plaques de cuivre, prisé la somme de cent livres.

Item une couche à haults pilliers garnie de son enfonsure paillasse, lit et traversin de coustil remply de plume, trois matelas de laine l'un couvert de futaine les deux autres de toille rayée, une couverture de laine blanche, la housse dudit lit et le ciel, quatre rideaux et deux bonnes grâces fond et dossier et courtepointe de damas de Gennes jaune, le tout garny de franges et mollet de soye de la mesme couleur, cinq fauteuils et six chaises de bois de noyer tourné garnys de leurs housses de mesme damas à frange et mollet de soye, le tout prisé ensemble huict cent livres.

Item le bois d'un petit lit de repos estant de chesne prisé huict livres.

Item une cassette de bois de noyer fermant à clef posée sur une petite table sur son chassis à colonnes torses prisé quinze livres.

Item quatre pièces de tapisserie de cuir doré faisant le tour de la dite chambre prisés deux cent livres.

Dans la chambre de Monsieur de Quiervichard

Item une table de bois de noyer, deux meschantes chaises aussi de bois de noyer couvertes de toille verte, deux morceaux de tapisserie de Bergame, une petite couche à haults pilliers garnie de son enfonsure paillasse, matelas et traversin de coustil remply de plumes, deux couvertures de laine blanche la housse dudit lit contenant trois rideaux de serge d'Aumalle jaulne, deux bonnes grâces de mesme serge, le tout prisé ensemble soixante livres.

Dans la chambre des servantes

Item une petite couche à bas pilliers garnye d'une pailasse, un matelas, un traversin de coustil remply de plumes et une couverture de laine blanche le tout prisé ensemble quinze livres.

Dans la chambre du concierge

Item une couche à haults pilliers garnye de son enfonsure, une paillasse, un matelas de bourrelanisse, un traversin de cous-

til remply de plumes, une couverture de laine blanche, deux morceaux de moquette prisé ensemble quinze livres.

Dans l'escurie de la bassecour du chasteau

Item quatre chevaux servant au labour, garnis de leur gros et menu harnois, sçavoir un de poil rouge et les trois autres soubs poil noir avec leurs queües crin et oreilles grises, ensemble à juste valeur quatre cents livres.

Dans ladite escurie

Item deux petites couches à bas pilliers garnies chacune d'une paillasse, d'un matelas et d'une couverture de laine blanche prisé comme telsquels six livres.

Item seize vaches et deux taureaux, prisés ensemble à juste valeur et sans crüe la somme de trois cent livres.

Item trois milliers de foing prisé à raison de 120 l. le millier à juste valeur, revenant audit prix à la somme de trois cent soixante livres.

Dans la grange au bled

Item a esté trouvé un tas de bled en gerbes evallué à trois muids prisé ensemble deux cent livres à juste valeur.

Dans la cave

Item vingt deux queues de vin nouveau du cru du Quesne prisé ensemble deux cent livres.

Dans un cabinet à costé de la chambre
de la dite dame Duquesne

Item un bureau servant de comptoir, une armoire de bois de chesne fermant à deux guichets prisés ensemble vingt livres.

Item un coffret de bahut couvert de cuir noir, une chaise de paille, trois ais servant de tablettes prisés trois livres.

Item une grande armoire fermant à deux guichets prisée vingt livres.

Item un lit de damas de Gennes rouge cramoisy composé de quatre rideaux, deux bonnes grâsses, deux cantonnieres, le dossier fonds courtepointe et soubs bassement garny de houppes de soye avec trois pommes dudit lit, une autre garniture de lit de pareil damas de Gennes composé d'une seulle pièce faisant le tour du lit avec frange et mollet de soye, avec deux couvertures de Marseille servant audits deux lits prisé le tout ensemble douze cent livres.

Item le tour d'une autre moyen lit de toille piquée de Marseille composé de unze pièces tant moyennes que petites prisé le tout ensemble deux cents livres.

Item neuf pièces de tapisserie petit point composant avec et une bonne grâce et un grand rideau qui ont esté trouvés dans

l'armoire estant dans la salle à parer. La garniture dudit lit non achevée n'ayant frange doublure ny soubassement et non assemblé avec les pommes dudit lit, prisé le tout ensemble attendu sa beauté deux mil quatre cent livres.

Item quatre pièces de toille indienne contenant chacune deux aunes prisées ensemble soixante quinze livres.

Item une autre pièce de la mesme toille prisée au mesme prix dix huit livres quinze sols.

Item trois peaux de maroquin de Levant prisées ensemble trente livres.

Item une courtepointe de damas jaulne prisée vingt livres.

Item six autres peaux de maroquin de Levant prisées six livres.

Item vingt huit morceaux de dessus et dossiers de chaises et fauteuils de tapisserie à petit point prisés ensemble huit cent livres.

Item un tour de lit de bergame servant aux domestiques prisé neuf livres.

Item quinze dessus et dossiers de chaises de damas jaune garnis de leurs franges et molet prisés quatre vingt dix livres.

Item une grande escharpe de satin blanc garnye de frange d'argent fin prisée soixante livres.

Item un justaucorps bleu garny de galon, boutons et boutonnières d'or filé et la culotte de drap rouge garny de passements d'or prisé soixante livres.

Ensuit le linge

Item neuf paires de draps de toille fine à deux prisés ensemble cent huit livres.

Item cinq douzaines de serviettes ouvrées et deux nappes de mesme toille, deux autres nappes et deux serviettes de toille unie prisés ensemble trente livres.

Item deux douzaines d'autres serviettes et six nappes tant damassées qu'ouvrées prisés ensemble dix huit livres

Item quatre morceaux de dessus de matelas de futaine prisés six livres.

Ensuit la vaisselle d'argent

Sçavoir quatre moyens plats, deux douzaines d'assiettes et deux chandeliers, une aiguière, un sucrier, deux sallieres, neuf cuillères, cinq fourchettes, un huillier, un vinaigrier, dix manches de cousteaux, une grande cuillière potagère, une chocolatière, une grande ma arine et une tasse de vermeille doré, le tout poinçon de Paris, pezant ensemble cent dix marcs, prisé à raison de vingt huit livres dix sols le marc à sa juste valeur et sans crue revenant au dit prix à huit mil cent trente cinq livres.

Ce fait après avoir vacqué jusques à midy sonné tout ce

que dessus inventorié a esté laissé en la garde et possession de ladite dame Duquesne qui s'en est chargée du consentement desdits sieurs de Monros et Barbot esdit noms et l'assignation continuée aujourd'huy deux heures de relevée et ont signé :

Gabrielle de Bernières.
Duquesne. Barbot.
de Gennes. Bremon.
Noury. Boisseau.

Dudit jour vingt six avril MCI[c] quatre vingt huit en procédant par nous dit notaire en présence desdits tesmoins à la confection du présent inventaire à la requeste et présence que dessus a esté inventorié ce qui ensuit.

Dans la chambre des papiers appelé le trésor

Item un bureau de bois de chesne, six ais servant de tablettes, un coffre de bahut carré fermant à clef, le tout prisé dix livres.

Ensuivent les papiers

Premièrement l'original d'un acte passé devant Gillet et Lemaistre, notaire à Paris le huict janvier MVI[c] quatre vingt deux par lequel Guillaume de Bie escuyer conseiller secrétaire du Roy a déclaré qu'il ne luy estoit rien deub par ledit deffunt sieur Duquesne et ladite dame son épouse du contenu en l'obligation que ladite dame du Quesne en vertu de la procuration dudit sieur son espoux lui avoit faite par devant lesdits Not[res] le mesme jour de la somme de douze mil livres et que la dite obligation n'a este passée que pour faire d... sur le dit sieur et dame du Quesne les terres et baronnie du Bouchet Valgrand (1) terres et seigneuries de Valgrand et Montaubert acquises par ladite dame du Quesne esdits noms de Madame la Marquise de Clerambaut. Inventorié Vingt deux.

Après le dit inventaire les dittes parties ont requis le dit Boisseau notaire d'annexer ledit acte à ces présentes comme leur estant de conséquence pour leur en délivrer des expéditions ce qui leur a esté octroyé.

Item une liasse de vingt une pièces : la première est un escript signé Jean Conrad Sollicoffre (2) datté du vingt sept juin MVI[c] soixante quatre par lequel le soubsigné confesse avoir receu du dit deffunt sieur du Quesne la somme de trois mil deux cent soixante livres qu'il avoit promis lui faire valloir sur la place de Marseille et les luy rendre avec les interests qu'il a profitté ; la seconde est un autre escript signé comme le précédent datté de Marseille du dix neuf juin MVI[c] soixante cinq

(1) Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, au nord du Bouchet (*Bull.* XLVIII, 487 ; L, 176).
(2) Sur les Zollikofer voir *Bull.* III, 506 ; XIX, 13 ; XLIV, 500 ; LI, 279.

par lequel ledit soubsigné confesse avoir receu des mains du sieur Dume d'Apelmond un billet du sieur Pierre Galle de Toullon de quatre cent pistolles d'or et cinquante six doubles ducats qu'il avoit en garde appartenant au dit sieur du Quesne. La troisième est un autre escript signé Galon datté à Tolon du vingt un juin MVIc soixante cinq par lequel le soubsigné déclare en faveur dudit sieur Sollicoffre que sur lesdites quatre cent pistolles et cinquante six doubles ducats il s'est payé de trois cent seize livres que ledit sieur Duquesne lui devoit et de cent septante livres à quoy seroient montées ses commissions. La quatrième est un autre escript signé aussy Jean Conrad Sollicoffre datté du lendemain vingt deux juin par lequel le soubsigné reconnaît avoir receu du sieur de la Cortiade trois cent cinquante cinq pistolles cinquante six doubles ducats et trois piastres que le sieur Dume d'Apelmont a receu du Sr Gallo de Toullon sur son billet qu'il avoit en garde au dit sieur Du Quesne, l'ordre et disposition duquel il avoit promis de suivre ; et les autres sont lettres missives et estat concernant la dite debte toutes lesquelles pièces ont esté cottées et paraphées par premiere et dernière par ledit Boisseau notaire et inventoriées l'une comme l'autre Vingt trois.

Item un brevet d'obligations dont n'est point resté de minute faicte par damlle Marie de Moraine, femme de Mre Alcide de Saint-Maurice, de luy autorisée par les actes cyesnoncés au proffit de ladite dame Duquesne, la première de la somme de soixante livres passée devant Leboucher et le Maistre notaire à Paris le vingt quatre janvier MVIc soixante dix huit. La seconde de la somme de cent dix livres passée devant les mesmes notaires le vingt huit avril en suivant. La troisième de la somme de cent trente six livres du vingt sept septembre de la mesme année ; la quatrième de la somme de cinquante livres : Le Clerc et ledit Lemaistre notaire le six avril MVIc soixante dix neuf. Et la cinquième de la somme de cent livres passée devant ledit Leboucher et Lemaistre notaires le huit juillet MVIc quatre vingt. Inventorié sur lesdites cinq pièces l'une comme l'autre Vingt quatre.

Item une promesse signée Marguerite de Meolon faite au proffit de ladite dame Duquesne de la somme de trois mil six cent soixante six livres payables à volonté, dattée du quatre febvrier MVIc soixante trois ; avec ladite est l'acte de reconnaissance de ladite promesse fait par ladite damlle Marguerite de Meolon, veuve de Jacques du Boquet, escuyer sieur de la Brosse, passé devant Le Moyne et Lemaistre notaires le trois août MVIc soixante seize dont n'est point resté minute et une autre promesse signée comme la première Marguerite de Meolon au proffit de ladite dame Duquesne de la somme de soixante dix livres dattée du trente septembre MVIc soixante quatorze ensuit de laquelle en est un autre signée de mesme de la somme de trente sept livres. Inventorié sur lesdites trois pièces l'une

comme l'autre. Après lequel inventaire ladite dame Duquesne a déclaré qu'elle a connaissance qu'il n'est plus deub de reste par ladite dame du Boquet que la somme de sept cent et tant de livres. Vingt cinq.

Item quinze pièces.

La première est l'expédition en parchemin du contrat de vente fait par haulte et puissante dame Marie de Belle...... épouze non commune en biens et autorisée de hault et puissant seigneur Mre René de Gillier, chevalier marquis de Clerambault audit deffunt sieur Duquesne et à d^lle^ Gabrielle de Bernières son épouse de leurs fiefs et seigneurie du Bouchet et Valpetit, baronnye de Valgrand, avec la seigneurie et terre de Montaubert située en ladite paroisse de Valgrand, ensemble des meubles bustes figures tableaux et autres ustensiles énumérés au dit contrat de vente, fait moyennant la somme de deux cent soixante quatorze mil livres ; le dit contrat passé par devant Boucher et ledit Lemaistre notaires à Paris le trois aoust MVI^c^ quatre vingt un ensuite duquel est un acte passé devant lesdits notaires les unze dudit mois d'aoust par lequel les sieurs Louis Baranjon, Henry Dufour, Jacob Gueux et Henry de Falquerolles cautions de Mre Vincent Sané, adjudicataire de la ferme des domaines de la généralité de Paris et intéressés en ladite ferme, ont reconnu estre satisfaits par ladite dame Duquesne de tous les droits seigneuriaux qui leur estoient deubs qui sont un tiers au total pour raison de l'acquisition faite par ledit sieur et dame Duquesne desdites terres et seigneuries et baronnie du Bouchet Valgrand, Valpetit, appartenance, dépendance, et annexes d'icelles.

La seconde sont les lettres patentes données par le Roy à St Germain en Laye au mois de febvrier MVI^c^ quatre vingt deux par lesquelles Sa Majesté pour les causes cy contenues a creé et érigé en tittre dignité et préeminence de Marquisat soubs le nom du Quesne ladite terre et baronnie du Bouchet Valgrand avec toutes les terres et fiefs réunis à icelle ; lesdites lettres signées sur le reply : par le Roy Colbert, et scellées en lacs de soye de cire verte ; sur lequel reply sont fait mention des enregistrements qui ont esté faicts desdites lettres sçavoir en parlement le quatre septembre MVI^c^ quatre vingt deux. Signé Jacques. En la Chambre des Comptes de Paris le vingt sept janvier MVI^c^ quatre vingt huit, signé Richer ; et au greffe du siège royal de Montlhéry le vingt un febvrier MVI^c^ quatre vingt quatre, signé Le Roy ; ledit enregistrement fait en vertu des arrests sur ce rendus cy après mentionnés.

La troisième est un arrest du parlement rendu le dix juillet MVI^c^ quatre vingt deux par lequel la Cour avant faire enquête sur l'enregistrement des dites lettres demandée par ledit sieur Duquesne a ordonné qu'au préalable il seroit informé par le prevost royal de Montlhéry de la commodité ou incommodité que pouvoit apporter ladite erection en marquisat.

La quatrième est le procès verbal d'information fait en conséquence par François de Dinan, prevost de Montlhéry, datté au commencement du unze aoust MVI^c quatre vingt deux. Signé Le Roy.

La cinquième est l'arrest du parlement du quatre septembre MVI^c quatre vingt deux qui ordonne ledit enregistrement.

Les six et septième sont les arrests de la Chambre des Comptes du vingt sept janvier MVI^c quatre vingt trois et la sentence du prevost de Montlhéry du vingt un febvrier MIV^c quatre vingt quatre qui ordonne aussi ledit enregistrement.

Le huictième est le don fait par le Roy audit sieur Marquis Duquesne des droits qui luy estoient deubs à cause de ladite terre du Bouchet..... audit sieur marquis de Clerambault ; signé Louis et plus bas Phélippeaux, datées du mois d'aoust MVI^c soixante dix neuf.

Les neuf, dix et onzième sont des renouvellements faits par le Roy dudit don pour raison de la vente faite ou a faire de ladite terre du Bouchet dattez de mois de febvrier MVI^c quatre vingt mois d'aoust de la mesme année et mois d'avril MVI^c quatre vingt un.

La douzième est l'extrait dudit contrat de vente fait par ladite dame de Clerembault audit sieur et dame Duquesne desdites terre et baronnies du Bouchet Valgrand, Valpetit et dépendances.

La treizième est un brevet de Sa Majesté signé Louis et plus bas Phelippeaux datté du neuf aoust MVI^c quatre vingt un portant subrogation de la personne dudit sieur Duquesne au lieu et place de ladite marquise de Clerambault ; au dos : fait par le Roy, desdits droits de lots et ventes quinte et requinte et autres droits seigneuriaux deubs à cause de ladite terre.

La quatorzième sont les lettres de don faites par le roy audit sieur Duquesne des drois de lots et ventes, quinte, requintes et autres droits et devoirs seigneuriaux deubs à Sa Majesté à cause de ladite vente de la terre du Bouchet par le contrat susdatté dattées à Fontainebleau le vingt trois aoust MVI^c quatre vingt un, signées sur le reply : par le Roy Colbert, registrées en la Chambre des Comptes le trois febvrier MVI^c quatre vingt deux. Signé Richer.

Et la quinzième et dernière est l'expédition en parchemin d'un arrest du Conseil du vingt octobre MVI^c quatre vingt deux, signé Colbert, par lequel le roy a accordé audit sieur Duquesne terme et delay de six mois pour rendre les foy et hommage et fournir les adveus et dénombrement de ladite terre et faire main levée de la saisie féodalle faits desdites terres à la resqueste du procureur général du Roy. Inventorié sur lesdites quinze pièces l'une comme l'autre. Vingt six.

Ce fait après avoir vacqué jusques à huict heures sonnées tant inventorier les papiers cy dessus qu'à mettre les autres concernant la dite terre à part. Ceux cy dessus inventoriés ont

esté laissés en la garde et possession de ladite dame Duquesne et l'assignation continuée à demain huit heures du matin et ont signé

Gabrielle DE BERNIÈRES. BARBOT.
DUQUESNE. DE GENNES.
BOISSEAU. NOURRY.

Aujourd'huy est comparu par devant les conseillers du Roy notaires et garde notes de sa majesté au Chastelet de Paris soubz signez Guillaume Debie, escuier conseiller secrétaire de sa majesté maison couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris rue Plastriere, paroisse Saint Eustache, lequel a recogneu de bonne foy qu'il ne luy est rien deub par Messire Abraham Duquesne, chevallier marquis du Bouchet, Valgrand seigneur de Valpetit et Montaubert, chastelain des grand et petit monts Kervuichard, et autres lieux. Lieutenant général des armées navalles de Sa Majesté, et dame Gabrielle de Bernières son espouze, de la somme de douze mil livres contenue en l'obligation que ladite dame Duquesne en vertu de la procuration dudit sieur son espoux luy a passée par devant lesdits notaires et soubzsignés ce jourd'huy, n'ayant preté aucune chose à la dite dame Duquesne es dite nomee de la dite somme de douze mil livres portée par la dite obligation quy n'a esté passée par ladite dame Duquesne que pour en vertu d'icelle faire decreter sur ledit sieur son espoux et elle leur terre et baronnie du Bouchet, Valgrand et les terres et seigneuries de Valpetit et Montaubert, acquises par ladite dame Duquesne esdite nomée de Madame la marquise de Clerembaut pour purger les hypothèques au désir du contrat de son acquisition et partant ledit sieur Debie qui ne faict que prêter son nom à ladite dame Duquesne esdite nomée et promis à ladite dame esdits noms de luy passée quittance de ladite somme toutsjours et quantes qu'elle l'en requerra ; ce qui a esté ainsy accepté par la dite dame Duquesne à ce présente sur une obligation renonçant et faict et passé à Paris en estude de Lemaistre l'un des dits notaires et soubzsignés le huictième jour de janvier avant midy l'an mil six cent quatre vingt douze et ont signé

Gabrielle DE BERNIÈRES.
GILLET. DE BIE.
LEMAISTRE.

Du mardy vingt sept dudit mois de avril à huit heures du matin audit chasteau et marquisat Duquesne en procédant par nous notaire susdit en présence desdits témoins à la confection du présent inventaire à la requeste desdites parties esdits noms a esté inventorié ce qui ensuit.

Item neuf pièces attachées ensemble. La première desquelles est intitulée Estat des nouveaux baux à rentes du village de

Valgrand et en fin est escript : contenant sept rolles. Signé Longela.

La seconde intitulée Estat des nouveaux baux à rentes d'entre plusieurs particuliers habitans du village de Valpetit, au bas duquel est escript : second estat contenant huit rolles ; signé Longela.

La troisième est un autre estat intitulé Estat des nouveaux baux à rente deus par des particuliers demeurant à S[t] Vrain, signé comme les precedens estats.

La quatrième intitulée Estat des titres nouveaux des rentes deux par chacun en la baronnie du Bouchet Valgrand au bas duquel est escript : quatrième estat contenant vingt sept rolles Signé Longela.

La cinq[me] intitulée Estat des petits baux à loyer par des particuliers du village de Valgrand et au bas duquel est escript : cinq[me] estat contenant cinq rolles. Signé Longela.

La six[me] intitulée Estat des baux à loyer des fermes dépendantes de la baronnie du Bouchet Valgrand au bas duquel est escript : sixième estat contenant quatre rolles. Signé comme le précédent.

La septième intitulée Estat contenant les terriers, etc. des cens et rentes et arpentage des terres dépendantes de la baronnie du Bouchet Valgrand contenant deux rolles ; signé Longela.

La huictième intitulée Estat des marchés concernant l'entretien du chasteau et jardin de la baronnie du Bouchet Valgrand, contenant deux rolles ; signé comme le précédent.

Et la neufième et dernière intitulée Estat des titres contracts et enseignements concernant la terre et seigneurie de la baronnie du Bouchet Valgrand contenant six rolles, aussy signé Longela. Tous lesquels neuf estats ont esté inventoriés et l'un comme l'autre.

Après lequel inventaire les dites parties ont requis ledit Boisseau notaire de faire le recollement sur lesdits estats des pièces mentionnées par iceux. Ce qu'ayant esté fait en présence desdits tesmoins toutes les pièces se sont trouvées en nature.

Item l'inventaire des titres de la baronnie du Bouchet Valgrand, Valpetit et autres terres qui est audit tiltre de ladite baronnie de Valgrand et de la terre de Montaubert délivrées par S. A. S. Madame la princesse de Conty à Monseigr Duplessis, ledit inventaire contenant cinquante trois feuillets dont les trente trois feuilles verso les trente quatre, trente cinq trente six et trente sept le verso quarante six et le quarante septième entier sont en blanc et ont esté batonnés ; au dernier feuillet duquel est une reconnaissance signé De Guenegaud et Roger par laquelle ledit Sieur de Guenegaud reconnoist que Sa dite A. S. Madame la princesse de Conty luy a fait délivrer par ledit sieur Roger son secrétaire tous les titres mentionnés au dit inventaire, dattée

du sept avril MVIc soixante unze ensuite de laquelle est une mention comme dans le sein des titres de Montaubert ont esté adjoustés les pièces qui sont mentionnées dans le verso dudit dernier feuillet ; signé en fin Longela. Inventorié en la marge de la première page en fin dudit inventaire.

Après lequel inventaire lesdites parties ont requis ledit notaire de vouloir procéder au recollement des titres et papiers contenus audit inventaire. Ce qu'ayant esté fait en présence desdits tesmoins il s'est trouvé que les trois pièces mentionnées au premier article dudit inventaire sont en deficit. Les trois derniers mentionnez article des vingt six aoust 1636, seize avril..... dix neuf novembre 1661. Le deu et fait à la requeste (du sieur) Roger sur Monsieur le prince de Conty du vingt juillet mentionné en la page quatre article seize l'acte de foy et hommage du dix huit aoust 1670 mentionné en la page quatre article dix huit, les quatre pièces de la quatrième liasse concernant le dit fief de Certoule, les trois pièces esnumérées en la page douze articles quatorze, quinze et seize, les pièces des quatorze et quinzième liasses mentionnées en la page vingt quatre, les dix et unzième liasses enoncez en la page quarante six et tous les titres concernant Montaubert ne se sont pareillement retrouvés et à l'esgard des autres titres et pièces mentionnés au dit inventaire elles se sont trouvées en nature.

Item. La grosse en parchemin d'un bail à ferme fait par Estienne Angier sieur de Tilloiseau fondé de procuration de ladite dame marquise de Clerambault et Jacques Chassagne de la ferme de Montaubert pour neuf années commencées au jour de St Martin dernier MVIc soixante dix huit, passé devant Chantecler tabellion au marquisat du Quesne le vingt sept octobre MVIc soixante dix huit. Inventorié Vingt neuf.

Item la grosse en parchemin d'un autre bail à ferme par ladite dame du Quesne à Jean Boucquin, marchand demeurant à Bretigny d'une ferme assise au dit Valpetit appartenant audit seigneur Duquesne appelée la ferme de la Croix, passé devant ledit Chantecler notaire le dix huit novembre MVIc quatre vingt un pour six années et six dépouilles moyennant six cent livres de ferme pour chacun an. Inventorié Trente.

Item la grosse de parchemin d'un autre bail à ferme fait par ladite dame du Quesne à Jacques Breton laboureur d'une ferme appellée le Levron passé devant ledit Chantecler notaire le dix huit novembre MDC quatre vingt un pour neuf années moyennant huict cent livres par an. Inventorié Trente et un.

Item la grosse en parchemin d'un contrat passé par devant ledit Chantecler notaire le treize febvrier MVIc quatre vingt deux

portant retrocession par Jacques Blon et sa femme d'une maison et lieux et coulombier S[t] Remy qui leur avoient esté délaissez et nouveau bail a rente a Marie Dout... Vve Philippar Lubier (Hubier ?) seigneur de Reclainville desdits mesmes lieux moyennant vingt sols et deux chevaux (?) de cent soixante livres de rente de bail d'héritage. Inventorié Trente deux.

Item la grosse en parchemin d'un autre bail à loyer fait par ladite dame marquise Duquesne à Jean Corneille de ladite ferme de Montaubert pour neuf années et neuf dépouilles moyennant douze cent livres par an, passé devant ledit Chantecler notaire le vingt neuf janvier MDC quatre vingt quatre. Inventorié Trente trois.

Item l'original d'un acte passé par devant Maurice notaire à Rouen presents tesmoins le seize aoust MVI[c] soixante, par lequel dame Marthe de Caux, Vve d'Abraham du Quesne escuyer capitaine pour le Roy, a reconnu que tous les meubles et ustensiles linge, vaisselle d'argent et étain et a encore tous les effects estant en la maison et jardin de..... demeurant au faubourg S[t] Sever appartiendroit à Sr Abraham du Quesne son fils. Inventorié Trente quatre.

Item copie collationnée à l'original d'un acte passé par devant Bobusse et Desnote notaires à Paris le dixième fevrier MD quatre vingt seize par lequel le dit deffunt sieur du Quesne et ladite dame son espouse ont reconnu qu'à leur prière M[re] Noel Le Maistre notaire audit Chastelet pour luy faire plaisir s'est rendu caution pour eux envers M[re] Antoine Adde sieur des Libersiere de douze cent cinquante livres de rente qu'ils luy ont solidairement constitué par contrat passé par devant les mesmes notaires le mesme jour, duquel cautionnement ils avoient promis solidairement l'indemniser et pour sa plus grande seureté de l'exécution de ladite indemnité ils luy avoient mis ès mains par forme de nantissement une roze de diamants dont un gros au milieu et huit autour une chaîne d'or en filigranne garnie d'une roze de points de diamant, au-dessus de laquelle est une couronne de Portugal, un fillet de cinquante perles et deux cent cinquante marcs cinq onces de vaisselle d'argent es espèces énoncées au dit acte inventorié qui auroient esté mises dans un coffre en la maison dudit S[r] Lemaistre dont ils avoient remporté la clef. Inventorié Trente cinq.

Après lequel inventaire ladite dame Duquesne a déclaré que lesdits nantissements sont encore es mains de ladite Vve Lemaistre pour seureté de ladite indemnité et que le recollement en a esté fait depuis sept mois en sa présence lors de la levée des scellés qui avoit esté apposé sur les effects dudit sieur Lemaistre à l'occasion de la réclamation que ladite dame avoit faite dudit

coffre lequel est deub au dit sieur Deslibersieres la somme de vingt cinq mil livres pour le principal de ladite rente et les arrerages depuis le jour du contract.

Plus ladite dame a déclaré qu'il est deub à la dite dame marquise de Clerambault pour reste de ladite vente dudit marquisat Duquesne la somme de soixante mil quatre cent tant de livres de principal et environ douze mil livres d'interest.

Plus au dit sieur Nourry trois années d'appointemens pour faire la recepte des droits dudit marquisat du Quesne et dépendances.

Au dit Gasquin concierge trois mois d'appointements et à sa femme six mois.

Au pescheur six mois d'appointemens à raison de quinze escus par an.

A Claude servante, ses gages depuis la S[t] Jean à raison de seize escus par an.

A la gardeuse de vaches, environ six mois à raison de huit escus par an.

Au chartier ses gages depuis la S[t] Jean à raison de quarante escus par an.

Au garde chasse et sa femme huit mois de gages à raison de cinquante cinq escus par an.

Au cocher deux années de ses gages à raison de cent livres par an.

A Picard lacquais deux années ou environ à raison de vingt cinq escus par an.

A La Roze neuf mois sur le mesme pied.

A la femme de charge seize mois à raison de quatre vingt dix livres par an.

A Babè sous cuisinière environ neuf mois à raison de cinquante livres par an.

Au portier trois mois de ses gages.

A La Fouse palfrenier dix huit mois à raison de vingt cinq escus par an.

Au jardinier deux cent livres pour un quartier de ses gages.

A La Frene lacquais vingt une livres.

A un cordier quatre vingt livres.

Au rotisseur environ deux cent livres.

A Sebert espicier environ cent livres.

A Chauvelier environ cent livres.

Au charon mareschal bourrelier et sellier leurs parties non arrestées.

Au médecin et apotiquaire pour avoir veu et fourny des médicaments en divers temps audit deffunt S[r] Duquesne et à sa maison [*blanc*].

Plus qu'il est deub le deuil à cause du déceds dudit S[r] Duquesne.

Plus qu'elle a payé depuis l'ouverture du présent inventaire

sur les deniers cy dessus inventoriés trois termes de la maison de Paris à raison de unze cent livres par an, et dix escus au mareschal pour ce qu'il luy estoit deub de vieux.

Plus qu'il est encore deub quelque chose au cordonnier, chaudronnier et autres ouvriers.

Comme aussy ladite dame a déclaré qu'il est deub à ladite communauté par François Lambert, meusnier des moulins de Gommiere, pour reste de son bail jusques au dernier avril present mois deux mil huit cent soixante neuf livres huit sols.

Plus que ledit Corneille, fermier de Montaubert, huit cent quatre vingt cinq livres pour reste de fermages escheus jusques au jour de Pasques dernier.

Plus que Catherine Gibault veuve Berton : deux mil quatre cent vingt six livres pour les fermages de la ferme du Levron escheus jusques au jour de Pasques.

Plus que Olivier Picard laboureur demeurant à Valpetit, la somme de six cent vingt deux livres pour reste de fermages escheus audit jour.

Item s'est trouvé dans l'escurie du chasteau trois petits mulets dont deux noirs et un gris et un petit cheval noir prisés ensemble par ledit Bremon cent livres.

Ce fait après qu'il ne s'est plus rien trouvé à inventorier, tout le contenu au présent inventaire a esté laissé en la garde et possession de ladite dame du Quesne qui s'en est chargée comme dépositaire du consentement des dits sieurs de Monros et Barbot esdits noms et ont signé avec lesdits tesmoins.

Gabrielle de Bernières.
Barbot. Duquesne.
de Gennes. Nourry. Bremon.
Boisseau.

Et le premier jour de juin audit an MVI^c quatre vingt huit est comparue par devant les notaires soubsignés en l'estude de Boisseau l'un d'iceux ladite dame Gabrielle de Bernières, veuve dudit deffunt messire Abraham marquis du Quesne, laquelle a déclaré qu'outre les déclarations qu'elle a faites en l'inventaire cy dessus de ce qui estoit deub par ledit sieur marquis Du Quesne elle a reconnu qu'elle a obmis à faire la suivante dont elle ne se souvenoit pas dans le temps et qu'elle a reconnu par la communication de son registre qui estoit en cette ville de Paris lorsqu'elle a fait lesdites déclarations au Quesne, qui sont qu'il est deub au nommé Tanquan charron huit cent soixante livres sur quoy ladite dame luy doibt rabattre deux pièces de vin blanc qu'elle luy a fourny depuis huit jours.

Plus au boucher trois cent livres et plus, au mareschal cent vingt huit livres outre les dix escus de vieux qui sont portés au dit inventaire et à luy payés.

Au peruquier quatre vingt huit livres, au potier d'estain vingt

livres. Au sieur Philippe marchand tant pour boutton que galon d'or d'argent et parement : quatre vingt treize livres. Au cordonnier quatre vingt seize livres. Au tailleur nommé Bistot cinq cent livres dont il a un billet de la dite dame dès il y a environ neuf mois. Au sieur Renaud aussy agent de leurs affaires deux cent livres et plus. Aux procureurs tant pour le décret de ladite terre que pour poursuite d'autres affaires deux cent livres et plus. Au dit sieur marquis Duquesne leur fils aisné la somme de deux mil livres qui est restée ès mains dudit deffunt sieur Duquesne et de ladite dame, deniers qu'il a receus du mariage de Madame son espouze et dont il a billet de ladite dame Duquesne payable à volonté, et à dame Marie Deboquet espouse séparée quant aux biens de Mre Joachim de Foissy trois cent quarante livres de rente au principal de six mil huit cent livres à luy comptées par ledit deffunt sieur Duquesne et la dite dame solidairement par contrat passé par devant Boindin et le dit Lemaistre notaires le dix neuf juillet MVI^c^ quatre vingt cinq et un quartier de ladite rente escheu au dix neuf janvier d'avril dernier et ce qui est escheu depuis. Plus dame Duquesne a representé la grosse d'un contrat constitutif fait par Mre Antoine Le Vasseur adv. en parlement au proffit dudit deffunt sieur Duquesne, etc. par ladite dame de deux cent livres de rente au principal de trois mil deux cent livres par devant Maurice et Dupuys notaires à Rouen le quinze..... MVI^c^ soixante quatre ensuite de laquelle est, etc. faite dudit contrat par dam^le^ Diane de Bernières épouse dudit sieur Le Vasseur pardevant de Boullogne et Sachen notaires à Ponthieurri le vingt deux dudit mois d'aoust, qui a esté sur sa requisition inventorié trente six. Plus une promesse signée La Roche Guilhon dattée du vingt sept febvrier MVI^c^ soixante seize de la somme de huit mil cent livres reconnue par devant Allet et..... tabellion le mesme jour et une lettre missive escripte par ledit sr Larocheguion à ladite dame Duquesne..... qu'il satisfera à sa promesse laquelle ladite dame a déclaré estre de nulle valeur, ledit Sr de Laroche Guilhon estant décédé insolvable et ont été inventorié l'une comme l'autre Trente sept.

Comme aussy ladite dame a déclaré que la debte des sieur Aigrest et Bussereau, inventoriée sous la cotte dix sept inventoriée cy dessus est aussi sans nulle valeur, ledit Aigrest estant pareillement décédé insolvable ; et a ladite dame remporté lesdites grosse et pièces qui se sont trouvées en la maison dudit Regnault leur homme d'affaires et qui estoient soubs les scellés apposés sur les effects dudit Regnault attendu son absence qui luy ont esté remis es mains et ont signé

Gabrielle DE BERNIÈRES.

BOUCHER. BOISSEAU.

Une lettre de Hollande
relative à « la Bergère de Crest » (1688)

M. le pasteur Benj. Robert, qui fouille si utilement les Archives de l'Orne, nous communique une relation écrite sur une feuille volante, sans date ni signature, qu'il a découverte dans ce dépôt, parmi les papiers Frotté. « Les Frotté de la Rimbelière (près Alençon), nous dit-il, restés fidèles après la Révocation de l'Edit de Nantes, semblent avoir réuni, soit chez eux, soit dans la cave d'une maison d'Alençon, les protestants de l'Eglise sous la croix. Ils assistaient, en tout cas, eux-mêmes à ces réunions. Dans leurs papiers de famille se trouve une collection d'une vingtaine de prières ou exhortations manuscrites très certainement utilisées pour ces cultes. On peut penser que cette relation (ayant l'apparence d'une copie) était destinée à être communiquée à l'assemblée pour fortifier la foi des fidèles. »

La relation concerne « la bergère de Crest », Isabeau Vincent, qui, la première, « parla par inspiration », « en dormant », et qui, selon toute apparence, communiqua involontairement « le don » aux « petits prophètes » du Dauphiné, lesquels le passèrent en Vivarais, d'où, en 1700, il atteignit les environs d'Uzès pour embraser ensuite les Cévennes et le Bas-Languedoc. La pièce, dans l'ensemble, rappelle presque mot pour mot le récit que Jurieu inséra dans sa *Lettre pastorale* du 1er octobre 1688 (1), d'après des renseignements dont nous ignorons l'origine exacte. La bergère fut emprisonnée le 8 juin 1688. Comme, dans la relation d'Alençon, il est question du mois de septembre (1688) comme d'un mois à venir, nous avons là un document antérieur à la lettre de Jurieu et, par là, intéressant. Il nous fournit, en plus, un ou deux détails utiles, à la fin, qui s'ajoutent à ce que nous savons par Jurieu ou par d'autres relations qui n'ont pas encore été classées chronologiquement. C'est en raison de ces faits que nous croyons bon de reproduire le document en entier. Nous le donnons

(1) *Lettres pastorales*, t. III, l. III, p. 58.

en une orthographe rectifiée. Les fautes de l'original sont telles qu'il paraît bien être la copie maladroite d'une pièce plus sûre, où même le copiste, à la fin, a estropié des noms propres dont il ignorait la teneur. Nous renvoyons, en note, à Jurieu pour les phrases qui semblent empruntées à la source où Jurieu a puisé, car il ne nous semble pas douteux que la pièce ait été envoyée à Alençon par un réfugié de la ville, depuis la Hollande.

« Il y a une fille en Dauphiné, âgée de 16 ans, qui ne sait ni lire, ni écrire, ni parler français (1), qui, depuis le 3 de février dernier 1688, dit des choses si extraordinaires et si consolantes que, par curiosité et incrédulité (*sic*), on va la voir, et elle satisfait tout le monde. Ordinairement, cela la prend quand elle est endormie. Elle parle alors bon français et entonne un psaume fort mélodieusement, le chante, et, après, l'explique ; puis elle réitère [récite] des chapitres du Nouveau Testament et les explique et en fait des applications tout de même qu'un des [plus] savants ministres qui ont jamais été en pourrait faire (2). Elle exhorte de ne retourner jamais à la messe et menace ceux qui y retourneraient d'être déchus pour jamais de la miséricorde de Dieu (3). Elle dit que l'Eglise sera délivrée dans le mois de septembre (4). Lorsqu'elle est dans ses enthousiasmes, on a beau la lever, la pousser, la pincer, lui tirer le nez, il est impossible de l'éveiller (5).

Ce que j'en dis est une vérité si assurée que nous le savons d'un gentilhomme très digne de foi qui dit (6) : « Je l'ai vue

---

(1) Cf. Jurieu, *loc. cit.*, p. 59 : « Elle ne parle d'autre langage que le vulgaire de son pays, qui n'est point du tout français » (le patois du Dauphiné). Jurieu dit *le 2 février*, d'autres relations disent *la nuit du* 2, ou *le matin du* 3.

(2) Jurieu, p. 60, parle du Psaume chanté, puis seulement « de textes de l'Ecriture » et non de « chapitres », ce qui est plus exact.

(3) Jurieu, p. 60.

(4) Jurieu, p. 61. « Il est certain qu'elle a fait des prédictions assez particulières. Mais comme les gens sages de ce pays ne jugent pas à propos de rien dire à présent de ses prédictions, nous n'en dirons rien non plus. Ce qui est assuré, c'est qu'elle promet à l'Eglise une délivrance prochaine. » La prédiction pour septembre s'étant trouvée fausse quand Jurieu écrit, le 1er octobre, il a mieux aimé s'en taire. Dans une *Lettre de Genève contenant une relation exacte au sujet des petits Prophètes du Dauphiné,* du 13 février 1689 (*Bibl. du Prot.,* R. 1240), on lit à la p. 10, à propos des prédictions : « La plus singulière est la délivrance de l'Eglise pour septembre... Ces derniers prophètes [ceux qui ont suivi] disent que notre délivrance eût été en septembre si on se fût repenti. »

(5) Jurieu, p. 59.

(6) Le gentilhomme est nommé à la fin, en sorte que nous croyons qu'il faut placer entre guillemets les phrases qui suivent.

et ai fait mon possible pour voir s'il était bien vrai ce que le bruit commun disait, mais je l'ai trouvée telle que je vous l'écris, et je fus trois heures d'horloge tenant la chandelle, la regardant. Et pour confirmer cette vérité, il y a plus de cinq cents témoins qui diront : « Je l'ai vue et ouïe. » Et ce qui est étonnant, c'est qu'elle ne se souvient point qu'elle ait rien dit (1), alors qu'elle se lève pour vaquer à son occupation ordinaire qui est de garder son troupeau de moutons ; que l'on dit être d'une bonté charmante (?) et qu'elle n'est point fatiguée le jour (2). Cependant, cela continue. Les juges du lieu y ont été et ont fait humainement ce qu'ils ont pu pour l'interrompre, mais il leur a été impossible. Ils en ont donné avis au Parlement de Grenoble (3). C'est dans une métairie à un bourgeois de Crest nommé M. Combet et dont je connais la fille particulièrement, à qui sa filleule (?) a écrit (4). » Crest est en Dauphiné, et renommé par les ravines (*sic*) qui s'y font (5), et le lieu où cette fille prophétise est dans la forêt de [Saou] (6) où les premiers troubles ont commencé (7), et proche du camp que l'on avait nommé de l'Eternel (8). Le gentilhomme qui nous a dit la chose s'appelle de Montjoye (9). Nous ne doutons plus, car cela se continue par (?) des gens qui disent : « Je l'ai ouï[e] ».

Nous connaissons le nom de M. Combet, de Crest, par une

(1) Jurieu, p. 61.

(2) Jurieu, p. 61. « Au commencement, après son réveil, elle paraissait retomber dans sa simplicité naturelle et dans l'ignorance où est une bergère. »

(3) La bergère fut arrêtée le 8 juin et enfermée à Crest. Elle fut conduite à Grenoble le 26 juin. La relation, ne parlant pas de sa prise, est sans doute antérieure au 26 juin, peut-être d'avant le 8 juin.

(4) Ici semble s'achever la citation faite de la lettre du gentilhomme. C'est l'auteur de la relation qui continue.

(5) *Ravines* est un mot estropié, certainement. D'après la suite, on s'attendrait à un mot tel que « cultes », ou « assemblées », ou « mouvements » (protestants).

(6) Le manuscrit porte « Forêt de *fond* », erreur manifeste pour *foud*, = sou (Saou se prononce *sou*).

(7) En 1683. La forêt fut l'asile des attroupés qui fuyaient les soldats amassés à Châteaudouble après que les protestants s'y furent réunis pour un culte sur les ruines du temple (Arnaud, *Histoire des Protestants du Dauphiné*, II, p. 115 et 116).

(8) Les attroupés avaient formé « le camp de l'Eternel », d'abord à La Baume-Cornillane, puis à Bezaudun. C'est de ce dernier lieu qu'il est ici question, car c'est là que le « camp » fut attaqué le 30 août 1683 et noyé dans le sang (Arnaud, *ibid.*, pp. 114-117). Bezaudun n'est pas loin de Saou.

(9) Il faut lire « de Montjoux ». Dans une *Relation sincère...* faisant partie d'un *Abrégé de l'histoire de la Bergère de Saou*, Amsterdam, 1688 (*Biblioth. de Genève*), on lit, p. 20 : « Elle (la bergère) a exhorté, en présence de Monsieur de Monjoux, à la patience...) *Montjoux* est près de Dieulefit (Drôme), à une certaine distance de Saou.

addition manuscrite qu'un amateur a intercalée dans l'exemplaire de l'*Abrégé de l'Histoire de la bergère de Saou* (voir la note qui précède), conservé à la Bibliothèque de Genève ; c'est une « Lettre écrite à Sr Daniel Dumond, à Lausanne, par M. Combet de la ville de Crest, du 1er mai 1688 ». Le Sr Combet ne dit pas que la bergère habite une métairie qui lui appartienne. Mais il est inutile, si l'on veut savoir le lieu exact de la maison, de recourir aux titres de propriété de ce bourgeois, car nous pouvons fournir dès aujourd'hui des précisions.

La bergère Isabeau Vincent, orpheline de mère et traitée assez mal par son père, avait été placée par celui-ci chez son parrain (son oncle ?), qui se nommait Guillaume Berlhe, au dire du prédicant vivarois Ebruy, qui avait été un « inspiré » en Vivarais et avait aussi couru le Dauphiné (1). Au-dessus de Saou, près de Crest (Drôme), dans le quartier de Célas ou du Haut-Célas, adossé aux rochers derrière lesquels se creuse la forêt de Saou, deux demeures rustiques fort anciennes portent les noms du « Haut-Berlhe » et du « Bas-Berlhe ». En 1925, le quartier était encore habité par des familles Vincent et Berlhe. La maison du Haut-Berlhe conservait des actes prouvant qu'elle avait été, en 1746, le logis d'un Guillaume Berlhe (qui, à la date de 1755, était mort) et c'est, selon toute probabilité, dans cette demeure, où rien ne paraît intérieurement changé depuis 1688, que la bergère a prophétisé (2).

Voilà un nouveau lieu de pèlerinage huguenot que nous signalons à ceux de nos protestants qui n'ont pas contre les « prophètes » de 1688 ou de 1702 ce qu'ils appellent « les préventions » d'Antoine Court.

Ch. Bost.

---

(1) *Mémoire d'Ebruy*, dans les pap. Court, 17. B., f° 119. Sur Ebruy « inspiré » (il cessa ensuite de l'être), voir nos *Prédicants protestants*, II, 383 et suiv.

(2) Nous devons ces renseignements à la grande obligeance de M. le pasteur S. Brunet, actuellement à Marsauceux, qui, en 1925, était le pasteur de Saou. Depuis lors, nous avons pu visiter la maison du Haut-Berlhe [Haut-Berlhe] avec M. Marcel Pin, et ce dernier donne une photographie de l'intérieur de la demeure dans son récent volume *Chez les Camisards*, p. 10.

Baptême d'un fils d'Olivier de Serres

O. de Serres ayant fait ouvertement profession de la religion réformée aussitôt après son mariage avec Marguerite d'Arcons (1), tous ses enfants (sept) furent certainement baptisés par un pasteur. Malheureusement, les registres baptistaires ont disparu ; on ignore, jusqu'à présent, les dates de naissance.

Toutefois, un document que j'ai trouvé dans un fonds en cours d'inventaire aux Archives départementales de l'Ardèche, nous renseigne sur le baptême de Jacques des Serres, quatrième fils (2) :

« *Extraict du livre de Baptistaire de l'Eglise chrestienne refformée de Villen. de Berc en Viverez, pays de Languedoc.*

Le dimanche douziesme jour de mars mil cinq cens huictante neuf, par Monsieur Maistre Pierre Labat, ministre en lad. esglize, Jacques, filz de noble Ollivier des Serres sieur du Pradel et de dam[lle] Marguerite Darcons, a esté baptizé. Son parrin, noble Daniel Desserres, et sa marrine dam[lle] Lucresse de Chabuel la Jeune (3).

A. Tailhand, not[e] royal, et ancien de lad. esglise (4).

(1) Son contrat de mariage (11 juin 1559) contient les formules catholiques : prestation de serment « sur les Saincts Evangilles » (un protestant aurait « levé la main comme devant Dieu »), promesse d'union « en face de Saincte mère Esglize ». Mais, dès 1560, Olivier apparaît comme l'un des animateurs de la communauté réformée qui vient de se constituer à Villeneuve-de-Berg et qui réclame (vainement) un ministre à Nîmes. En janvier 1561, O. de Serres fait le voyage de Genève et obtient le ministre Beton, qui arrive à Villeneuve le 15 mars.

(2) Arch. de l'Ardèche, 19 B. provisoire.

(3) Fille de *Lucrèce de Beaumont* (Vivaroise) et de *François de Chabeuil*, demeurant à Loriol, près Valence. Des deux frères de Lucrèce, l'un : *Rostaing*, était seigneur de Beaumont et coseigneur de Voguë (il fut le père du « brave Brison ») ; l'autre : *Antoine*, était seigneur de Civergues, en Provence, et habitait à Villeneuve-de-Berg où, le 28 avril 1585, il avait épousé *Françoise d'Auzolles*, veuve du fameux capitaine protestant *Mathieu Merle*, baron de La Gorce et de Salavas ; Olivier de Serres fut témoin à ce mariage.

(4) Fils d'autre Antoine Tailhand, également notaire et fervent huguenot, qui lui avait cédé son office en 1582 et était mort en 1586.

« Nous Benoict La Selve, docteur ez droictz, lieutenant de Juge pour le seigneur abbé de Mazan en la ville et viguerie de Villen. de Berc, attestons à tous qu'il appartiendra que Me Anthoine Talhand qui a signé l'extraict sus escript, est notaire royal, aux actes duquel est adjousté foy tant en jugement que dehors, estant il homme de bien, de bonne vie et mœurs. En foy de quoy avons signé les presentes, icelles faict contresigner à nostre greffier ou son subzu et y avoir faict apozer le scel de nostre cour. aud. Villen. le unziesme jour de décembre mil six cens douze.

LASELVE, lieutent.

Du mandement de mond. sieur Lieutenant : POL DE N....

Au repli, de la main d'Olivier de Serres :

Extrait du babtistère de mon fils Jacques, le 12 mars 1589.

Daniel des Serres, parrain le 12 mars 1589, était alors étudiant en droit à l'Université de Valence ; il y conquit ses lettres de doctorat le 13 novembre suivant et fut installé comme avocat à la Cour royale bailliagère de Villeneuve-de-Berg le 31 janvier 1590. En outre, l'office de juge pour le roi à la cour commune ou viguerie, vacant par suite du décès de son oncle maternel, Me Jacques d'Arcons (1), lui fut attribué par lettres du 20 janvier 1598 (Arch. Ardèche, B. 69).

On sait peu de choses sur Jacques des Serres. Il quitta le Pradel en mars 1610 pour parachever ses études à Paris, où il fut hébergé par son frère *Gédéon*, avocat au Conseil privé du Roi. Il avait des dispositions pour les mathématiques et le dessin. Le 23 juillet 1612, Henri de Bourbon, prince de Condé, le nomma conseiller et ingénieur ordinaire de sa maison. En 1615, Jacques des Serres, écuyer, demeurait « à Sainct Germain des Prés, sur le fossé entre les portes Sainct Michel et Sainct Germain, paroisse de Sainct Sulpice ». En janvier 1620, il est, à Turin, « Conseiller et Ingénieur de Son Altesse Sérénissime de Savoye ». En avril 1628, il était au marquisat de Saluces. En 1640, il vivait encore.

Albert GRIMAUD,
Directeur de la Revue des Enfants et Amis de Villeneuve-de-Berg.

---

(1) Docteur en droit, fils d'autre *Jacques d'Arcons* (juge de Mazan à la viguerie) avec qui on l'a confondu, et qui le nomma son héritier universel par testament du 28 mars 1567, année probable de sa mort. Jacques Ier avait eu de sa seconde femme, demlle Pierre de Marron, quatre enfants, parmi lesquels *François*, nommé juge de Mazan en 1594, en remplacement de feu Jean-Jacques d'Arcons, son cousin ; et *Marguerite*, épouse d'Olivier de Serres. — Jacques d'Arcons IIe milita aux côtés de son beau-frère Olivier ; il lui confia, en mourant (1597), la tutelle de sa fille *Bonne d'Arcons.*

Les Dénombrements généraux de Réfugiés au Pays de Vaud et à Berne, à la fin du XVII[e] siècle [1].

(*Suite*)

DÉNOMBREMENT DE 1698

(Pièce n° 14)

Cette pièce, qui se termine par une intéressante récapitulation statistique, est celle qui fut signée par les directeurs et remise aux autorités ; les réfugiés de Lausanne y sont classés, dans un cahier de 18 grandes pages sur 2 colonnes, selon leur condition, profession, etc. Elle est reproduite intégralement ici, et complétée comme il a été dit. Le cahier porte au dos : « *Etat des François Refugiez à Lausanne. Reçu ce* 8. *d'octobre,* 1698. N° XXXVI *en l'Inventaire.* »

Etat des François Refugiez en la Ville de Lausanne Pour la cause de L'Evangile.

Nombre des personnes

Premierement

CHAPITRE DE MESS[rs] LES MINISTRES ET LEURS FAMILLES, ET DE LEURS VEUVES.

1. M[r] François VINCENT a. de 72 a., et une serv. (Cidevant min. en **Cév.,** de **Meyrueis**, 69 a. (2), fort incommodé, pensionné par LL. EE. Bourg).

4. M[r] Jean VINCENT son frere a. de 60 a., Mad[le] sa fme a. de 52 a., un fils a. de 20 a., et une fille de 17. (Min., de **Meyrueis en Cév**., 64 a., sa fme 46 ; assisté par charité. S[t]-Laurent).

---

(1) Ci-dessus p. 187 et suivantes.

(2) Les âges sont souvent attribués approximativement, au juge, semble-t-il. Ils ne seront répétés dans la parenthèse que quand l'écart est important. L'intervalle de six mois entre les deux pièces explique de petites différences d'âge.

5. Mr Theophile ALMERAS, en **Lang.**, a. de 66. Deux fils a. l'ainé de 20 a., le cadet de 15, Et deux filles a. l'ainée de 27 a., et la cadette de 23. (Mr T. D'A., min., d'**Anduze en Cev.**; assisté par charité. St-Laurent).

6. Mr Daniel RANGEARD, aux **Vans en Lang**, a. de 69 a., Jeanne GABORITE sa fme de 57, Daniel son fils ainé impotent de 28 a., Jaques de 15, Jaquette sa fille de 34, et Caterine son autre fille de 30. (D. RANJAR [et RANJARD], 60 a., ci-devant min. aux **Vans en Lang.**, de **Pons en St Onia** [sans doute **Saintonge**] ; J. GABOLITE sa fme. Le fils aîné incommodé depuis 4 a. Demeurent chez Mr MERLAT ; assistés par charité. Cité).

2. Mr DE PARADES [PARADÈS] m. au **bas Lang.** a. de 65 a., sa fme de 75. (Noble Jean P., ci-devant min. à **Codognan**, Demlle Madon DEMELLET sa fme, 65 a. ; la Ville leur donne 72 écus blancs par année ; Isabeau Huguette DOLSON leur serv., 25 a. Palud).

4. Mr Jean MALPLACH a. de 60 a., Anne VILLAS sa fme de 50, Anne sa fille de 18, et Jean son fils de 13. (Min. ci-devant d'**Anduze**, 58 a., Madlle A. DEVILLAS, 48. Subsiste de la suffragance du min. DUGUET en l'Eglise de Belmont qui lui vaut 9 ou 10 pistoles par an, et de 12 pistoles que les Ministres de la Classe lui donnent. Il a des biens assez considérables en France, mais tout est saisi, et il n'en retire rien. Cité).

2. Mr Charles PERREAULT m. en **Bourgongne** a. de 60 a., sa fille de 20. (Min. C. PERRAULT, env. 55 a., avec sa fille Susanne, 14 a. et Jeanne sa sœur vve de Mr VINCENOT, 60 a. Pont. — On retrouvera cette dernière sous le nom de Madle la V.).

4. Mr Theophile JULIEN m. du **Dauph.** a. de 50 a., Demlle Lucresse LAGIER sa fme a. de 47. Deux fils, l'un de 16 a., et l'autre de 10. (De **Die** ; sa fme L. SAGIER (1). Ses fils Jaques et Louys. Avec 2 jeunes gentilshommes ses pensionnaires, Charles DE POUIARAT et François DE LOUBET. Palud).

(1) D'une manière générale, les noms sont le plus correctement orthographiés dans la première des deux pièces.

2. Mr Antoine CLARION m. du **Lang.**, a. de 53 a., Dem. Madne DEVESE sa fme de 53. (Min. de **Graissessac en Lang.** ; Madelaine DEVEZE sa fme, et Demlle Susanne DE LA SALE du **Mas Aribal en Cev.** ; tous à l'assistance. Palud).
1. La Vve du Sr BOURNAT Min. de **Dauph.**, a. de 80 a.
3. La Vve de Mr GUIBERT m. de **la Rochelle**, a. de 78, une niece GUIBERT SABLON de 25 a., et une serv. de la dite **Rochelle** du même a.
2. La Vve de Mr BRUGUIER Min. du **Lang.**, a. de 52 a., et une fille de 16 (Mlle Magdelaine SAUNIERE, vve du min. BURGUIERE, 50 a., **d'Alès**, sa fille Margueritte, 14 a. Assistées de la Chambre. Bourg).
1. La Vve de Mr VIAL, m. à **Ganges en Cevenes**, a. de 61 a.
4. La Vve de Mr CHIRON M. du **Montelimar en Dauf.**, aa. de 47 a., et 3 Enf., sçav. Daniel, de 20 a.,, Madne de 18, et Jeremie Gabriel de 9. (Mlle Olimpe MAILLEFAU, vve du min. CHYRON, de **St-Marcellin en Dauph.**, 44 a. ; pensionnée par la ville de Lausanne. St-Laurent).
3. Mr François DE FOUGERES DE BUSSI m. D'**enrichemon (Henrichemont) en Berri**, a. de 67 a., Jean François son fils de 17, et Jeanne BONI sa serv. du **Prajela** de 30.

GENTILZHOMMES.

11. Mr Charles DE MONROND du **Vivarès**, a. de 44 a., Madame Marie de BEAULIEU sa fme, de 35, et 8 enf., sav. Paul a. de 15, Marie Madelene de 13, Jaques de 12, Charles de 7. Mariamne de 5, Frideric de 4, Jean de 2, Alexandre de 5 mois, et Lucresse BLACHE leur serv. du dit **Vivarès**, a. de 22. (Noble C. DE MONRON seigr. de MONTRON ; Mme M. DE BAULIEU se fme ; n'avaient encore que 7 enf. ; subsistent de leur bien. Bourg).
8. Monsr Jaques DEPORTES (DE PORTES) (1) Ecuyer de la Ville de **Castres**, a. de 62 a., Dame Margte DE POUSSET (DU PONCET) sa femme a. de 56, et trois Enf. Sçav. Jean Louis DEPORTES cy devant Capne

(1) Jacques DE PORTES et sa fme Margte DU PONCET. Note de M. Jean de Loriol dans *Bull.*, 1934, p. 303-304. Voir aussi *Recueil de Généalogies vaudoises*, tome 2, 3e fascic., p. 137-145.

dans le Regiment Dauphin, a. de 30 a., et Dame Margte de Pousset (du Poncet) son Epouse a. de 20, Jean Deportes Capne au service de sa Majesté Britannique, a. de 25 ; et demlle Susanne leur fille a. de 15, Isabeau Fabre leur serv. de 33, et Jaques Bouquet leur Vallet, de 37. (Noble J. Desportes, Mme Margte Poncet sa fme ; leur fils Jean Louys était arrivé à Lausanne en 1697 avec Mlle Marg. du Poncet son épouse [et cousine germaine] ; l'autre fils Jean servit dans les troupes du roi d'Angleterre en qualité de Capne au régiment de Frise, cassé en 1697 ; le valet est David Roques, la serv. I. Faure. Bourg).

7. Mr de la Grivilliere (1) a. de 40 a., Madame Anne Paio sa fme de 28, Dame Jeanne Rey sa belle-mere de 65 ; et quatre Enf., sav. Jean Frideric a. de 10 a., Anne Benigne de 7, Louise de 4, et Charles Henri de 8 mois. (Noble Frederic Deloriot de la Grivelliere, de **Bresse,** vit de ses rentes ; Mme Bouveau sa belle-mère, 66 a., de **Bresse,** vit aussi de ses rentes et a une serv. Bourg). (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.,* liste B, n° 159, pour son frère Jean de Loriol d'Anières, demeurant à Lausanne en 1710).

3. Mr de Cailles (2) a. de 50 a., Madlle sa fille de 18, et Anne Luya sa serv. de 22. (Noble Scipion Debrun Decastellane, de **Manosque,** sa fille Susanne, 21 a. ; vivent de leurs rentes. Bourg).

7. Sr Jean Philippes Rat de **Montagnac** cy devant Major d'un Regiment au service de S. A. E. de Brandebourg, a. de 42 a., et Demle Claire Durand sa fme, a. de 42 a. ; et 3 filles une de 6 a., l'autre de 2, et l'autre de 3 mois. Deux serv., a. l'une de 38, et l'autre de 18. (Noble J.-P. R. et sa fme Mme C. Durant ; avec la belle-mère Mme la vve Durant, 65 a. Vivent de leur bien. Bourg).

---

(1) Frédéric de Loriol, sgr d'Anières et de la Grivelière, qui épousa, en 1683, Anne Bouvot de Morande ; le nom de Paio est une grossière déformation de Bouvot (Note Jean de Loriol, *Bull.,* 1934, p. 301-302). En outre, d'intéressantes lettres de M. de Loriol établissent que Mme Bouvot de Morande, la mère d'Anne, était née Jeanne Rey, nom sous lequel elle est désignée dans l'inscription ci-dessus.

(2) Scipion de Brun de Castellane, sgr de Caille et de Rougon, dont le fils, Isaac, mourut à Vevey en 1696.

1. Sr Moyse AIGUOIN, cy devant Cornette de cavaliere (*sic*) au service des Alliez en Piemont, a. de 40 a. (M. EGOIN, de **Sumène en Lang.** ; sa fme et 1 enf. sont en France ; subs. en labourant la terre. Palud).
4. Sr Charles ROLLOT Advocat a. de 50 a., demlle Françoise AGERON sa fme a. de 40, et deux filles Charlotte de 18, et Françoise de 14. (Mr C. ROULEAU de **St-Marcellin en Dauph.** ; Mlle AGIRON sa fme. St Laurent).
3. Sr Philippes BRUNIER Advocat de **Montper**, a. de 35 a., Demlle Margte SAVIN sa fme de 27 et une petite fille.
3. Sr Donnadieu PELLISSIER DUGRÉS de **Castres en Lang.,** a. de 35 a., Demlle Madelene MAZAC sa fme, a. de 30 a., et Marie PELLISSIER leur fille a. de 9 a.
1. Demlle Esther DOULIER de **Castres,** a. de 30 a.

92 personnes (93).

CHAP. DES BOURGEOIS ET MARCHANDS.

4. Sr DUMONT cy devant Marchand à **Lion,** a. de 60 a., et deux filles Françoise a. de 25 a., et Anne de 23. Une serv. de **Dauph.** a. de 30.
10. Sr Antoine MASSIAS **D'aigues-mortes** a. de 49 a., Demle Elizabet SEIGNORET sa fme de 36, avec six neveus ou nieces, Sav. Françoise CROMELIN de 18 a., Pierre CROMELIN de 15, Marc Antoine CROMELIN de 13, tous trois de **Lion** ; et Jean pierre, François et Jean MASSIAS, a. de 13, 12 et 10 a., **D'aigues mortes,** et 2 Serv., Sav. Gracie RICARD de **Sommieres** a. de 22, et Jeanne a. de 20. (Les noms sont ici MASSIA, CREMELIN. Vivent tous de leur bien. Bourg).
1. Monsr Joseph ISNARD de **Montper** a. de 76 a. (Mr J. YSNARD DUTERRIER, natif de **Montpellier,** bourgeois de **Paris,** avec un valet, une chambrière. Vit de son bien. Bourg).
3. Sr Estienne ALBERGE cy devant Marant a **Beziers** a. de 74 a., Susanne ARNAUD sa fme de 60, Izabeau CHAPELIER Niece de 25. (E. ALBERGÉ, sa fme S. RENAUD, son neveu Jean ALBERGÉ, 33 a., Madelaine ARNAUD, 25 a., fme du neveu ; I. CHAPELIER est du

Queyras. Leur serv. Magdelaine SUPPE, 40 a., du **Pragela.** Palud).

8. Sr Simon SUDRE du **Montelimar** a. de 68 a., Françoise ALLARD sa fme de 64, Jean leur fils cy devant Secretaire de la Chambre aux deniers du Roy de France, a. de 35 ; Estienne, Min. du St Ev. a. de 30, Jeanne leur fille de 25, Françoise autre fille de 20 ; Susanne SABLON Niece, de 28 ; Judith autre Niece de 16. (Mr Simeon S., 66 a. ; vit de ses rentes. Ses nièces Judiht PELAPRA et Susanne SABLON, et son neveu Estienne MARTHE, vivent de ce qu'on leur envoie de France. St Laurent).
2. Sr Jean Antoine PENIN cy devant Marant à **Lion,** a. de 59 a. ; Louise LARIVÉE sa fme de même a. (J.-A. P. et L. LARIVÉ sa fme vivent de leur bien. Bourg).
2. Sr Abraham LULLIER jadis Marant à **Macon,** a. de 63 a., Jeanne BELLOT sa fme de 54. (Mr Abraham LHUILIER, sa fme J. RELOT, vivent de ce qu'ils ont sorti de France. Pont).

Marchands actuellement vendans à Lausanne Draperie

4. Sr Daniel CORMOD, de **Beaurepaire en Dauf.** a. de 40, Marie AUBOUSSIER se fme de 34, une fille de 18 mois, et Judith JALLA leur serv., de 30. (La fme est M. AUBOUSSIÉ ; 2 enf. de 6 et d'un an. Vivent de leurs rentes et négoce. Bourg).
3. Sr Pierre SENOCHE du **Montelimard,** a. de 46 a., Lucrece CAPESTAN sa fme, de 38, Judith ROBIN de 20. (Vivent de leur négoce. Bourg).
3. Sr Antoine AUBOUSSIER de **Chateauneuf d'Isere en Dauf.,** a. de 35, Lucrece CHENE sa fme de 26, Antoine leur fils de 18 mois. (A. OBOUSSIÉ et L. CHESNE sa fme, Jean leur fils, un an. Margueritte VIEUX leur serv., 20 a., de **Mizoen en Dauph.** Vivent de leur négoce. Bourg).
4. Sr Daniel GOURBON de **Dieu le fit en Dauph.** a. de 35 a., Douce GAIGNAIRE sa fme de 38, une fille de 4, un fils d'un an, et Moyse COMTE son aprentif de 25. (La fme est D. GAIGNIERES, les enf. sont Magdelaine et Daniel. Vivent de ce qu'ils ont sorti de France. Palud).
2. Sr Estienne GOURBON frere du susdit a. de 30 a., Madelene VERCET sa fme, de 21.

3. Sr Antoine GARILLAN, de **Dauph.**, a. de 50 a., Margte MACAIRE sa fme de 45. (Sr A. GARELLIAN de **Grenoble,** 52 a ., Dlle Margte DE MACAIRE sa fme, 40 a., avec Mlle DUMARCHÉ, 42 a. Vivent de leur négoce. Palud).
3. Sr Antoine NOLHAC des **Cevenes,** a. de 54 a., Denis son fils de 19, Antoine son autre fils de 13. (A. NOULACH, d' **Anduze ;** ses enf. sont Estienne, Denis et Anthoine, de 12 à 22 a. Pont).
11. Sr Pierre MALVIEUX du **Dauph.** de 36 a., Susanne BARRIER sa fme, de 32, Et six Enf., sav. David Jean-Louis a. de 8 a., François Simon de 6, Matthieu de 4, Susanne de 3, Anne Izabeau de 2, Henriette d'un an. Marie Anne POUJAT niece de 15 ; Pierre BOURJAU garçon de Boutique, de 25, et Jeanne TARDIEU Serv. de 26. (P. M. est de **La Mure** ; la nièce est appelée M.-A. POYARD ; comme serv., Judith BARTELOT, d'**Embrun.** Pont).
2. Sr Jean CHARPINET de **Dauph.,** a. de 52 a., (prénom manquant) CREUX sa fme a. de 52. (J. CHARPINEL, de **Valence,** et Demlle Anne CREU sa fme. Pont).
7. Sr Jean MAZADE Neveu et associé, de 36 a., (prénom et nom manquants) sa fme de 32, et quatre Enf., sav. Jean François a. de 7 a., Justine de 6, Anne de 2, Salomon d'un an, et Isabeau BOUVIER Serv. de 20 a. (J. M., 45 a., de **Valence,** Jeanne CHATELLANE sa fme, 32 a. ; avec Damlle Anne BOISSIERE de **Montélimar,** 40 a. Pont).
7. Sr Daniel PAGÈS de **Montauban** a. de 35 a., Jaqueline LIOTARD sa fme de 25 ; Et trois filles, savoir Caterine, de 3 a., Izabeau de 19 mois, et l'autre de 2 mois. Isac PAGÈS son Cousin a. de 25 a. ; Et Daniel CLERC du **Cret en Dauph.,** apprentif, de 17. (Mr D. PAGEYS, 30 a., J. LYOSTARD sa fme. Le cousin Isaac P. est aussi de **Montauban.** Pont).
5. Sr Antoine ALBERT, du **Montelimard en Dauph.,** a. de 40 a., Constance GUEYLE sa fme, de même a., avec trois Enf., Sav. Estienne a. de 13 a., Jeanne de 6, et Louis de 3. (La fme est C. GUAILLE, la fille Jeanne-Constance. Pont).

Marchands de toiles et Dantelles

4. Sieur Estienne CAPESTAN a. de 50 a., Anne LIOTARD sa fme, de 38 ; Benigne leur fille, de 7, et Françoise

GIRARD Serv., de 40. (Il est de **Montélimar ;** sa fme est A. LIOSTARD ; la serv. est du **Dauph.** Pont).

2. Sr Jaques PONS de la **vallée de Queyras,** a. de 49 a., et Marie EBREN sa cousine, de 20. (Marie HEBREM est aussi serv. ; ils sont très à leur aise. Pont).

6. Jean BARNAUD de **la Mure en Dauph.,** a. de 45 a., sa fme a. aussi de 45 a., et quatre Enf. de 17 en bas. (J. B. a ici 42 a. Pont).

4. Sr Jaques COMMER de **Dauph.,** a. de 35 a., Madne CHEVALIER sa fme, de 32, Anne leur fille de 2, et Jean Jaques leur fils, de six mois. (J. COMER, de **Livron en Dauph ,** Magdel. CHEVALLIER sa fme., Jean Jaques son fils de naissance, et Anne sa fille. Vit de son négoce. Marie MOULNI sa serv., 25 a. Pont).

2. Sr Thomas AUGIER de **Dauph.,** a. de 38 a., Anne GOURBON sa fme, de 35. (T. OGIER est de **Clavans en Dauph. ;** vit de son négoce. Pont).

5. Sr Claude BRUENET Marchand Drapier de **Dauph.,** 54 a., Izabeau JOUBERT sa fme 44 et 2 Nièces Izabeau JOUBERT 16 et Louize JOUBERT 13 a. Et Margte AUBO Serv. 30. (Sr C. BRUNET, de **Grenoble ;** la serv. est ici nommée Margte OBOR, du **Dauph.** Pont).

---

106 pers. (107).

2. Sr David DAVID de **Dauph.,** a. de 32 a., Margte sa sœur a. de 32. (De **Molines en la vallée de Queyras ;** il a env. 34 a., sa sœur env. 24. Pont).

6. Sr Daniel BLANC de **Dauph.,** a. de 50 a., Jeanne RICHARD sa fme a. de 40, Marie BLANC leur fille, de 17, Jean BLANC frere dudit Daniel et associé, de 47 ;

Sr Daniel BLANC oncle a. de 72 a., et Marie PEYTIEU sa fme de 67. (Ces B. sont de **Briançon ;** la fme de D. B. l'oncle est appelée Marie PETIEU. Ils vivent de leur bien sorti de France et de leur négoce. Palud).

Marchands Quinqualieurs

4. Sr Antoine RIETTE de **Bourgongne** a. de 35, Jeanne DE LAJOT sa fme a. de 37, Jean leur fils de 3 a., et Jeanne Madelene leur fille 2 a. (A. DARIETTE, de **Sujcine du pays doni [d'Aunis] proche de La Rochelle,** 53 a., marchand ; Jeanne DELAIOD sa fme,

37 a. ; un enf. de 3 et l'autre de 5 a. N'ont que ce qu'ils gagnent d'un petit négoce. Pont).

6. S[r] Daniel Garcin de **Dauph**, a. de 35 a., Philippes Garcin son frere, a. de 33 a. ; Izabeau Garcin sœur, Vve a. de 40, Marg[te] Garcin autre sœur vve a. de 38 ; Susanne Olive sa fille de 11 a. (Philippe, Daniel et Jaques G. frères, du **Queyras**. Vivent de leur négoce. Palud). (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 247. De **Molines en Queyras**).

7. S[r] Alexandre Faure de **Dauph.**, a. de 46 a., Jeanne Ferrier sa fme de 35, Jeanne leur fille de 14, Marie autre fille de 7, Genevre autre 3 a., Jean leur fils 5 a., Alexandre autre fils 1 a. (De **La Mure en Dauph.** ; le 1[er] fils s'appelle Jean-Pierre. Vivent de leur trav. Pont).

Marchands de Soye

8. S[r] Jean Aunan de **Nimes en Lang.**, a. de 58 a., Marthe Coste sa fme de 48 ; Et 4 Enf., savoir Leonord a. de 20, André de 15, Françoise de 19, et Jeanne de 8 ; S[r] André Coste associé, de 30, et Marie Giniane de 22. (M[r] J. Onen ; sa fme est d'**Aimargues** ; M[r] A. Coste, l'associé, aussi d'**Aimargues** ; ils subs. tous de ce qu'ils ont sorti de France. M[lle] M. Ginane, de **St Laurent**, vit de ce qu'on lui envoie de France. Ils ont une serv., Marg[te] Guitonne, soit Guitton, 20 a., du **Vivarais**. Palud).

3. Dem[lle] Caterine Rafinesque Vve du S[r] Jaques Sellon, a. de 60 a. ; François Sellon son fils de 27, de **Nimes en Lang.** Judith Lambert de **Dauph.** leur serv., de 28. (V. aussi M[me] A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 217. François S., fils de Jaques).

3. S[r] Louis Terme du **Montelimard**, a. de 55 a., sa mere de 90, et Jeanne sa fille de 30.

Autres Marchands de chandeles, savon
et autres marchandises

12. S[r] Michel Ageron Epicier de **Dauph.**, a. de 45 a., Benoite Courrier sa fme, de même a. ; avec Dix Enf., savoir, Louise a. de 17 a., Louis de 15, Jeanne de 14, Marie de 13, Marg[te] de 12, Manuel de 11, Susanne

de 10, autre Louise de 6, Gedeon de 5, et Marc de 3. (M. A., marchand confiseur, de **Roybon ;** sa fme est nommée ici B. CONIER ; 7 enf. étaient alors avec eux, et 3 hors du pays. Cette famille fait tout ce qu'elle peut pour subsister, mais ne saurait vivre sans assistance. Bourg). — On retrouvera cette famille de 10 enf. recensée avec les assistés. (V. aussi Mme A. de Chambrier, *loc. cit.*, liste B, n° 318. Leur fils Jean-Emmanuel).

3. Sr Philippes GREGOIRE du **Montelimard** a. de 60 a., Madelene sa fille de 20 ; et une Niece de 25. (P. EGREGOIRE ; sa fme est en France ; il a une serv., Magdelaine BLANC, 35 a. Vivent de leur négoce. Pont).

3. Sr Abram GARNIER de **Macon sur Saone** a. de 60 a., Caterine FAREY (FARCY) sa fme a. de 50, avec une serv. appelée Susanne REY, de **Chatillon en Dauph.,** a. de 25. (A. G., 56 à 58 a., confiseur, sa fme C. FARSI de **Pont-de-Veyle.** Pont).

3. Sr Pons BOUTAN de **Nions en Dauph.** a. de 35 a., sa fme a. de 25, et une fille de 15 mois. (La fme est Gabrielle VALLÉE, 25 a. ; un enf. nommé Louys-Nathanaël, 9 mois. Vivent de leur négoce. Pont).

4. Sr François CORMOD de **Beaurepaire en Dauph.,** a. de 31 a., sa fme de 24, sa mere de 65, et une belle sœur de 23. (La fme est Helène FERIERRE, 25 a., la mère Marie VACHEU, 62 a. Pont).

3. Sr Daniel PASTRE de **Dauph.,** de 35 a., Gabrielle JAL sa fme de 30 et leur fille Madelene, de 6. (De la **vallée de Pragela.** Il a 39 a. et sa fme 28. Vivent de leur négoce. Pont).

4. Jeanne FAURE fme du Sr BARRIER, a. de 35 a., Jeanne VEUDOU fille du premier lit, de 14 a., Pierre BARRIER fils a. de 4 a., et Jean-Isaie autre fils, de 2. (Sr Matthieu B., marchand épicier de **Valence en Dauph.,** 40 a. ; les fils sont Siméon, 5 a., Pierre-Matthieu, 4 a., Esaïe, 2 a. ; la fille du 1er lit de Jeanne FAURE est Jeanne VAUGE, 12 a. ; subsistent de leur négoce. Palud).

6. Sr Pierre RIVALIER Medecin de **Nimes,** a. de 56 a. ; Marie GIGNOUX sa fme de 35. Trois Enf., sav. Claude a. de 17, Jean de 16, et Isac de 10. Louise BRUNETTE leur serv. de 25. (Mr P. RIVALLIER, 53 a., et M. GIN-

HOUX sa fme. Ils ont 5 fils entre 17 et 1 a. Subs. de leur bien. Bourg).

6. S[r] Jean DU CLER Medecin de **Castres,** a. de 38 a. ; Marie DE JEAN sa fme a. de 40 ; Anne BONNIFAS sa mere de 69 ; Antoinette PLAME sa serv. de 14 ; S[r] Louis DE MALQUIERE Jeune Gentilhomme, de 13 ; S[r] Jean Baptiste BOSSONNET de **Reims en Champ.** étudiant en Theologie, de 30. (M[r] DUCLAIR, médecin. Le fils de M. DE LA MULTIERE, Capitaine au Régiment de GALWAY. Cité).

4. S[r] PEGAT Apotiquaire de **Montpellier,** a. de 69 a., François son fils aussi Apotiquaire de 36, Françoise RANCHIN sa fme, de 28 ; et Lucresse PEGAT, de 24. (Il est de **Montagnac en Lang.** ; la fme du fils est ici nommée F. PINGINA [PENCHINAT ?]. Vivent de leur négoce. Bourg).

4. S[r] Antoine AGERON de **Romans en Dauph.,** Apotiquaire, a. de 58 a. ; sa fme de 59, et Jeanne leur fille de 24, avec une serv. a. de 30. (A. AGIRON, 60 a. Vit de son négoce et de son bien. La serv est Claudine BONNET, 25 a. Bourg).

6. S[r] Estienne CHIRON Apotiquaire du **Montelimar en Dauph.** a. de 53 a., Jeanne CAPESTAN sa fme de 50, Antoine fils faiseur de bas, de 20, Estienne autre fils, de 19 ; Constance fille, de 23, Olympe de 17. (S[r] E. CHERON, sa fme Dem[lle] J. CABESTAN ; les fils sont ouvriers en bas. Vivent de leur négoce et métier. Palud).

4. Dame Roze DE BOILEAU (1) fme de Mons[r] DE PERROTA d'**Uzès en Lang.,** a. de 63 a., Philippe DE PERROTA fille de 33, Et Roze autre fille, de 20. Françoise MAR-

---

(1) Sur Dame Rose DE BOILEAU et la famille DE BOILEAU, voir *Bulletin*, 1912, p. 240-248.

Sur son mari, M. David DE PERROTAT, et la famille DE PERROTAT (PÉROTAT), voir *Bulletin,* 1936, p. 432-437.

Dans *Bulletin*, 1911, p. 532-538, détails sur la famille DE BARJAC-ROCHEGUDE, dont des membres figurent dans le Dénombrement de 1693 (M[rs] DE ROCHEGUDE père et fils, à Vevey).

Dans *Bulletin* , 1911, p. 539-542, détails sur la famille DE BARJETON ; un M. DE BARJETON DE VALABRIX-MASSARGUES figure dans le Dénombrement de 1693 sous le nom de M. VALABRIES DE MASSAVARGUE, à Aarau.

Dans *Bulletin*, 1936, p. 414-416, voir famille DE MALEIRARGUES, à propos de la baronne DE MALEIRARGUES (à Nyon en 1693), et de M. DE SAINT-JUST-MALEIRARGUES (à Vevey en 1693).

SEILLE leur serv. de 25. (Mme Rose B. fme de Mr PERROTAT, gentilhomme ; vit de ses rentes. Bourg).

3. Demlles Louise et Marguerite DE VILLEFRANCHE MONTBRUN, a. la première de 32, l'autre de 30 ; et Susanne GIROT leur serv. (Elles sont sœurs, âgées de 40 et 38 a. ; vivent de leurs rentes ; leur serv. est Marie BELLONGUE, 30 a. Bourg).

---

103 (104).

3. Demlle Marie FROMENT (1) fme de Mr DE REYNES colonel de Cavalerie en France a. de 50 a., Jean Antoine DE REYNES son fils a. de 16 ; Et Izabeau RIEUTE leur serv. de 23. (Mme M. DE F. fme de Mr le Colonel DE REINES de **Montagnac,** 58 a. ; vivant largement. Palud).

2. Demlle Jeanne ISNARD Vve a. de 70 a. ; Et Izabeau RENAN sa serv. de 26.

2. Dame Marie DE TOURNAY, Vve de Mr DE BEAULIEU du **Vivarès,** a. de 63 a. ; et Marie Madelene DE BEAULIEU, d, sa fille, de 29. (Mme M. DE TOURNAIS DE BAULIEU, 65 a. ; subs. de leur bien. Bourg).

1. Demlle Margte DE FOUGIERE des **Cevenes** a. de 30 a.

1. Demlle Margte DE COLARON des **Cevenes,** a. de 31 a.

3. Demlle Françoise DE TOULLIEUL de **Tours,** Vve de Mr Estienne SEIGNORET, a. de 67 a., Anne SEIGNORET sa fille, de 40 ; Claudine leur serv. d'**Issurtille** (2), de 30. (Mme F. DE TOULIERE, vve de M. E. S., marchand de **Lyon** ; subs. de leur bien. Bourg).

2. Demlles Jeanne et Gillete BRUN filles de feu Mr BRUN Min. de **Sommieres,** a. la 1ere de 24 a, et l'autre de 22.

1. Demlle Claudine SCOFFIER fille de feu Mr SCOFFIER Min. à **St Gilles en Lang.,** a. de 20 a. (C. ESCOFFIÉ, vit de ses rentes. Bourg).

1. Demlle Jeanne PIOCH de **Montpellier,** a. de 35 a. (J. PIOCHE, 28 a., vit de ses rentes. Bourg).

---

(1) Sur la famille DE FROMENT, voir *Bulletin*, 1916, p. 138-149.

Les deux notes précédentes renvoient aux importantes recherches de Mme la baronne de Charnisay sur *Les chiffres de M. l'Abbé Rouquette. Etude sur les Fugitifs du Languedoc. — Uzès.* (*Bulletin* des années 1911, 1912, 1913, 1914-1915, 1916, 1922, 1925, 1934, 1936).

(2) A signaler : *Une Eglise réformée en Bourgogne au XVIIe siècle : Is-sur-Tille*, par Pierre Perrenet (*Bulletin*, 1937, pages 401-447).

1. Dem^lle Louise Bouteillé de **L'albe (L'Albenc) en Dauph.,** a. de 40 a. (Mlle L. Bouttillié, de **L'Arbre** [**L'Albenc**] **en Dauph.** ; feu son père vivait de ses rentes ; elle vit d'un héritage. Cité).
1. Dem^lle Jeanne Lambert du **Dauph.,** a. de 20 a.
2. Dem^lles Françoise et Marie Pagesi, des **Cevenes,** a. l'aînée de 30, et l'autre de 25. (Mlles M. et F. Pagesy, de **St André de Valborgne** ; avec elles, Mlle Marie Rahouste, de **Calvisson,** 12 a., à l'assistance de LL. EE., tandis que Mlles P. subs. de leurs moyens. Palud).
4. Madame Nymphe de Vignoles fme de Mr de Valote gentilhomme, a. de 55 a. ; Elizabet de Valote sa fille, de 30, Nymphe de 24, et Louise de 20. (Mme Nimphe Devignolle fme de Mr de Vallotte, de **St-Germain en Cév.** ; ses fils Henry et Louys ont fait dessein de se retirer en Hollande ce printemps ; ils ont 17 et 16 a. Subs. de ce qu'envoie M^r De Vallotte, qui est en France. Demeurent chez Mr Merlat. Cité).
6. Dem^lle Françoise Du Cros fme de Mr de Pluvianne, a. de 45 a. ; et 5 Enf., sav. Marthe de 20 a., Alexandre de 18, Marie de 16, Lucresse de 12, et Louis de 10. (Magdelaine Ducrot fme de Mr de Pluviane, avocat, de **Die** ; vit de ses rentes et de ce que son mari lui envoie de France. St Laurent).
1. Dem^lle Mad^ne du Marché fille de feu Mr du Marché Min. au **Montelimar,** a. de 30.
1. Mad^lle Rozier du **Lang.** a. de 34 a. (Françoise Rosier, de **Sommières,** vit de ses rentes. Bourg).
1. Dem^lle Justine Martin fme du Sr Jean Creux, a. de 40 a. (Mr J. Creu, 55 a. marchand, de **Valence en Dauph.** ; Mlle J. M., de **Montélimar** ; vivent de ce qu'ils ont sorti de France. Palud).
3. Dem^lle Izabeau Ageron Vve a. de 35 a., Susanne Ageron sa fille de 13, Claudine Jalla sa serv., de 25. (Mlle Elizabeth Angiron, vve du **Dauph.** ; la serv. C. Jolard, du **Dauph.,** 30 a. Pont).
2. Dem^lles Izabeau et Marg^te Villion de **Romans en Dauph.,** sœurs ; la 1ere de 28 a., l'autre de 26. (Les D^lles Vuillions. Pont.)
1. Dem^lle Mad^ne Reymond du Dauph., de 28. (De **Barles.** Pont).
1. Dem^lle Louise Brutel Vve du **Lang.,** de 60 a.

2. Dem^lle^ Françoise DE ROUX (1) Vve du **Lang,** a. de 50, et Paul DE VILLENEUVE son neveu a. de 6. (Mme DE St FERIOL, de **Puylaurens,** env. 60 a., avec son petit-fils Paul Annibal DE VILLENEFVE ; il reste peu à la dite Dame pour l'avenir. Pont).

3. Dem^lle^ Dimanche BRISSET vve de Sr Jean ALBERT bourgeois du **Montelimar,** a. de 65 a. ; Antoinette ALBERT sa fille, de 28 a., et Jeanne autre fille, de 25. — C'est la mère du Sr Antoine ALBERT déjà recensé. (A une serv., Judith ; vivent de leur négoce. Pont).

4. Dem^lles^ Izabeau JANOT de **Montauban,** a. de 28 a. ; Susanne DUCROS de **Montp^er^** de 25 ; André CHOMEL **d'Annonay en Vivarès,** de 12 ; et Toinette CAIRAS serv. de 35.

1. M^r^ DE TEMBARRAS de **La Rochelle,** fils du ministre, n'ayant qu'une Jambe, a. de 35 a. (Philipe TAMBARAS, 28 a., vit de ses rentes ; [en 1693, Mr TANDEBARA]. Palud).

2. Mr REYNAUD de **Nimes** etudiant en Theologie a. de 22 a., et une sœur de 24.

Omission des Bourgeois, et Marchands.

2. Mr Jean LA CROIX de **Florensac en Lang,** a. de 55 a., Marg^te^ FROMENT sa fme de 50. (La fme est Marg^te^ FROMANT. Vivent commodément. Palud).

3. Sr David ROMIER Marchand, de **Montpellier,** a. de 50 a., son fils étudiant en Theologie, de 19 ; Jeanne SIDRA, sa serv., de 35. (Sr D. ROUMIER ; J. SYDRAC sa serv. ; vivent commodément. Palud).

6. Sr François LA JUSTICE Marchand Libraire Espagnol de nation, a. de 46 a. ; Louise JULIEN sa fme de 36,

---

(1) Françoise ROUX, née vers 1648, fille d'Annibal ROUX, procureur à la Chambre de l'Edit de **Castres**, et de Marie DANGER. Elle épousa Isaac MADAULE, SIEUR DE St-FERRIOL soit St-FERRÉOL, fils de Jacob, bourgeois de **Sorèze.** Devenue veuve, elle quitta la France en juillet 1689 avec sa fille Marie. Elles se fixèrent à Genève, puis à Lausanne où Françoise ROUX mourut le 25 mars 1724. Elle avait eu deux filles : Marie MADAULE DE St-FERRIOL, réfugiée en Suisse avec sa mère, et qui épousa Gaspard GRIMM, de Grevezin en Poméranie, capitaine au régiment de Furstenberg ; elle mourut veuve à Lausanne, le 5 mai 1695.

Rachel MADAULE DE St-FERRIOL, restée en France, et qui épousa Jean DE VILLENEUVE, dont :

Paul-Annibal DE VILLENEUVE, né vers 1692.

(Renseignements dus à M. Gaston Tournier, de Mazamet).

et 4 Enf., a., sav. Isac de 9 a., Samuel de 6, Jeanne de 2, Madelene d'1 an.

3. Sr Pierre MAURIN, Marchand Taneur de **Montper** a. de 30 a., sa sœur de 25 ; et une serv. de 30. (Il a 28 a. ; sa mère est Susanne DUCROS, 72 a. ; sa sœur Jeanne MAURIN, 30 a. ; sa serv. Susanne MAURIN, 35 a., est de **Dieulefit.** Bourg).

3. Sr Jaques REMY **d'Orge en Champagne** Marchand de Toile et dantelles a. de 25 a., Sara LA GRANGE sa fme de même a., et Jean REMY son frere de 24. (J. REMI ; ont un enf. de 2 mois ; vivent de leur négoce. Pont).

3. Sr Jean RENOUARD de **Nimes**. Marchand melé, a. de 40 a., Izabeau DELEUZE sa fme de 30 ; et Susanne RENOUARD sa fille d'11 ans. (Il est de **Couisson** [**Calvisson ?**] **en Lang.** ; la fille a 7 ans. Possède environ 1000 écus blancs. St Laurent).

2. Sr Jaque RAFINESQUE, Marchand Taneur des **Cevénes,** a. de 50 a.; Madelene VIALAGUE sa belle mère de 70. (Il a 55 a., est de **St-Jean-de-Gardonnenque (Saint-Jean-du-Gard),** a un fils Pierre, 23 a., étudiant en théologie ; la belle-mère est Susanne MARGOVIERE, 80 a. ; ils vivent commodément. La serv., Claudine RAFINESQUE, a un fils Jaques, 15 a., ouvrier en bas [qui se retrouvera recensé plus loin]. [En 1693, le Sr J. RAFINESQUE est donné comme ayant sa belle-mère, un fils et une parente]. Palud).

6. Sr Pierre CHALMAS de **Dauph.** jadis Marchand a. de 65 a., Caterine AYMIEU sa fme a. de 45 ; et 4 filles, sav. Madelene de 15 a. ; Izabeau et Susanne jumelles de 13, et Olimpe de 7. (Il est de la **vallée de Queyras ;** C. AYMEU sa fme. Palud).

1. Mr Hannibal ROUX Bourgeois de **Montpellier** a. de 40 a. (Sr Annibal R., marchand d'**Uzès** vivant commodément. Palud).

1. Mr DE VILLENEUVE Jeune Gentilhomme de **Prov.,** Etudiant, a. de 19 a.

8. Mr Pierre VERNES de **Vivarez** Commissaire, a. de 38 a. ; Marie COTTE sa fme de 30 ; et trois Enf., savoir, Izabeau a. de 6 a. ; Abram Philippes a. de 4 ; Jean George de 2. Marie LAMBERT de 55 ; Izabeau sa parente de 30 ; et Sarra RION serv., du **Vellay,** de 25. (Sr P. VENES, 42 a., de **St-Fortunat en Vivarais** : sa fme Marie COT est fille du Ministre COT mort diacre à Payerne. Mlle Marie LAMBERT est la vve de

Mr Cot ci-devant min. à Payerne, de **St-Voy en Velay,** elle a 56 a. et est pensionnée par LL. EE., tandis que Sr P. Venes subsiste des commissions qu'il fait tant pour LL. EE. que pour d'autres. La parente Izabeau est Elizabeth Falgot, 32 a., d'**Annonay,** qui vit de son travail et de l'intérêt d'un peu d'argent qu'elle a apporté de France. Cité).

90 pers.

4. Sr Isac Gignoux marchand, de **Nimes,** a. de 40 a., et 3 Enf., sav. Isac de 12 a., une fille de 10, une autre fille de 9.

1. Sr Antoine Ageron Bourgeois du **Dauph.,** a. de 35 a. (De **St-Antoine en Dauph.,** 40 a., vit de ses rentes. St-Laurent).

6. Sr Moyse Richard mar^ant Taneur a. de 44 a., sa fme de 40 ; et 4 Enf. dont l'ainé a 20 a., du **Dauph.** (De **La Mure** ; sa fme Judith Barnod, 42 a., 4 enf. de 17, 14, 9 a., le dernier de 15 mois ; leur serv. Olimpe Garsin, env. 20 a., de **Fioux près La Mure.** Vivent de leur trav. Pont).

6. Sr Fleuri Bruel Marchand Libraire de **Nimes,** a. de 48 a. ; Louise Aubanel sa fme de 45, et 4 Enf., sav. Jeanne 17 a., Antoinette 15, Izabeau 12, et Jean 13. (De **Montpellier** ; sa fme L. Andunel. Vivent de leur négoce. Palud).

7. Sr Jean Louis Triquet, de **Nimes,** Teinturier de Soye, a. de 50 a., Marie Sellon sa fme de 45. Et 4 Enf., sav. Abram de 18, Caterine 16, Marg^te 13, François 6 ; et Louise Chapelier serv. 34. (Un sien neveu Pierre Triquet aussi de **Nîmes,** gagne sa vie avec son oncle qui a du bien ; la serv. est aussi de **Nîmes.** Pont).

2. Sr Jean Noir Lieutenant d'Infanterie au service des Aliés, a. de 30 a. ; Louise Meunier sa fme de meme a., du **Dauph.** (Subsistent d'un petit négoce. [C'est le frère de Madelaine Noir fme Rahous]. Palud).

2. Sr Théophile Garlot Marchand Quinqualieur de **Châlons sur Saone,** a. de 26 a., Susanne Lambert sa fme 32. (T. Garlos de **Buxy en Bourgogne.** Ont un enf. de 6 mois. Vivent de leur négoce. Bourg).

(*A suivre.*) Em. Piguet.

VARIÉTÉS

Les meubles à décoration biblique du Languedoc Cévenol

Depuis notre appel au sujet des meubles du XVIIe siècle à sculptures bibliques (1) (Nord-Ouest du Gard et Nord-Est de l'Hérault), nous avons continué nos recherches, notamment à Lyon. Plusieurs personnes nous avaient assuré qu'un apparentement devait exister entre les armoires languedociennes et les bahuts attribués à l'Ecole lyonnaise. Il n'en est rien. Tous les meubles de cette Ecole que nous avons vus à Lyon sont à deux corps, comme ceux de type italien, et, comme eux, prennent leurs principales images dans la mythologie ou le symbolisme courant. Un seul meuble, dans un logis particulier, présente une figuration biblique très étendue, mais appartient à une famille d'origine gardonnenque et se trouvait encore à Nîmes il y a quelques années.

Les sujets bibliques ne sont pas seuls à décorer les armoires languedociennes, mais ils sont, proportionnellement, les plus fréquents. Ils ont séjourné surtout dans les vieux centres cévenols, tandis que les meubles à personnages équestres ou symboliques proviennent le plus souvent de la partie basse du terroir.

Notre relevé, encore incomplet, comprend 25 pièces avec figuration de scènes empruntées à l'Ancien Testament :

Trois représentations de la Création du monde accompagnées de l'histoire d'Adam et d'Eve tentés par le démon, dont deux assez semblables l'une à l'autre, comme composition des tableaux et finesse de leur exécution ; histoire de la même tentation, suivie des sacrifices offerts par Abel et par Caïn, de large et puissante facture ; histoire de Noé, de très bon style ; histoire de Jacob, sur un meuble un peu remanié ; histoire de Joseph, avec fronton armorié, probablement retouché au XVIIIe siècle ; trois histoires de Moïse, dont deux ayant assez de ressemblance entre elles, la troi-

(1) *Bull.*, 1938, ci-dessus, p. 233.



Cliché Bernheim, Nimes

ARMOIRE REPRÉSENTANT L'HISTOIRE DE MOÏSE (1)

(1 En haut à gauche, Moïse enfant sauvé par la fille du Pharaon ; à droite, Moïse annonçant au Pharaon la colère divine ; au milieu à

sième plus délicatement traitée ; histoire de David (catalogue de l'Exposition rétrospective des Arts décoratifs à Nîmes, en 1863) ; deux histoires de Salomon ; huit histoires de Suzanne, dont les premiers et derniers tableaux se ressemblent toujours, alors que ceux du centre varient et présentent parfois des scènes étrangères à ladite histoire.

Trois meubles présentent des sujets bibliques variés, entre autres des scènes de l'histoire de Samson et de celle de Judith. Un de ces meubles, au lieu des deux grandes portes habituelles, en comporte quatre, séparées par deux tiroirs, se rapprochant ainsi, par la structure comme par la sculpture, du type classique des meubles Renaissance. Nous avons retrouvé les parties principales d'un bahut de même décoration dans un corps de buffet bas, construit certainement avec les éléments d'un meuble antérieur de plus amples dimensions (1).

Cinq autres pièces sont d'inspiration *évangélique* : une vie du Christ ; une suite de scènes ayant trait à la Résurrection et à la rencontre d'Emmaüs ; les portraits des quatre évangélistes accompagnés de leurs compagnons traditionnels : l'ange, l'aigle, le lion et le taureau ; les douze apôtres ; la parabole de l'Enfant prodigue.

*
* *

Si la production parallèle d'autres meubles de structure analogue, mais comportant des sujets différents (scènes mythologiques, figures équestres, personnages symboli-

---

droite, les plaies d'Egypte ; à gauche, la danse autour du Veau d'Or ; en bas à gauche, les cailles tombant du ciel ; à droite, l'institution de la Pâque.

Au centre du fronton, Moïse en prière devant l'Eternel, et recevant de lui les Tables de la Loi : panneau encadré de pilastres décorés de bustes féminins et de guirlandes. Le montant central est orné d'un mascaron et d'une cariatide à mi-corps, d'une descente de fruits et de feuilllages ; sur les côtés, la guirlande est remplacée par un cep de vigne chargé de raisins au long duquel grimpent des enfants. La frise est occupée par une vingtaine d'enfants. Comme encadrement, la frise, au lieu des têtes d'anges fréquentes, a, de chaque côté, un enfant appuyé sur un chien. Au fronton, adossées au panneau, hamadryades ayant, chacune, trois enfants près d'elle. Sur les pentes extérieures, ange agenouillé, face à l'intérieur, une trompette aux lèvres.

Surmontant le panneau central, le Père Eternel au-dessus des nuages. Les dimensions trop restreintes de cette pièce donnent à penser qu'elle est de travail postérieur, la première s'étant égarée.

Ce beau meuble est au Musée du Vieux-Nîmes. La famille qui le possédait est originaire du canton de Vézenobres.

(1) On peut remarquer que tous ces sujets sont empruntés aux livres canoniques, à l'exclusion des apocryphes [N. D. L. R.].

ques, ou simples compositions ornementales), ne permet pas de voir dans la figuration biblique un travail d'inspiration et de réalisation strictement protestantes, on peut, par une autre constatation, rattacher cette floraison artistique à l'histoire du Protestantisme : se produisant dans la période de prospérité nationale qui suivit l'Edit de Nantes, elle s'arrête brusquement aux approches de la Révocation. Il est vraisemblable que, protestants tenaces, les artistes sur bois à qui sont dus tous ces meubles de grand style émigrèrent dès que l'exercice de leur religion fut contrarié. A la fin du XVIIe siècle, les sculptures que l'on peut voir sur d'autres armoires cévenoles sont très enfantines, travaux d'apprentis et non de maîtres, qui durent être exécutées par d'anciens aides des artistes disparus. Les placards encore en place à Sumène sont caractéristiques à ce sujet. L'un d'eux porte au fronton la signature du menuisier local, *Jacques Brès*, et la date 1688. C'est une très gauche imitation des grands meubles précités.

On trouve pourtant, peu nombreux, quelques autres meubles de bonne facture, mais avec grand changement dans l'ornementation des portes ; les panneaux rectangulaires encadrant les scènes bibliques sont remplacés par des ovales ou des cercles moulurés dans lesquels de jeunes amours dodus symbolisent divers sentiments. On a vu de ces amours dans les frises et les montants des armoires bibliques, mais, en avançant vers le XVIIIe siècle, ils prennent place prépondérante, comme dans la plupart des ensembles décoratifs de l'époque. Les meubles languedociens ont alors perdu leur caractère particulier qui, nous le répétons, doit s'inscrire entre la proclamation et la révocation de l'Edit de Nantes.

Nous reproduisons ci-contre la pièce dont la générosité du commandant Espérandieu a doté le Musée du Vieux-Nîmes. Son examen fut le point de départ de nos recherches relatives à ces armoires du Languedoc cévenol, jusqu'ici à peine signalées dans les ouvrages se rapportant aux meubles de la Vieille France. Elles en constituent pourtant une des floraisons les plus originales, les plus typiques, sans correspondance exacte dans aucune autre contrée.

Henry BAUQUIER,
Conservateur du Musée du Vieux Nîmes.

Assemblées

Au Bouschet de Pranles

L'assemblée annuelle près de la maison de Marie Durand a eu lieu le lundi de Pentecôte, sous la présidence de M. le pasteur Elie Giran, de Vals-Aubenas et Villeneuve-de-Berg. La Sainte Cène a été distribuée par lui et par M. Cosson, ancien pasteur de Sedan, en retraite à Valence. L'après-midi, M. le pasteur Ch. Bost, membre du Comité (né au Pouzin), a donné une conférence sur *Olivier de Serres*, en utilisant quelques renseignements trouvés dans les papiers *Olivier de Serres* acquis récemment par notre Bibliothèque.

L'assemblée était d'environ quatre cents personnes, avec un fort contingent de jeunes, éclaireurs des Eglises voisines, etc.

M. Ch. Bost a fait un inventaire sommaire des livres et objets divers renfermés dans le petit musée. Ce sera prochainement publié pour servir de guide aux visiteurs.

L'aménagement du local sera amélioré en vue des visites attendues l'an prochain, à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance d'Olivier de Serres.

Aux Archives de l'Ardèche, M. Bost a trouvé d'intéressants documents sur des descendants d'O. de Serres vivant à Villeneuve-de-Berg en 1702-1705 ; ils étaient en étroites relations avec la famille d'Antoine Court (âgé de dix ans en 1705).

Maison de Calvin à Noyon

L'Assemblée annuelle a eu lieu le 25 juin, sous la présidence du général Brécard, membre du Comité. L'ancien inspecteur général de la cavalerie, grand'croix de la Légion d'honneur, était particulièrement bien qualifié pour présider, dans l'ancienne garnison du 9ᵉ cuirassiers, la première partie de cette cérémonie : l'inauguration d'une nouvelle salle — à côté de la Bibliothèque du 2ᵉ étage — consacrée aux souvenirs de la guerre de 1914-1918 dans les régions occupées par les Allemands.

Toutes les associations d'anciens militaires de la ville avaient envoyé des délégations, six avec leurs drapeaux. La municipalité et la Société historique de Noyon étaient représentées, ainsi que les familles (protestantes) des généraux Nivelle et Jullien, présents à Noyon en 1918, dès la libéra-

tion de la ville. L'intérêt suscité parmi les habitants par cette création s'est manifesté par le don spontané d'objets, portraits, affiches et autres documents qui sont venus s'ajouter à ceux déjà possédés par le Musée.

Le général Brécard a rappelé (avec une précision de détails qui a émerveillé les auditeurs) les émouvants souvenirs des nombreuses occasions qu'il eut de participer aux combats autour de Noyon ; il a terminé par une bienfaisante affirmation de son espoir dans le maintien de la paix et un appel à l'union de tous les Français pour assurer le bon ordre et la force de la France.

Après la visite de la nouvelle salle, l'Assemblée ordinaire fut ouverte par une prière de M. le pasteur Segond, venu de Beauvais avec plusieurs professeurs et autres membres de son Eglise. La plupart des catholiques qui avaient assisté à la première partie étaient restés pour la seconde.

M. le pasteur Pannier, conservateur du Musée, fit un bref rapport sur les nouvelles acquisitions et les visiteurs venus de pays divers durant l'exercice écoulé. Puis il rappela quelques traits de la vie de trois Noyonnais du XVI[e] siècle : *Robert Olivetan,* mort en 1538, après avoir traduit la Bible ; *Jean Calvin,* son cousin, fondateur de la première Eglise réformée française à Strasbourg, en 1538 ; *Laurent de Normandie,* lieutenant civil à Noyon, réfugié à Genève vers 1548, brûlé en effigie sur la place, devant cette maison de Calvin. Le pasteur Marichal, de Bohain, termina par la prière.

En juillet et août, la Maison de Calvin a reçu de nombreux visiteurs français et étrangers, groupements de tous genres, hôtes de colonies de vacances, etc. Un article très joliment illustré a été publié par Mlle Mia van Oostveen dans le journal hollandais *De Standaard* (30 juillet).

Le musée est ouvert tous les jours, sauf lundi ; le dimanche, de Paris et de toute la région, des billets de chemin de fer pour Noyon sont délivrés avec 40 pour 100 de réduction.

Prochainement sera publié le catalogue des objets, estampes, photographies, etc., exposés dans la chambre de Calvin, dans le Musée des Eglises du Nord et dans la salle des souvenirs de 1914-1918.

Tous les dons faits par des familles ou des Eglises de la région pour augmenter ces diverses collections sont reçus avec reconnaissance, soit au Musée même, soit au siège de la Société, à Paris.

Dans l'Albigeois, etc.

Soixante-quinze Vaudois et Genevois, conduits par M. le pasteur Métraux (1), ont visité les villes et les sites célèbres dans l'histoire du protestantisme dans le Sud-Ouest.

A Mazamet, Castres, Montauban, les autorités civiles les ont reçus.

Un article a été publié dans *La Dépêche de Toulouse* par le président du Syndicat d'Initiative du Mas-d'Azil :

« ... Qu'il me soit permis de raconter l'émouvant spectacle auquel il m'a été donné d'assister dans notre grotte. Une centaine de visiteurs vaudois et genevois sont venus au Mas-d'Azil, après avoir visité Le Carla-Bayle et Les Bordes. Notre caverne a servi d'asile aux premiers chrétiens, aux cathares albigeois, aux templiers, aux calvinistes et, parmi ceux-ci, à ceux, au nombre de 1.500, qui durent fuir leur village brûlé par les soldats du maréchal de Thémines. Dans cette immense salle, dont le sol rocheux fut brisé, rompu par l'explosion des barils de poudre destinés à faire sauter cette vaste salle par ordre du roi en 1636, la caravane pénétra en silence. L'émotion était intense. Des pasteurs prirent place sur le promontoire resté debout au niveau de la petite chapelle chrétienne taillée à pic dans le roc. La foule se mit à chanter un psaume. Une voix (lisant un chapitre de l'épître aux Hébreux et le récit de l'institution de la Sainte Cène) dit la foi de tous ceux qui trouvèrent la paix dans cet asile. Puis tous communièrent sous les deux espèces, comme le faisaient nos ancêtres du Pays de Foix traqués sur le piton de Montségur... ».

Dans les Hautes-Alpes

Le 14 août, la fête des moissons a été célébrée au pays de Félix Neff, dans le val de Freissinières, aux Viollins, par une grande assemblée, sous la présidence de M. Benjamin Vallotton, dont la mère est originaire de cette vallée.

Musée du Désert

Le 4 septembre — trop tard pour que nous puissions donner ici un compte rendu détaillé, — le Musée devait avoir son Assemblée annuelle, sous la présidence de M. Benjamin Vallotton et avec le concours des professeurs E.-G. Léonard (de Caen) et René Courtin (de Montpellier). M. le pasteur Chaudier (de Limoges) était chargé de la pré-

(1) Cf. son article dans la *Gazette de Lausanne* du 3 août, et *Evangile et Liberté*, 17 août.

dication du matin et le professeur Dr. Bakhuizen van den Brink, de Leyde, devait apporter un message de la Société des Pères Pèlerins de Leyde.

Le sujet spécial était, cette année, la commémoration des Assemblées du Désert en souvenir de celle qui, il y a deux cent cinquante ans, fut surprise non loin de là, à la Baumelle.

La Pierre Plantée

Par acte enregistré à Lacaune (Tarn) le 13 août 1938, M. Jean-Louis Vieu, domicilié au Bès, commune de Castelnau-de-Brassac, a vendu à la Société de l'Histoire du protestantisme français :

1° L'enclos limité par les chaînes encadrant le monolithe de granit appelé *Pierre plantée* ;

2° La parcelle de terrain sise dans le plan cadastral, 246 P (section A), environ vingt ares ; terrains confrontant le chemin dit de l'Estrade, allant d'Espérausses à Ferrières (gare la plus proche), et le chemin allant à l'Arénas.

La Société était représentée par un membre correspondant du Comité, M. Charles Dartigue-Peyrou, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, dont les démarches ont été facilitées par M. Valette, maire de Lacaune.

Tous les frais ont été supportés par des amis de la Société.

C'est le 5 juin 1922 qu'a été inauguré un monument, à côté de la borne de granit rougeâtre près de laquelle fut massacré, le jour des Rameaux 1689, le prédicant Corbière, dit La Picardie (1). De nombreuses Assemblées du Désert se sont réunies dans ces parages.

Le propriétaire du terrain était alors M. Vieu, père, conseiller presbytéral de l'Eglise de Sablayrolles pendant plus d'un demi-siècle, qui mourut en 1934, presque nonagénaire. C'était un vieux huguenot qui lisait le Nouveau Testament, souvent avec une visible émotion, en gardant ses moutons.

En juillet 1938, une Assemblée a groupé là les pèlerins vaudois et genevois autour de M. le pasteur Marchand, président de la Commission exécutive du Synode de l'Albigeois, et de M. le professeur Ch. Dartigue. En 1939, on pourra commémorer le 250e anniversaire de la mort de Corbière La Picardie (le 22 avril).

---

(1) *Bull. hist. pr.*, 1922, p. 118, n. 2 ; 174-177. En haut de la page 176, il faut lire *l'Estrade* au lieu de *l'estrade*.

Centenaires

Nauroy. Brouzet.

Aux quatre coins de la France on célèbre, depuis quelques années, le centenaire de temples inaugurés ou de paroisses créées sous le règne de Louis-Philippe.

Le 12 juin, à Nauroy (Aisne), deux anciens pasteurs de cette Eglise, maintenant membres de notre Comité, MM. Beuzart et Pannier, commémoraient l'installation, le 24 juin 1838, du premier pasteur, M. Daugars (auteur d'une thèse soutenue à Montauban en 1835 sur *La Peine de mort*), par M. Matile, président du Consistoire de Saint-Quentin (pasteur à Hargicourt depuis 1801), dans le temple rebâti en 1834.

Le 26 juin, à Brouzet-lès-Alès, la cérémonie fut présidée par le pasteur P. Guelfucci, d'Alès, président de la Commission régionale d'évangélisation.

Lons-le-Saunier

Le 3 juillet, la paroisse de Lons-le-Saunier célébrait le centenaire de la fondation de son temple, construit dans un domaine ayant appartenu aux abbesses de Château-Chalon, place de l'Abbaye (actuellement Bichat).

On lit dans *Le Patriote Jurassien* du 5 mai 1838 :

« Le Conseil municipal de Lons-le-Saunier a accordé à l'unanimité aux protestants de notre ville un local pour l'exercice de leur culte et a refusé le prix du loyer qui lui était offert. Nous aimons à voir notre administration municipale rendre un si noble hommage à la liberté des cultes, consacrée par la Charte. Cette délibération nous rassure contre la réaction catholique qui nous menace encore. »

Et dans les *Archives du Christianisme* du 22 septembre :

« Une chapelle évangélique a été ouverte le 19 juillet à Lons-le-Saunier. L'assemblée était nombreuse, le maire et plusieurs membres du Conseil municipal en faisaient partie. Sept pasteurs étaient présents; l'auditoire, composé le premier dimanche de 400 personnes, en comprenait plus de 600 le dimanche suivant. »

Aux Archives départementales, sur des listes remontant à l'année 1819, rédigées par les maires de Lons, Arbois, Salins, Poligny, Sellières, Dôle, Champagnole, Morez et

Saint-Claude, figurent environ 350 personnes. Les municipalités s'accordent à reconnaître que ce sont « gens honnêtes, travailleurs, ne provoquant aucun désordre et desquels on ne saurait se plaindre en aucune manière ».

Le premier pasteur, en activité déjà au moment de l'inauguration, est Joseph Duproix, né à Nauroy (Aisne), en 1810 ; il restera jusqu'en 1844.

Oberkampf

Le 7 août, dans la vallée de la Bièvre, on a fêté le bicentenaire de l'inventeur de la toile de Jouy, Christophe-Philippe Oberkampf, né le 11 juin 1738.

A dix-huit ans, il entreprit de fonder une importante usine.

En 1760, il sortit sa première toile, qui émerveilla la cour royale. Louis XV, séduit par cette innovation, lui conféra le titre de baron et, plus tard, l'usine devint manufacture royale. Elle fut détruite lors de l'invasion, et Oberkampf, à qui Napoléon avait remis sa propre croix de la Légion d'honneur, mourut de chagrin en 1815.

La commune de Jouy a officiellement célébré le bicentenaire du grand industriel.

Après un discours du maire, M. Bène, conseiller général, chef de cabinet du ministre de l'économie nationale, a dit :

L'industrie qu'Oberkampf avait acclimatée en France prit, après sa mort, une importance considérable, et on évalue aujourd'hui à plus de 500.000 le chiffre d'ouvriers de nos fabriques de cotonnades et d'indiennes.

Grâce à Oberkampf, le nom de Jouy a fait le tour du monde et continue à le faire ; grâce à Oberkampf, la toile de Jouy est entrée dans le vocabulaire de notre langue et dans celui de bien d'autres idiomes, ce qui est le plus grand honneur qu'il soit possible de souhaiter...

Oberkampf, naturalisé à 32 ans, a, comme Grimm, Holbach, Henri Heine, Offenbach, Metchnikoff et tant d'autres, vu dans la France éternelle le noble et doux pays qu'elle fut, qu'elle est, et qu'elle doit rester.

Un descendant d'Oberkampf, le baron Mallet, remercia la municipalité de son concours.

L'Eglise protestante de Jouy se propose de célébrer, cet automne, celui qui, tant d'années avant l'Edit de tolérance, resta, dans cette vallée si voisine de Versailles et de Paris, fidèle à ses convictions religieuses.

A la mémoire de Binger

Sous le haut patronage du président de la République et sous les auspices d'un comité d'honneur composé de généraux, du directeur des Beaux-Arts, du docteur maire de l'Isle-Adam, un monument élevé à la mémoire du glorieux explorateur, le gouverneur général Binger, a été inauguré à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), le 26 juin, au cours d'une cérémonie présidée par le général Gouraud, à laquelle a pris part le pasteur de Pontoise, car Binger était un protestant alsacien dont les obsèques furent présidées, à l'Oratoire, par le pasteur Wilfred Monod.

Un tricentenaire oublié

C'est en 1638 que, dans le château de Sully-sur-Loire, furent imprimées les *Mémoires des sages et royales Economies d'Estat* par « Maximilian de Béthune, l'un des plus confidents serviteurs du grand Mars des Français », alors âgé de soixante-dix-neuf ans.

4[e] centenaire de la fondation
de la première Eglise réformée française à Strasbourg

Samedi 8 octobre, dans le temple de la rue du Bouclier, les Eglises réformées d'Alsace et la Société de l'Histoire du protestantisme français célébreront le 4[e] centenaire de la fondation de la première Eglise réformée française, par Calvin.

M. de Witt-Guizot, président, parlera de *Calvin écrivain et son œuvre littéraire à Strasbourg* ; le doyen Eug. Choisy, de *Calvin à Genève jusqu'en* 1538 ; le pasteur J. Pannier, de la *vie publique et privée de Calvin à Strasbourg* ; le doyen Strohl, de *Bucer et Calvin* ; le professeur Will, de *la première liturgie réformée* ; le professeur Gérold, *du premier psautier.*

Le chœur de l'Eglise, sous la direction du professeur Müller, chantera quelques psaumes d'après les paroles et airs du recueil de 1539.

Nouvelle-Rochelle (1)

Dans l'église de la Trinité, Huguenot Street, se trouve une plaque avec cette inscription : « A portion of the Hu-

(1) Ci-dessus, p. 217.

guenots who fled from La Rochelle in France came to this place in 1688 and named it New Rochelle. They erected their first church in 1692. »

Dans le cimetière contigu, sur de vieilles dalles, les inscriptions ont disparu ; sur des stèles plus modernes, on lit ces noms : *Flandreau, Le Roy, Mullineaux, Sicard, Lefèvres, Guion, Renaud, Moultou.*

Dans « le cimetière Coutant », sur une plaque de bronze, contre le mur, on lit : « Près d'ici se trouvait la demeure d'Isaac Coutant, « the Huguenot », qui, avec sa famille, a supporté beaucoup de malheurs pendant l'occupation des troupes hessoises, en 1776. Cet emplacement fut employé pour la première fois comme lieu de sépulture pour Mme Coutant ; Isaac Coutant l'a ensuite donné à perpétuité pour en faire un cimetière. » *Huguenot Heights Association* 1925.

La maison de Paine, compagnon de Washington, est le quartier général de la Huguenot and Historical Association de New Rochelle.

Une pierre commémorative est à l'endroit où les réfugiés atterrirent. Ces terrains furent achetés à un Hollandais, gouverneur de Nieuw Amsterdam (New York). Un seigneur des environs, John Pell, et sa femme, les acquirent pour les Huguenots. Les Indiens partirent vers le Nord et les Français construisirent leurs demeures ; des photographies les représentent dans le musée huguenot ; elles sont bien de style français, contrastant avec les maisons à péristyle colonial, en majorité dans la ville actuelle.

Au Canada

Une *Société de l'Histoire du Protestantisme français* vient de se fonder à Montréal. La réunion constitutive fut présidée par le pasteur L. Massicotte, du Rapide de l'Orignal. Le professeur Primeau-Robert montra la nécessité de fonder une Société d'histoire, afin de recueillir tous les documents qui pourraient intéresser le public des Eglises protestantes, des Missions et des écoles canadiennes françaises.

Sur la proposition de M. L. Therrien, directeur de l'Institut Feller, la Société fut régulièrement constituée et les statuts adoptés. Le bureau du Comité exécutif est composé comme suit. Président : le professeur Primeau-Robert ; vice-président : le principal Léonard Therrien ; secrétaire général : le docteur Paul Villard ; trésorier : le pasteur Paul Chodat.

Présidents honoraires : le professeur Charles Biéler, MM. E. H. Brandt et J.-L. Morin.

La Société est divisée en trois sections : historique, géographique et photographique.

M. Primeau-Robert est le directeur du journal *L'Aurore*, organe des protestants de langue française au Canada, hebdomadaire fondé en 1866 par M. L. R. Riward avec l'appui d'un Ecossais, ami des Canadiens français, John Dougall.

Dès 1815 parut, à Philadelphie, *L'Abeille Américaine*. Trois huguenots l'avaient fondée : Chaudron, Bloquies et Henri Maligot. *Le Semeur Canadien*, bi-mensuel, parut en 1851, à Napierville, province de Québec ; son rédacteur était Narcisse Cyr. De 1865 à 1869, à Montréal, *Le Moniteur* fut rédigé par MM. Coté, Roussy, Normandeau, Desroches, Tetreault.

Notre vieille Société a envoyé à la nouvelle-née ses meilleurs vœux de prospérité.

Anciens temples

Pithiviers

Le musée de Pithiviers s'est rendu acquéreur d'une pierre découverte au coin des rues de la Couronne et du Baril Vert, qui porte cette inscription :

ICY EST LA / CROIX-BLANCHE / A GR. 1600.

C'est, dit-on, à la Croix-Blanche que les protestants de la région ont tenu des réunions en 1576.

Le temple de l'Oseraie ou de Villormel à Songeal (Bretagne)

Le Couesnon sépare Pontorson, où demeurent encore l'hôtel des Montgomerry et le temple (situé derrière), de Songeal, en Bretagne, où une maison est connue sous le nom de « Prêche de l'Oseraie » ou de « Maison aux Huguenots ». C'est une belle et vaste demeure bourgeoise, construite dans la première moitié du XVIe siècle. Lorsque le culte protestant fut interdit à Pontorson, au début du règne de Louis XIII, et, plus tard, à Cormeray, après la Révocation de l'Edit de Nantes, les protestants se réunirent aux bords des vastes marais de Songeal, fruit des débordements du Couesnon, y formant la petite Eglise du Désert, s'y rassemblant pour les cérémonie du culte.

Elle était la propriété de la famille *Turpin*. Salomon Turpin, sieur de Villormel, donna, en 1675, au profit du pasteur de Cormeray, vingt livres de revenu annuel. Elle renfermait un magnifique coffre en chêne sculpté, don de Montgommery. Ce meuble historique est aujourd'hui aux mains de M. Jarnouën de Villartay, l'aimable érudit de Pleine-Fougères. Des protestants viennent parfois encore visiter l'antique logis qui se dresse, toujours, imposant en sa belle robe de granit, patiné par les siècles. Les descendants des Turpin étaient représentés à Paris, à la fin du XIX[e] siècle, par les notaires de ce nom. Non loin de là, la vallée de la Touche ou de l'Epouvante, sur la route de Songeal à Antrain, renferme, au bord d'un ruisselet, l'ancien cimetière protestant. Des bruits étranges, sans cause apparente, des vents violents localisés s'en élèvent parfois, des chevaux s'arrêtent, au grand effroi des passants, dans la mémoire de qui le souvenir des prêches de l'Oseraie est vivant après deux siècles.

V. BELLENGER,
Avocat à la Cour de Rennes.

Faugères

Ce *Bulletin* a reproduit, en 1929 (p. 474), la vue d' « un lieu de culte (on avait imprimé par erreur : *du XVI[e]* siècle) subsistant à Faugères », servant aujourd'hui de chai. Nous pouvons préciser qu'il fut en usage depuis 1804 jusqu'à Noël 1837. Le 31 décembre de cette année fut inauguré le temple actuel (*Archives du Christianisme*, 1838, p. 40).

Cimetière protestant de la rue des Saints-Pères, 49
(1599-1604)

Après accord avec la Commission du Vieux-Paris, les ossements recueillis au cours des travaux pour l'établissement d'un square entre l'ancien hôpital de la Charité et le boulevard Saint-Germain ont été remis à la Société de l'Histoire du protestantisme. Ils ont été déposés dans une annexe de l'immeuble de la Bibliothèque. Dans ce cimetière, dont parle Casaubon dans ses *Ephémérides*, fut enterré, notamment, un collaborateur de Sully, le trésorier général Claude Arnauld (1).

(1) Cf. PANNIER, *Eglise de Paris sous Henri IV*, p. 397.

Descendants allemands de réfugiés

La célébration du 250e anniversaire de l'édit de Potsdam, en 1935, est une première raison qui explique le regain d'intérêt pour l'histoire des huguenots, et surtout des réfugiés français, manifesté parmi les Allemands en ces dernières années. En outre, les recherches généalogiques sont en grande faveur depuis qu'il importe de démontrer qu'on est vraiment de race aryenne. Lorsqu'on a un ancêtre qui s'appelait *David* ou *Jacob,* il importe de trouver son acte de baptême, fût-ce dans quelque église réformée de France au XVIIe siècle. Notre Société reçoit presque chaque semaine des demandes de renseignements de cette nature.

Aussi le *Hugenottenverein* a-t-il repris une vitalité nouvelle. Après un assez long intervalle, une Assemblée générale s'est réunie à Berlin en 1937. Le pasteur Manoury a été nommé rédacteur du *Deutsche Hugenott* ; la publication des *Geschichtsblätter* sera reprise de façon plus régulière ; le bibliothécaire est M. Richard Fouquet, Französischer Dom, Berlin, W 8.

Une autre Société de descendants de réfugiés, Vaudois du Piémont, s'est constituée en Würtemberg : elle a acheté la maison natale du pasteur-colonel Arnaud (où est son tombeau), à Schœnenberg, et se propose d'y établir un musée.

V. Hugo candidat à la députation avec l'appui des protestants montalbanais (1842)

Dans *L'Archer* Mme Fabienne Frayssinet a publié quelques détails sur la candidature avortée de Victor Hugo à Montauban, en 1842. Le poète avait été présenté en premier lieu par un jeune homme, M. Gustave Garrisson, épris de poésie romantique, qui appartenait à une famille protestante. Peu après, le 7 juin 1842, un article violent paraissait dans le *Courrier du Tarn-et-Garonne* ; le député sortant, M. Janvier, était violemment pris à parti. L'article ne nommait pas Hugo, mais c'était lui qu'on entrevoyait à travers le portrait d'un député idéal.

Le jour où paraissait cet article, l'administrateur du *Courrier* (un catholique), M. Dubois, écrivit à V. Hugo. Cette lettre, inédite, a été communiquée par M. Ascoli, titulaire de la chaire Hugo, à Mme Frayssinet. Elle donne de pré-

cieuses indications, et notamment sur le milieu d'où était partie l'idée de la candidature.

« Il y a à Montauban, outre des légitimistes, une Académie, ou Société des sciences, agriculture et belles-lettres, dont le président, M. de Félice, professeur à la Faculté de théologie protestante, ancien rédacteur du *Semeur,* et homme d'esprit, se mettrait inévitablement au feu pour vous sur une simple épître où vous le traiteriez quelque peu de confrère. »

M. Garrisson, qui, le premier, avait présenté Hugo, était protestant. L'avocat Mallet aîné, ancien bâtonnier, à qui la candidature devait être recommandée par Molé, était, lui aussi, protestant, cousin de Garrisson et allié aux gentilshommes verriers MM. de Grenier.

Mme Frayssinet conclut :

Il apparaît donc nettement que la candidature de Victor Hugo est sortie d'un milieu protestant, d'ailleurs fort lettré.

Une publication officielle sur les lieux historiques protestants

Le Centre national d'expansion du tourisme, organe d'exécution du Commissariat général au tourisme du ministère des Travaux publics, vient de publier une brochure illustrée : *Souvenirs protestants en France* (2e édition revue et augmentée), par Ch. Bost. Bureau national de renseignements, 127, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e).

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

CALVIN : *Institucion de la religion christiana,* traduction espagnole de Jacinto Teran, 1937.



FLEURON SUR LE TITRE DE L' « INSTITUCION » (1597)

A l'occasion du quatrième centenaire de l'*Institution,* M. Teran a donné une traduction de l'édition latine de

1536. Les protestants de langue espagnole peuvent ainsi aborder l'étude de l'œuvre du Réformateur et se nourrir de son enseignement sur la vérité chrétienne.

L'Espagne connaissait déjà la pensée de Calvin par la traduction que le grand réformiste Cipriano de Valera avait donnée de l'*Institution* en 1597. Mais si la langue dont se sert Valera est un prodige d'élégance et de richesse, elle n'en est pas moins un peu vieillie et demande parfois un certain effort pour la compréhension exacte de ses termes. Le grand mérite de M. Teran est d'avoir conservé en une large mesure les beautés du style de Calvin dans une langue moderne accessible à tous. Nous retrouvons dans sa traduction à la fois l'ampleur et la concision de la phrase calvinienne.

Le traducteur a reproduit l'*Epître au roi* d'après la traduction de Valera, avec quelques légères modifications. Il a utilisé la première édition latine réimprimée dans les *Opera Calvini selecta,* de P. Barth. Ayant commencé son travail à une date antérieure, il ne mentionne pas l'édition Pannier du texte de 1541. L'exposition qui eut lieu à la Bibliothèque Nationale, à Paris, et le Congrès calviniste de 1935 sont également passés sous silence pour la même raison. Pour les références patristiques et médiévales, M. Teran a puisé dans l'édition critique de P. Barth.

Qu'il soit remercié pour ce beau travail qui donne aux protestants espagnols tant de possibilités pour l'étude et la méditation. Jacques DELPECH.

En Hongrie

En 1936, à l'occasion du 4e centenaire de l'*Institution,* de Calvin, l'Eglise réformée de Hongrie (comptant 1.813.000 âmes) a édité une nouvelle traduction hongroise de l'*Institution* (1). La Faculté de théologie réformée de l'Université « Etienne-Tisza », de Debrecen, a publié en 1938 un remarquable recueil d'études (460 pages) sur *Calvin et le calvinisme,* écrit par ses professeurs et docteurs en théologie. Une magnifique médaille a été frappée. Chacune des paroisses (plus de mille) a organisé des fêtes commémoratives ; une « Société de Jean Calvin » a été fondée. La *Revue protestante* (*Protestáns Szemle,* juillet 1938), vient de publier

(1) KALVIN JANOS, *Institutioja,* 1536, forditotta Dr. VICTOR JANOS, bevezetö tanulmanyokkal ellatak Dr. RÉVÉSZ Imre, és Dr. VASADY Béla. Budapest. Bethlen Gabor Irodalmi. 400 p. in-8°.

le programme élaboré par M. Sebestyén, ancien doyen de la Faculté de théologie de Budapest. La Société veut servir la gloire de Dieu, assurer la souveraineté de Dieu. Elle n'est pas un cercle ayant un but abstrait, purement scientifique, théologique ou littéraire ; il s'agit d'un travail à la fois théorique et pratique. La Société veut être l'interprète fidèle, le témoin actif des vérités de notre foi traditionnelle, de la tendance confessionnelle et historique de l'Eglise réformée de Hongrie.

Des conférences ont été faites sur le sacerdoce universel et l'œuvre à faire dans les villages. Des brochures ont été publiées : *Jean Calvin, serviteur de Dieu* et *L'avenir de la théologie réformée*, par M. Sebestyén ; *L'Ecole du dimanche*, par M. A. Csekey. E. DE KULIFAY.

L. RISCH : *La Maison des Champs d'A. Paré*, avec préface du Dr Cathelin. 32 p. in-8°, Arpajon, 1938. Deux vues de la « Grande maison », 33, route d'Orléans, à la Grange-aux-Cercles (S.-et-O.).

Dans les titres de propriété du château de la Ville du Bois, près Montlhéry, appartenant à Mme de Luget, née de Lalain-Chomel, M. Risch a retrouvé un intéressant document établissant que Paré y fut acquéreur d'une « grande maison ». Le seigneur de la Ville du Bois, Nozay et Marcoussis, fut jusqu'en 1554 Guillaume de Balzac d'Entragues, avec lequel Paré se trouva, en 1552, dans Metz assiégée, et il accoucha la belle-fille (depuis 1579) de Guillaume : Marie Touchet, maîtresse de Charles IX. M. Risch placerait l'acquisition vers 1582, après trois éditions fructueuses d'œuvres de Paré. Il y avait quatre arpents de jardin, verger et vigne, où nous aimerons, désormais, à nous figurer le vieux chirurgien se reposant de ses travaux. En 1587, par testament, il donnait aux deux filles issues de son second mariage la Grande Maison. Elle sortit de la famille en 1623.

Le *Bulletin* a jadis raconté comment la seigneurie de Longjumeau resta jusqu'en 1596 dans la famille de Michel Gaillard, chez qui le culte était célébré à Paris en 1561 ; comment les seigneurs de la Norville (au Sud de la Ville du Bois) étaient aussi protestants à cette époque ; comment la famille de Robert Hurault, gendre de Michel de l'Hôpital, habitait le château de Bel-Ebat, près Marcoussis (1). Ainsi,

(1) 1898, p. 404 ; 1901, 170, 176.



Cliché prêté par la municipalité.

PORTAIL DE LA « MAISON DES CHAMPS » D'AMBROISE PARÉ A LA VILLE-DU-BOIS (SEINE-ET-OISE)

Paré ne manquait pas de bons huguenots, ses clients peut-être, à fréquenter dans le voisinage de sa « maison des champs ».

Ed. CHAPUISAT : *Necker*, 332 p. in-8°, ill. Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1938.

Très intéressante biographie, fruit de longues recherches dans les archives publiques et privées, sans omettre les nombreuses études publiées antérieurement sur les questions politiques ou financières. Un Genevois aussi clairvoyant, loyal et mesuré que M. Chapuisat était parfaitement qualifié pour faire comprendre comment ce gros banquier, resté toujours si Genevois, a pu jouer un rôle si important en France, directeur du trésor royal et contrôleur des finances, après avoir été ministre de la République de Genève à Paris ; je ne vois à faire que quelques remarques de détail. Pendant un intervalle où il était rendu à la vie privée, et écrivait beaucoup, l'Edit de tolérance a été signé en 1787, enregistré en 1788 : on aurait aimé savoir si Necker, fervent protestant (p. 106, 125, 252) n'a pas pris quelque part à cet acte en faveur de ses coreligionnaires (1). En note pourraient être aussi précisés les lieux habités par les Necker : le château de Saint-Ouen, acquis vers 1770 ; l'hôtel de la rue Bergère (p. 95) était probablement du côté impair (2) ; Marolles-en-Brie (p. 131) près Coulommiers ; Châteaurenard, où va ensuite Necker, disgracié en 1787 (p. 133) près Montargis, et La Rivière (p. 133), près de Thomery (Seine-et-Marne) ; Hérivaux, séjour de Benj. Constant en 1797 (p. 250), près de Luzarches (Seine-et-Oise).

Savoir où se trouvaient les propriétés de Necker outremer intéresserait fort les Américains.

En ce qui concerne les protestants français ou descendants de réfugiés, on trouve mentionnés (p. 54) les *Mallet*, (p. 49, etc.), le philosophe Georges-Louis *Le Sage* et les *Rochemont* (p. 77), dont ce *Bulletin* signalait récemment les origines bourguignonnes ; Mme Girardot de Vermenoux (p. 13), marraine de Germaine Necker, et morte en 1783 ;

(1) C'est précisément en 1788 que paraissent ses réflexions sur *L'importance des opinions religieuses*.

(2) Il a souvent été parlé, ailleurs, du salon de Mme Necker, mais on trouve ici maints détails qui mettent en pleine lumière son activité charitable et ses œuvres sociales, auxquelles son mari accorde volontiers de larges subsides.

si son cœur fut embaumé, où fut déposé son corps ? au cimetière des protestants étrangers (1) ? Quels rapports Necker avait-il avec les pasteurs réformés français, clandestins, et le pasteur luthérien suédois, personnage officiel, Gambs, qui bénit le mariage du baron de Staël (*Bull.* 1892, p. 147) ? Rabaut-Saint-Etienne n'est qu'incidemment nommé, en mai 1789 (p. 171).

Dans sa conclusion, M. Chapuisat caractérise fort exactement Necker en disant que, « homme de finance plus qu'homme d'Etat », il ne fut « ni un Sully, ni un Richelieu ». Tel qu'il était, il a rendu de grands services à la France, et M. Chapuisat lui a rendu, à son tour, grand service en consacrant ce beau livre à sa mémoire.

R. Braun : *L'église de l'Oratoire Saint-Honoré ou du Louvre,* suivie de *l'Enclos de la Trinité, son hôpital, son cimetière.* In-8°, 54 p., Paris, 1938. (Extrait du *Bulletin du Centre de Paris.*)

L'auteur est un de nos collègues au Comité de notre Société.

L'Oratoire Saint-Honoré, devenu, pendant la Révolution et les premières années de l'Empire, entrepôt des décors du Théâtre Français, fut affecté provisoirement au culte protestant par le gouvernement impérial. Le provisoire ne devint définitif qu'en 1844. La Congrégation de l'Oratoire, qui fit construire cette maison de prière, a été établie en 1611 par le Père de Bérulle. Malebranche, dont la Société française de philosophie célébra naguère le troisième centenaire, a vécu là un demi-siècle et y a été inhumé. Bossuet y a prêché quelquefois, entre autres à l'occasion des obsèques du Père Bourgoing. Que de souvenirs rappellent ces pierres vénérables, qui passent à bon droit pour une œuvre d'architecture remarquable par l'harmonie de leurs proportions ! Nous sommes reconnaissants à M. Braun de les avoir rappelés ; sa plaquette, si bien documentée et alertement écrite, deviendra précieuse aux amis de l'Oratoire du Louvre.

Henry Dartigue.

(Extrait d'*Evangile et Liberté.*)

---

(1) *Bull.*, 1887, p. 29. Girardot, beau-frère de Thellusson, devient chef de la maison Girardot, Haller et Cie lorsqu'en 1777 cette raison sociale succède à Germany (frère de Necker), Girardot et Cie (p. 51).

Bekenntnisschriften und Kirchenordnungen der nach Gottes Wort reformierten Kirche. [Recueil de textes : confessions de foi, discipline ecclésiastique, etc., publiés dans les Eglises réformées depuis le XVIe siècle.] 6 fascicules. Chr. Kaiser, à Munich, in-8°, 1938. Prix de chaque fascicule : 2 reichsmarks.

M. Niesel, qui a déjà rendu tant de services aux études calviniennes par sa collaboration aux *Opera selecta* de P. Barth et maints travaux personnels, a été chargé par l'Alliance réformée et le Synode de l'Eglise « confessante » d'Allemagne de publier un recueil analogue à celui que les luthériens ont publié en 1930. Il s'est entouré d'une équipe bien qualifiée, et nous avons ainsi sous une forme commode les textes les plus importants à consulter, non pas seulement en Allemagne, pour connaître le riche trésor des confessions de foi et articles organiques adoptés dans les principales Eglises réformées d'Europe, depuis le XVIe siècle jusqu'à la Constitution de la « Bekenntnisskirche », en 1933-34.

Les deux premiers fascicules concernent plus directement le protestantisme français. Le premier texte publié ici n'est pas, comme on pourrait s'y attendre, le Catéchisme de *1537*, jadis reproduit par M. Bordier comme première œuvre catéchétique de Calvin (après l'*Institution* même), mais le Catéchisme de *1542* ; et la forme ici présentée est plus proche de l'original qu'aucune réédition antérieure, même les *Opera* (VI, 1-146), car M. Pfisterer a eu sous les yeux un exemplaire unique (de 1545) conservé dans la Bibliothèque de Gotha. Les règles typographiques adoptées sont satisfaisantes, sauf, parfois, quant à l'insuffisante accentuation ou ponctuation (p. ex. : sensuit, est[-]elle, priere, grace).

Les *Ordonnances ecclésiastiques* de 1561 sont reproduites d'après un exemplaire de la Bibliothèque nationale de Munich, offrant peu de différences avec le texte des *Opera* (t. Xa) emprunté à un exemplaire genevois.

Pour des raisons d'ordre pratique, sans doute, on revient de deux années en arrière avec le fascicule 2 : *Confession de foi* et *Discipline* de 1559.

L'auteur de l'introduction, le Dr Boudriot, ne semble pas connaître l'étude sur les *Origines de la Confession*, etc., insérée en 1936 dans les Cahiers de la *Revue d'histoire et de théologie* de Strasbourg.

Suivent les confessions de foi écossaise, belge, palatine (celle-ci avec un texte du catéchisme de Heidelberg (fasc. III b) que paraissait exclure l'annonce du premier fascicule. La confession hongroise manque. Mais c'est ici un *choix de textes* plutôt qu'un recueil complet comme celui publié en Allemagne par K. Müller en 1903, ou une histoire générale comme celle publiée en Ecosse par le professeur Curtis en 1931. Combien il serait désirable qu'on fasse, avec les additions nécessaires, une édition critique de l'ouvrage trop oublié de Salvard : *Harmonia confessionum* (in-4°, Genève, 1581) ! Le regretté L. Jones avait entrepris ce travail après avoir achevé sa belle biographie de S. Goulart (1917) ; sa mort prématurée nous a privé des fruits de son savant labeur. J. PANNIER.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *avril*

Présidence de M. de Witt-Guizot. Présents : MM. Bérard, Beuzart, Braun, Cordey, Jundt, Lecerf, H. Patry, Paul, Schmidt, Pannier ; — Savory, membre correspondant.

M. Ellenberger, professeur à l'Université de Johannesburg, représentera volontiers la Société à la commémoration du 250ᵉ anniversaire de l'arrivée des réfugiés au Cap.

Les frais d'impression du *Bulletin* deviennent très lourds: 4.858 fr. pour le n° 1 de 1938.

Le Comité approuve les dispositions prises dans la chambre forte pour assurer autant que possible la préservation des manuscrits et des volumes les plus précieux en cas de bombardement.

Sur la proposition de M. Schmidt, le Comité décide qu'une circulaire sera adressée aux Eglises pour demander que les documents intéressant leur histoire soient déposés dans notre Bibliothèque ou aux Archives départementales. En outre les Facultés de théologie seront priées de faire donner aux étudiants une leçon sur cette question. Une Commission est constitutée à ce sujet (le président; MM. Schmidt, Cordey, Patry, Pannier).

Un fichier sera établi dans notre Bibliothèque : chaque Eglise aura une fiche indiquant où se trouvent les documents concernant les Eglises existant autrefois dans cette circonscription.

M. Savory expose comment il a réussi à avoir communication du texte des *Mémoires* de Péchels et exprime le vœu que ce texte soit publié intégralement dans le *Bulletin*. La décision est renvoyée à une prochaine séance.

10 *mai*

Présidence de M. de Witt-Guizot. Présents : MM. Bernus, Bost, Braun, Cordey, de Félice, Paul, Rocheblave, Pannier.

Les doyens Goguel et Barnaud ont approuvé en principe la leçon à donner quant aux archives paroissiales. L'importance de cette question a été exposée par M. de Witt-Guizot à l'Assemblée constituante de l'Eglise réformée, dont il était vice-président.

Le directeur de la Société des Ecoles du dimanche désire, à l'occasion de la Fête de la Réformation, attirer l'attention des moniteurs sur un fait de l'époque de la Réformation.

Le doyen de la Faculté de théologie Jean Hus, à Prague, a visité notre Bibliothèque et a été frappé par les mesures de sécurité prises au cas où la Tchécoslovaquie étant attaquée, la France interviendrait.

M. Ch. Bost examinera la question des Mémoires de Péchels. Il a terminé la Table du *Bulletin* 1937.

Une indemnité de chauffage est accordée à la gardienne du Musée de Noyon.

Le *Bulletin* ayant reproduit une marque de Josse Bade datée de 1520, M. de Félice montre un volume de sa collection portant la date 1509. M. Rocheblave ne croit pas que la marque de 1520 soit d'A. Dürer.

22 *juin*

Présidence de M. de Witt-Guizot.

Présents : MM. Beuzart, Cadet de Gassicourt, Dobler, de Félice, Jundt, Lecerf, Monod, Patry, Paul, de Peyster, Rocheblave, Schmidt, Pannier.

Des messages sont adressés à la Société d'histoire du protestantisme belge, qui va célébrer une journée Marnix de Saint-Aldegonde, et à l'Université de Debrecen, qui va commémorer le 4e centenaire de la fondation du Collège.

Il est procédé à l'élection d'un membre, pour succéder au premier président Matter. Est élu M. Charles Eggimann, président de la Société des Amis de la Bibliothèque. Un bulletin porte le nom de M. Robert Burnand.

Il est décidé que la pièce consacrée au Musée dans la Maison de Marie Durand sera mise en meilleur état.

M. Ch. Bost rend compte de l'étude dont il a été chargé relativement au texte original des *Mémoires* de Péchels, remis en lumière par M. le professeur Savory.

Il paraît inutile de publier *in extenso* ce texte si tôt après la publication faite par M. Garrisson ; il suffirait d'imprimer dans le *Bulletin* quelques passages inédits, avec notes de M. Garrisson. Ces conclusions sont adoptées.

Le Conseil de la Faculté de théologie de Paris a adopté l'idée d'une leçon à faire par un membre de notre Comité dans chaque Faculté française pour apprendre aux futurs pasteurs comment classer les archives de leurs Eglises.

M. Ch. Schmidt fait remarquer combien serait utile la publication d'un recueil indiquant les sources de l'histoire du protestantisme français d'après les Archives nationales et départementales, les Bibliothèques publiques et privées. Ce travail de longue haleine sera entrepris lorsque notre Société disposera de ressources plus considérables.

Sa situation financière, pour le moment, est mauvaise. Fin mai, il restait dans la caisse de la Bibliothèque 1 fr. 90. MM. Braun et Monod ont examiné les loyers et charges des locataires de l'immeuble sur rue et proposent une majoration de 20 p. 100, acceptée par tous, sauf un.

Distinctions

M. le professeur Ad. Lods vient d'être fait docteur *honoris causa* de l'Université de Glasgow.

Trois autres membres de notre Comité seront, le 5 octobre, nommés « professeurs *honoris causa* » du collège universitaire de Debrecen : le doyen de la Faculté de théologie de Strasbourg, M. Strohl ; le président de la Société calviniste de France, M. Lecerf ; le secrétaire de notre Société, M. Pannier. Il est remarquable que nos amis hongrois aient voulu conférer cette distinction à tant de théologiens français, car trois professeurs de Montpellier la reçoivent également.

L'Université hongroise célèbre le quatrième centenaire de ce collège de Debrecen, au même moment où va être commémoré à Strasbourg un événement contemporain, la fondation du gymnase par J. Sturm, en 1538 également.

LIVRES DONNÉS PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS

Vie et œuvre du Dr Barnardo, de Londres, ou : *En marge des bagnes d'enfants,* 292 p., ill., Nouvelle Soc. d'éditions, Dieulefit, 1938. 18 fr. (C'est l'émouvante description, par un Canadien, de l'œuvre multiple accomplie pour le sauvetage de milliers d'enfants.)

Un bon et fidèle serviteur : Auguste Drancourt (1846-1937), par Franck MICHAELI. Portraits. 100 p., 8 fr. 60. En vente chez l'auteur, 14, boulevard de Brosses, à Dijon, ou chez Mme Drancourt, Lemé (Aisne).

DONS REÇUS

De M. H. Doumergue : portrait du doyen Em. Doumergue.

De Mlle Maudhuit : *Le Nouveau Testament,* etc. Anvers, Martin Lempereur, 1531. Avec une « Table pour trouver les Epistres et Evangiles lues et chantées », etc.

De M. P. Dez : copie du registre des délibérations du consistoire de Niort (1629-1683).

De M. Ch. Dollfus : Lettre du général Jomini (Saint-Petersbourg, 20 mars 1836) au pasteur Ath. Coquerel, pour obtenir le certificat de baptême de son fils à l'Oratoire en octobre 1811.

De l'Eglise d'Inchy-Beaumont : *Commentarius seu Annotata in Deuteronomium,* ms. de 688 pages exécuté de 1674 à 1676 par « Germani Hermanni ».

De M. le pasteur Shackleton : portrait de G. Floris, professeur de philosophie à la Faculté de Montauban (1792-1838).

De M. Gruner : portrait de M. Ed. Gruner, président de la Fédération protestante de France (1849-1933).

De M. le pasteur Roux : photo. du portrait (1789) de Wesley (1701-1791) par Romney.

De M. Ch. Rabiaza : vue de la grotte de Rafaralahy Andriamazoto, à Anjanahary (au nord de Tananarive, où se réfugiait le second martyr malgache), et vue de l'assemblée commémorative du 19 mars 1938.

De Mme Aublet : *Bible* de Genève, 1712, avec les psaumes en musique, la forme des prières, etc.

De M. Necker : photo. d'un portrait de sa collection, représentant probablement Rapin-Thoyras.

De Mme Doucet-Clementz : sa plaquette de bronze : Calvin jeune.

De M. Lombard : lettre d'A. Vinet à son ami le pasteur Marquis (de Veytaux, 2 oct. 18.. ?).

De M. Bourgeois : Extraits d'un registre de l'Eglise catholique de Léry, près Pont-de-l'Arche, renfermant des actes de mariages (protestants). Extraits (Archives de la Bastille, Bibliothèque de l'Arsenal). — Copie d'un extrait des actes de l'Eglise réformée française de Halle (1700) : abjuration d'un ancien prêtre.

De M. B. Robert : Relevé des actes d'état civil de l'Eglise d'Alençon (1616-1685).

De M. M. Bérard : trois pièces parchemin relatives au serment à prêter au roi (août 1568) par les gentilshommes protestants des vicomtés de Conches et Beaumont-le-Roger ; lettre à M. du Lude, signée de Henri III (1576) ; à Mme Vinet, d'Ad. Monod (1855), etc.

De M. Eggimann : *Lettres patentes portant injonction... de mettre à exécution tous décrets... des grands jours...* Poitiers, 1634 (nombreux actes concernant les protestants). *A Nosseigneurs de Parlement*, etc. Supplique de Claude Conrart de Mahé à propos des biens de ses parents sortis du royaume en 1689. Valenciennes, 1751, 12 p. in-fol.

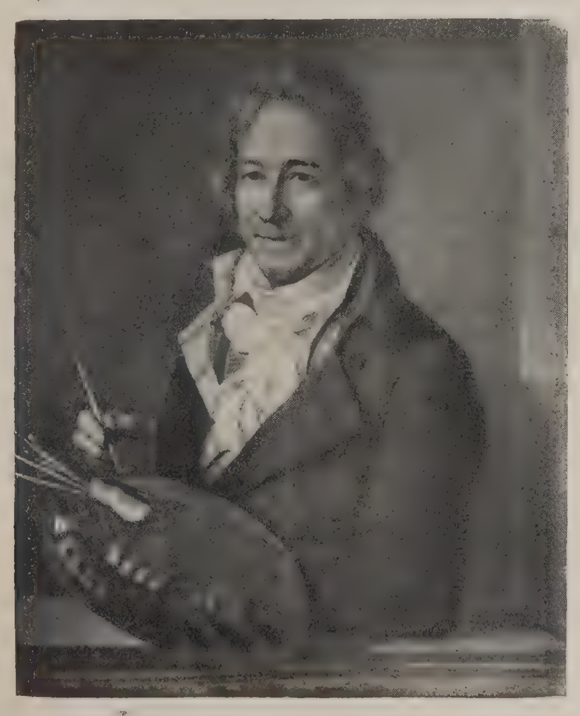
De M. V.-A. Le Renard : photo. du portrait présumé de la nourrice de Charles IX (école de Clouet), à la bibliothèque de l'Université d'Oxford ; (le roi « l'aimait beaucoup, encore qu'elle fût huguenote », dit l'Estoile (*Mémoires*, éd. Petitot, t. XLV, p. 86).

. De M. Nouguier : copie d'une lettre de M. de Pibrac à M. Galland sur le siège de La Rochelle (1627).

Du Dr Dopheide : portrait de l'électeur de Brandebourg gravé par Ant. Masson à Paris en 1683.

De la Maison de Borniol : photos des obsèques nationales du président G. Doumergue devant les Arènes de Nîmes.

De M. Ph. Mieg : portrait du peintre Mathieu Mieg (1756-1840).



Cliché prêté par M. Ph. Mieg.

MATHIEU MIEG

De M. le pasteur André Monod : recueil de pièces relatives à la région de Saint-Jean-d'Angély, etc., formé par M. Eug. Réveillaud.

De M. H. Schlœsing de Diétrich : dessins et aquarelles, œuvres du pasteur Ch. Frossard (son grand-père) : portraits de professeurs et étudiants à Montauban en 1848-51 ; réunions à Osse ; au mas de Guinet (1890) ; vente de la Soc. de l'Instruction primaire, au Conservatoire ; séance de la Société de théologie (1886) : MM. de Pressensé, Aug. Sabatier, F. Puaux ; collection d'autographes de M. Ch. Frossard (1815-1875) ; documents concernant l'Eglise de Lille

(1853-1859), les Facultés de Montauban et Paris (1837-1876). — Lettre d'Eugène Devéria (de Pau, 1851) au pasteur E. Frossard, « cher frère en Celui qui souffrit tout pour nous », exprimant sa foi ; du même à M. Ch. Frossard (d'Edimbourg, 1852).

Pour le Musée Calvin

De M. Cadix : Portrait de Calvin, lithog. Bœhm, à Strasbourg, libr. Hœhr, à Wissembourg. (C'est une variante d'une œuvre du graveur suisse T. Stimmer (1539-1582) signalée par E. Doumergue, *Iconographie*, p. 38.)

De M. Trousselle fils, de Mme la générale Jullien, etc. : objets divers pour la salle des Souvenirs de 1914-1918.

Alençon. — Imp. Corbière et Jugain. *Le Gérant* : J. Pannier.

RECETTES

Eglises donatrices

Troyes, 40 fr. ; Le Havre, 30 fr. ; Paris-Plaisance, 169 fr. 10 ; Noyon, 187 fr. 20 ; Châlons-sur-Marne, 50 fr. ; St-Nicolas-de-Véroce, 32 fr. ; Philadelphie, Eglise française du Saint-Sauveur, 5 dollars.

Donateurs

Société des Amis de la Bibliothèque, pour reliure de manuscrits : 400 fr.

Pour le Bulletin

Amis de la Pensée protestante, Comité vaudois : 200 fr. suisses ; *Comité genevois pour le protestantisme français* : 100 fr. suisses ; Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, 50 francs suisses (par M. Em. Piguet).

PETITES ANNONCES (4 fr. la demi-ligne)

Le *Bulletin* publie ici les noms et adresses des personnes qui désirent vendre ou acheter des collections du *Bulletin*, des fascicules séparés ou d'autres livres concernant le protestantisme.

La Société achète les *numéros épuisés* ci-après : 1863, nº 12 ; 1865, 12 ; 1872, 1 ; 1881, 5, 6, 7 ; 1884, 1 et 3 ; 1885, 1, 9, 10, 11, 12 ; 1890, 5 et 9 ; 1891, 5 et 6 ; 1896, 1 et 2 ; 1898, toute l'année ; 1899, 1, 3 et 4 ; 1908, 1 ; 1911, 1 et 12 ; 1915, 4 ; 1916, 1, 2 et 4 ; 1917, 2 et 3 ; 1918, 1, 2 et 4 ; 1919, 1 et 4 ; 1926, 1 ; 1934, 1 ; 1936, 1.

DEMANDES

Bulletin hist. prot. fr. Je cherche année 1917, nºs 2 et 3 ; 1918, nºs 1, 2, 4 ; 1919, nºs 1 et 4 ; 1926, nº 1 ; 1934, nº 1 ; 1936, nº 1, ou les années complètes. Offres à *M. Nijhoff, Lange Voorhout 9, La Haye, Hollande.*

Bulletin hist. pr. fr. 1918, nº 3 ; 1921, nºs 1 et 2. Dez, 23, r. Saint-Denis, Poitiers.

Jurieu (1637-1713). E. Kæppler, à Fouday (Bas-Rhin), prie de lui signaler tous documents contemporains de J., imprimés ou ms à vendre ou à consulter sur place.

Mémoires de Fontaine édition 1900, offre à Prof. Savory, Knockbreda park, Ormeau road, *Belfast* (Irlande).

Bull. hist. prot. 1926 nº 1 ; 1928 nº 2 et 3, à envoyer à M. G. Puaux, 24, rue de l'Orphelinat, *Fleury-Meudon* (Seine-et-Oise).

Médaille 1559-1859, commémoration du 1er synode. *Offres à M. Kaltenbach*, 3, Avenue Erlanger, *Paris* (16e).

OFFRES

Bulletin hist. prot. fr. 18 années : 1880 à 1896. Volumes en parfait état, reliés en peau, titre doré. Plus quelques numéros et une table.

Mme J. Jalla, Les Airals Blancs, *Torre-Peltice* (Italie).

Bayle *Œuvres diverses*, La Haye, 4 in-fol. 1737.

O. de Serres *Théâtre de l'Agriculture*, 1.600. Mme Dupont, 6, rue Albert-Le Grand, Arcueil (Seine).

France prot., 2e éd., en 12 fascicules (A-G). S'adr. à Pr Dartigue, 10, rue des Capucins, *Remiremont.*

Alençon. - Imp. Corbière & Jugain.